M. Renault, membre de la
Municipal de la part de la
académique.

18 31.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE

Cherbourg.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CHERBOURG,

BOULANGER, IMP.-LIB.

1833.

MÉMOIRES

DE LA

Société Royale Académique

DE

CHERBOURG.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ROYALE ACADÉMIQUE

DE

Cherbourg.

1833.

CHERBOURG, BOULANGER, IMP.-LIB.

MEMBRES

de la Société Académique de Cherbourg,

EN 1833.

BUREAU.

1 MM. Asselin, Augustin, directeur.
2 — Couppey, secrétaire.
3 — Noel-Agnès, trésorier-archiviste.

MEMBRES TITULAIRES.

4 — Claston, ancien principal du collége.
5 — Demons, ancien curé de Cherbourg.
6 — Asselin-Duvey, vivant de son bien.
7 — Javain, maire de Cherbourg.
8 — Fouques-Duparc, directeur des constructions hydrauliques.
9 — Pinel, médecin, adjoint du maire.
10 — Bonnissent, sous-préfet de Cherbourg.

11 — Le Roux, Victor, ingénieur en chef des ponts et chaussées.
12 — Delachapelle, pharmacien.
13 — Obet, médecin en chef de la marine.
14 — Laurens de Choisy, capitaine de vaisseau.
15 — Le Monnier, professeur d'hydrographie.
16 — Asselin, Charles-Edouard, médecin.
17 — Delachapelle, avocat, régent au collége
18 — Ragonde, régent au collége.
19 — Dumoncel, directeur des fortifications.
20 — Plivart, directeur d'artillerie.

MEMBRES CORRESPONDANS.

21 — Toustain de Richebourg, à
22 — Avoine de Chantereyne, conseiller à la cour de cassation, à Paris.
23 — Eustache, inspecteur-divisionnaire des ponts et chaussées, à Paris.
24 — Berigny, à Dieppe.
25 — Fleury, médecin en chef de la marine, à Toulon.
26 — Dancel, évêque, à Bayeux.
27 — Clément, ancien maire, à S.t-Lo.
28 — Lambert, vicaire-général, à Poitiers.

29 — Dupont de Poursat, évêque, à Coutances.

30 — Le Hérissier de Gerville, antiquaire, à Valognes.

31 — Cauchy, membre de l'institut, à Paris.

32 — Lair, membre de plusieurs académies, à Caen.

33 — Le Chevallier, bibliothécaire du Panthéon, à Paris

34 — Le Tertre, bibliothécaire, à Coutances.

35 — Tombe, lieutenant de roi, à Bitche.

36 — Pouyer, conseiller d'état, à Paris.

37 — Bretocq, ancien directeur des constructions navales, à Pont-Lévêque.

38 Delagatinerie, chef d'administration de la marine, à Bayonne.

39 — Gautier, capitaine de vaisseau.

40 — Pluquet, antiquaire, à Bayeux.

41 — Durand, commissaire des poudres et salpêtres, à Lille.

42 — Frimot, ingénieur des ponts et chaussées, à Landerneau.

43 — Travers, principal du collége, à Falaise.

44 — Ancelot, homme de lettres, à Paris.

45 — Bertrand, professeur de rhétorique, à Caen.

46 — La Chaize, architecte, à Paris.

47 — Destourmel, ancien préfet.

48 — Roulland, ancien lieutenant de vaisseau, à Bricquebec.

49 — Gautier d'Arc, consul de France, à Valence.

50 — Daniel, proviseur du collége royal, à Caen.

51 — Laurent, ancien chirurgien de la marine.

52 — Cabart, docteur-médecin, à S.t-Pierre.

53 — Decaumont, membre de plusieurs sociétés savantes, à Rouen.

54 — Bataille, directeur du jardin des Plantes, à Avranches.

55 — Jouan, Casimir, secrétaire particulier du préfet de la Seine, à Paris

56 — Le Chanteur de Pontaumont, à Paris.

57 — Gattier, préfet de la Manche, à S.t-Lo.

58 — Henry, commissaire des musées royaux, à Paris.

59 — Huvé, architecte du gouvernement, à Paris.

SOCIÉTÉ

ROYALE ACADÉMIQUE

De Cherbourg.

Séance publique du 23 Novembre 1832.

Le Directeur de la société a ouvert la séance par l'exposé suivant. Avant de nous occuper des lectures qui sont le motif de cette réunion, permettez-moi, MM., de vous entretenir en peu de mots de l'origine de notre société, de ses travaux et du but qu'elle se propose.

Notre société académique a été fondée par Louis XV en **1756**. Le motif de cette fondation fut de la faire servir à donner une noble et utile émulation aux jeunes étudians de l'école d'hydrographie qui se destinaient à la marine; et

pour atteindre ce but, son fondateur lui avait accordé le privilége de présenter tous les ans au ministre de la marine le jeune élève qui s'était rendu le plus recommandable par sa conduite et par ses succès dans l'école. Avec cette recommandation, il obtenait la dispense d'une ou de deux campagnes de service sur les vaisseaux de l'état, qu'on exigeait pour être reçu capitaine au long-cours : cette dispense était considérée comme une grande faveur. Plusieurs en ont joui successivement avant l'époque de 1789 ; un d'eux existe encore, c'est M. Postel, ancien capitaine du port de commerce de Cherbourg. Un autre encouragement vient d'être donné à la société par le conseil général du département de la Manche qui, sur la demande de M. le préfet, a mis à sa disposition la somme nécessaire pour subvenir aux frais d'impression d'un volume de ses mémoires.

Nous avons peu de choses à dire des travaux de notre société dans les tems antérieurs. Beaucoup de mémoires ont été lus dans les séances publiques et particulières ; quelques-uns sont égarés, d'autres n'ont point été déposés, et il n'en reste qu'un petit nombre dans ses archives. Si on a remarqué qu'elle n'a point jeté cet éclat qu'on attend d'une société académique ; si elle n'est pas con-

nue par des succès dans les sciences et dans les belles lettres, on ne lui reprochera pas, au moins, d'avoir manqué de zèle pour encourager l'instruction et donner de bons exemples. Quand les organes du gouvernement, ou d'une administration supérieure, l'ont interrogée, elle a envoyé ses réponses pour lesquelles chacun de ses membres apportait le tribut de ses connaissances. Il y a peu d'années, elle a sollicité de l'administration municipale de Cherbourg l'établissement d'une bibliothèque publique qui manquait à cette ville, d'un muséum d'antiquités et d'histoire naturelle, en prenant l'engagement de déléguer un de ses membres pour en être le conservateur à titre gratuit ; cette demande a été accueillie par le conseil de la commune, et cet établissement a été bientôt fondé, principalement par l'acquisition que la ville a faite de la bibliothèque et des collections d'histoire naturelle et d'antiquités de notre honoré confrère M. Duchevreuil. Déjà le public en jouit, en attendant ce que le tems seul peut ajouter de perfectionnement et d'augmentation à un établissement bien incomplet dans ses commencemens, mais qui étant une propriété publique, doit toujours vivre, et grandir d'âge en âge.

Il ne faut pas se méprendre, MM., sur le titre,

qui peut paraître trop imposant, de société académique pour en espérer plus qu'on ne peut en obtenir. Une société peu nombreuse, privée des sources de l'instruction, des bibliothèques des grandes villes et de la fréquentation des savants, qui les habitent, ne peut être un foyer de lumières ; elle ne peut être destinée à faire des découvertes, ni à aggrandir le domaine de la science : mais ne pouvant être créateurs, nous serons conservateurs ; et pour cela, nous userons de de tous nos moyens pour propager le goût des sciences et des lettres, pour nous opposer à leur décadence, maintenir les bonnes doctrines, et recommander, comme les vrais modèles à suivre, les ouvrages immortels de ces illustres écrivains qui sont une des gloires de la France depuis plusieurs siècles. C'est à eux qu'on doit l'usage si honorable pour la nation française que sa langue enrichie par eux est devenue familière aux autres nations, et fait partie maintenant de l'éducation qu'elles donnent à leurs enfans.

Mais notre but le plus direct, et qui sera l'objet constant de nos travaux, est d'interroger les ems passés que l'oubli couvre de sa rouille, de les ressusciter, si l'on peut s'exprimer ainsi ; de rechercher les traditions, les mœurs, et surtout les usages du pays que nous

habitons, parce qu'en remontant à leur origine, il y a toujours un fait historique qui s'y rattache; de recueillir les faits et les observations que chacun de nous peut faire sur l'histoire locale, sur les monumens antiques, s'il en existe auprès de nous; sur les éthymologies et les variations du langage; en un mot, sur les événemens et les phénomènes qui se passent sous nos yeux. Constatons les faits, ceux même que nous ne pouvons expliquer; d'autres seront plus heureux ou plus habiles : nous serons les premiers à les applaudir, parce que notre but sera rempli.

Notre tâche, MM., est encore d'éveiller l'attention sur les objets matériels de l'antiquité qui existent ou que le hasard peut faire découvrir, comme inscriptions, figures, médailles, vases et ustensiles ayant servi aux usages de la vie, pour en recommander la conservation. Nous sommes venus tard pour sauver de la destruction tout ce qu'on en a découvert jadis dans notre pays si riche en antiquités celtiques et romaines; au moins nous avons la satisfaction d'avoir pu contribuer à la conservation d'un assez grand nombre de débris d'antiquités trouvées dans les fouilles de la mielle de Cherbourg. (*)

(*) La mielle de Cherbourg, qui fait partie de cette ville, est le nom qu'on donnait à une grève d'une grande

Un monument de bronze, qu'on peut regarder comme unique, était chez un fondeur et allait disparaître dans son creuset, quand notre compatriote, M. Floxel Duchevreuil, médecin de la marine, arriva à tems pour le sauver. Ce monument est un des moules antiques dans lesquels on coulait ces coins de bronze dont on n'a encore pu découvrir l'usage, et qu'on a trouvés en assez grand nombre dans le voisinage des côtes de la Normandie, de la Bretagne, de l'Ecosse et de l'Irlande. On les regarde comme des antiquités celtiques, parce que personne n'a dit qu'on en ait trouvé dans la Grèce ni dans l'Italie. Ce moule a été acquis pour le musée de Cherbourg où il est déposé. Il est dessiné dans l'atlas du 4.e volume

étendue couverte de sables, de mer et de dunes. Des usurpations que le temps a consacrées, et des acquisitions faites par des riverains l'avaient réduite à 300 arpens, environ, quand on l'a vendue par lots en 1829. La mer en couvrait une partie, plus ou moins, suivant la hauteur des marées, avant qu'on eût construit les murs d'enceinte du port et du bassin de commerce de Cherbourg. L'autre partie avait été ensevelie de temps immémorial sous les sables que les vents y apportaient. C'est dans cette partie que les acquéreurs, en fouillant leur terrain pour y faire des constructions et des clôtures, ont découvert les restes d'une habitation romaine et un assez grand nombre de figures en terre cuite, de médailles romaines, et autres débris d'antiquités.

Un membre de la société en a donné les détails dans une notice imprimée au mois de janvier 1830.

des mémoires de la société des antiquaires de Normandie, planche 18.me

Enfin, MM., nous désirons de faire connaître le pays que nous habitons, non-seulement tel qu'il est, mais aussi tel qu'il fut : qu'on n'en demande pas davantage aux membres d'une société dont l'horizon archéologique ne dépasse pas les limites de la presqu'île du Cotentin, notre pays; son histoire ; voilà, avant tout, le champ que nous avons à défricher; si nous remplissons cette tâche, notre société aura aussi son but d'utilité et sera digne de quelque bienveillance.

EXTRAIT

d'une suite de MÉMOIRES *sur l'état des sciences et des lettres en Normandie dans les XI.e et XII.e siècles.*

DES ÉTUDES,

ET SPÉCIALEMENT DES ÉCOLES MONASTIQUES,

PAR M. COUPPEY, SECRÉTAIRE.

Après la profonde ignorance des IX.e et X.e siècles, les études donnèrent des signes de résurrection dans le cours de l'onzième. Les abbayes eurent la plus grande part dans cette révolution heureuse, à laquelle contribua l'aptitude singulière que montrèrent pour les travaux intellectuels ces brigands du Nord, compagnons de Rollon, et leurs descendans. Dans quelques grandes villes, et spécialement à Paris, de simples particuliers ouvrirent des écoles qui eurent plus ou moins de célébrité. Il en existait aussi

auprès de la plupart des siéges épiscopaux ; mais c'est surtout dans les monastères qu'il faut chercher la culture des sciences et des lettres.

Dans notre province, nous distinguons surtout l'abbaye du Bec, dont les études influèrent non-seulement sur la normandie, mais aussi sur la France et sur presque toute l'europe occidentale. Viennent ensuite, dans un ordre très-secondaire, les abbayes de Fécamp, de Jumiège, de Saint-Evroult, de Troarn, de Savigny et du Mont-Saint-Michel. Nous remarquerons ici que le Cotentin et le Bessin sont les deux parties de la province où les lumières se manifestèrent le plus tardivement. Cest là que s'établit et se conserva le mieux la langue danoise ou normande, ce qui suppose que les Normands n'y avaient trouvé, ou n'y avaient laissé que peu de population française, car, partout ailleurs, les Normands vainqueurs avaient en peu de tems abandonné leur idiôme dur, pour la langue romane qui était celle de la nation conquise. Le diocèse de Coutances était resté pendant le dixième siècle sans culte et sans desservants, au point que l'évêque avait transféré son siége à l'église de S.t-Lo à Rouen. Ce ne fut que vers le milieu de l'onzième siècle que l'évêque Géoffroy, aidé par les libéralités des Tancrède, qui, de fils d'un simple gentilhomme du Cotentin, étaient deve-

nus les souverains de l'Italie méridionale, de la Sicile entière et des côtes de la Grèce, rebâtit la cathédrale, y apporta des livres d'église et appela des *grammairiens* et des *dialecticiens* pour y former une école qui, toutefois, ne semble pas avoir eu de succès. (*) Nous pouvons regarder notre presqu'île comme formant un point obscur dans le tableau des connaissances et de la civilisation des siècles qui nous occupent.

Avant que d'en venir aux faits particuliers qui concernent les abbayes normandes, il est indispensable d'examiner généralement en quoi consistaient alors les études, quelles sciences, quels arts on apprenait dans les écoles, quelles méthodes on y suivait, quels ouvrages étaient la base de l'instruction scholastique. Ce que nous allons dire à cet égard sera commun à l'histoire littéraire de toute la France.

Dans la presque totalité des monastères, on désignait les moines les plus lettrés pour enseigner. On apprenait aux enfans la lecture, et aux jeunes gens plus avancés en âge, les sciences alors en usage et dont nous allons parler dans un moment. L'instruction était gratuite ; seulement les parens riches des élèves témoignaient

(*) *Gallia Christiana*, tome XI, article Coutances.

leur reconnaissance au couvent par des présens en argent, ou en fonds de terre, mais cette munificence était toujours libre. Un aussi louable désintéressement est un des principaux traits de l'instruction monastique. Souvent même les religieux poussaient la charité jusqu'à nourrir les écoliers indigens. (*)

Ne faisons pas l'apologie de l'état monastique d'une manière générale et absolue. Il est des tems où des institutions, d'abord vigoureuses, florissantes et appropriées originairement à la situation des peuples, deviennent à la fin surannées, inutiles, dangereuses même. Mais que les monastères sont intéressans dans le cours du moyen âge! Alors la société se composait, d'abord d'une noblesse guerrière qui ne savait ni lire ni écrire, et d'un clergé séculier, souvent orné de sublimes vertus, et trop souvent aussi offrant l'exemple du luxe et de la dépravation. Quant à la classe ouvrière, cultivatrice, celle qu'on appelle le peuple, l'histoire ne daigne pas même en faire mention. Elle était seulement un peu au-dessus du mobilier et des troupeaux qui appartenaient comme elle-même aux familles dominatrices. Si, dans cette classe asservie, il

(*) Don Rivet, hist. litt. des XI.e et XII.e siècles.

naissait un homme de génie ou d'un caractère élevé, l'éducation monastique seule le tirait de son obscurité, et après avoir acquis la réputation d'un homme éloquent ou savant, il sortait souvent de l'enclos d'un monastère pour monter sur un siége épiscopal ou pour entrer dans le conseil des princes.

Une autre occupation importante des couvens consistait à copier les livres, et c'est à ce travail que nous devons la conservation des auteurs de l'antiquité. Si nous faisons attention qu'actuellement un manuscrit antérieur au X.^{e} siècle est une grande rareté, qu'il en était de même dès le tems de l'invention de l'imprimerie, il en résulte que si les moines du moyen âge ne s'étaient pas appliqués à la transcription des manuscrits, nous n'aurions de monumens des sciences et de l'histoire chez les Grecs et les Latins, que les médailles et les inscriptions.

En ce tems-là, on divisait en sept parties toutes les connaissances humaines. Les trois premières, qu'on appelait *trivium*, étaient la grammaire, la logique ou dialectique et la rhétorique. Par grammaire, il ne faut entendre que celle de la langue latine, parce que la langue vulgaire qui, peu à peu, a formé la langue française était alors trop dédaignée pour être réduite en prin-

cipes et enseignée. Quand on savait ces trois sciences, on passait aux quatre autres, qu'on appelait *quadrivium* : c'étaient la musique, l'arithmétique, la géométrie et l'astronomie. Telle était l'encyclopédie du moyen âge. Rien n'est si commun dans les écrits de ce tems-là que ces mots *trivium* et *quadrivium*, qui semblaient alors comprendre toutes les sciences, quoique nous n'y apercevions ni la physique, ni la métaphysique, ni l'histoire naturelle, ni la mécanique, ni la jurisprudence, ni la médecine, qui sont pourtant des sciences aussi bien que la musique et l'arithmétique. Quant à la théologie, elle était trop élevée pour être classée au nombre des arts libéraux.

Quand on ajoutait à la connaissance du *trivium* et du *quadrivium* celle de la théologie du tems, et qu'on savait commenter l'écriture sainte, on était un docteur accompli.

Voici un détail des ouvrages principalement lus et enseignés dans les écoles. C'est en les consultant qu'on se fait une idée nette de la situation des sciences dans ce tems-là. (*)

Pour l'enseignement de la grammaire et de la langue latine, on suivait la grammaire de *Donat*, auteur du IV.^{e} siècle, qui fut le précepteur de saint Jérôme. *Donat* était alors ce que sont dans nos écoles Tricot et l'Homond.

(*) Ces détails sont tirés du tome V des Manuscrits de la bibliothèque du Roi, et d'une foule d'auteurs du moyen âge.

Priscien, autre grammairien, qui enseignait à Constantinople dans le VI.^e siècle, auteur d'un livre sur les *parties du discours* et d'autres ouvrages sur la grammaire, partageait la vogue de *Donât* pour l'enseignement du latin, et servait seul de guide pour celui de la langue grecque.

Servius, auteur de commentaires sur Virgile, qui vivait dans le IV.^e siècle, jouissait aussi d'un grand crédit et était expliqué dans les écoles. Nous avons encore ces commentaires qui ont été imprimés dans la collection des *grammatici veteres*, mais considérablement mêlés avec les additions qui ont été faites sur les manuscrits par les maîtres qui s'en servaient.

Priscien et *Donat* étaient trop savans en général pour les jeunes gens, et leurs préceptes se trouvèrent comme noyés dans les gloses innombrables que les professeurs dictaient à leurs écoliers pour leur faciliter l'intelligence du texte. Vers le milieu du XIII.^e siècle, un sieur *Alexandre Villedieu*, né à Dol, docteur de l'université de Paris, et que les écrivains du tems nous représentent comme grammairien, philosophe, arithméticien et astronome, simplifia ces préceptes confus, (*) et composa un *doctrinale puerorum* pour l'enseignement du latin.

(*) Voyez la note de la page 14.

Ce doctrinal introduit dans les écoles y régna exclusivement pendant deux siècles, excepté en Italie et en Espagne, où les vieux grammairiens dont nous avons cité les noms conservèrent leur autorité. Enfin, vers le milieu du XVI.e siècle, Alexandre Villedieu, de Dol, fut expulsé des écoles par le flamand *Despautère* dont les divers traités parurent alors plus commodes et plus faciles. *Despautère* à son tour a été détrôné; mais revenons aux livres qui servaient de base à l'enseignement dans le moyen âge.

Le principal guide dans l'étude de *trivium* et du *quadrivium*, car ces expressions sont techniques et familières dans les auteurs du tems, était un traité en neuf livres sur les sept arts libéraux, *de septem artibus liberalibus*, par *Martien Capella*, né en Afrique, où il vivait au V.e siècle. Son style est âpre et dur comme celui de presque tous les auteurs africains; mais des oreilles gothiques et vandales pouvaient n'en être pas rebutées. Grégoire de Tours, en terminant son histoire des Francs, et suppliant ses lecteurs futurs de ne pas détruire ses écrits à cause du mauvais style, leur dit :

» Que si, par hasard, quoique tu sois, notre
» Martien t'a instruit dans les sept sciences; s'il
» t'a appris à lire selon les règles grammaticales,

» à rétorquer dans la dispute les argumens de la
» dialectique ; à connaître , par la rhétorique ,
» le nombre et l'harmonie ; à distinguer , par la
» géométrie , la longueur des lignes et les mesu-
» res de la terre ; à contempler, à l'aide de l'as-
» trologie , le cours des astres ; à rassembler ,
» par l'arithmétique, les diverses parties des nom-
» bres et à faire résonner sur les modulations de
» la musique le doux langage des vers; fusses-tu
» exercé ainsi dans tous les arts , quelque gros-
» sier que notre style te paraisse , je t'en sup-
» plie , n'efface point ce que j'ai écrit. »

Nous citons ce passage pour prouver com-bien , dès le tems de Grégoire de Tours , ce *Capella* avait de vogue , et que celui qui savait le contenu de son ouvrage était regardé comme un maître en tous genres de connaissances. La compilation , ou , si l'on veut , l'encyclopédie de cet auteur , que nous avons eu la patience de traduire en entier , n'a pas toujours toute la clarté désirable , mais telle qu'elle est , elle a un grand prix , parce qu'elle nous a conservé beaucoup d'opinions de l'antiquité qui ne se trouvent pas ailleurs , et qu'elle est un tableau universel de l'état des sciences et des arts à l'époque de la décadence de l'empire romain , et pendant la durée du moyen âge.

Un autre auteur avait composé aussi un ouvrage sur les sept arts, qui partagea la réputation du premier : ce fut *Cassiodore*, qui florissait au V.e siècle ; il fut conseiller privé et secrétaire de Théodoric, roi des Goths, qui le nomma gouverneur de Sicile. Nous avons aussi traduit cet ouvrage, moins profond que celui de Capella. La logique est à-peu-près ce qu'on enseignait en France il y a cinquante ans. La rhétorique est une compilation d'Aristote et de Quintilien. L'arithmétique, la géométrie et l'astronomie sont à-peu-près rien. Quant à la grammaire, nous avons fait cent fois, en la traduisant, cette réflexion, qu'il était impossible à un écolier d'apprendre le latin avec ce maigre, chétif et incomplet rudiment, si le maître n'en faisait pas les trois quarts; quelle différence entre ce faible traité et nos grammaires de Tricot et Lhomond !

Les ouvrages d'Isidore, évêque de Séville dans le VII.e siècle, spécialement ses vingt livres des étymologies ou origines, *etymologiarum libri viginti*, étaient aussi très répandus dans les écoles. Le livre des étymologies est encore une espèce d'encyclopédie, où l'on trouve de tout. Il est intéressant et mérite d'être lu par quiconque est curieux de l'histoire littéraire.

Tels sont les livres qui contiennent la mesure,

et si on peut se servir de l'expression, le bilan des sciences et de la littérature depuis les beaux jours de Rome jusqu'aux XII.e et XIII.e siècles, époque où les livres d'Aristote amenèrent dans l'enseignement des révolutions et des rivalités entre les maîtres qui suivaient des systèmes divers.

Quel était alors en France la durée des études? Par quels moyens les maîtres suppléaient-ils au défaut de dictionnaires sans lesquels il nous semble extrêmement difficile d'apprendre les langues anciennes? Quels genres d'exercices composaient le système de l'enseignement? Nous consacrerons une dissertation à part à la solution de ces questions d'histoire littéraire.

Quoique les sept arts fussent loin de renfermer toutes les sciences dont l'esprit humain est capable, néanmoins on était loin d'atteindre dans toutes les écoles à ce degré même incomplet d'instruction. Le succès d'une école dépendait presque toujours d'un homme de génie que le hasard y plaçait.

C'est une circonstance de ce genre qui donna l'essor à l'esprit humain en Normandie, et par suite influa puissamment, non-seulement sur les autres provinces de la France, mais encore sur l'Angleterre et la Germanie. Dans les premières

années du règne de Guillaume-le-Bâtard arriva en Normandie un homme nommé *Lanfranc*, né en Italie, où, suivant l'auteur de sa vie, auteur contemporain, il avait acquis une grande réputation de savoir et d'éloquence dans les exercices du barreau et les travaux de la jurisprudence. Quel motif l'amenait en Normandie ? c'est ce que lui-même, pas plus que son historien, ne laisse apercevoir dans les épîtres qui nous restent de lui. Peut-être de graves désagrémens lui firent-ils quitter sa patrie ; peut-être l'amour de la retraite et d'une vie obscure, simple, oubliée du monde, disposition assez commune alors chez les âmes grandes et sensibles, l'entraîna-t-il aux extrémités de la Gaule occidentale ; peut-être que le bruit du zèle protecteur des ducs normands pour les études piqua sa curiosité et l'engagea à venir en Normandie exercer un apostolat scientifique. Il est de fait que les successeurs de Rollon, quoique peu instruits eux-mêmes, favorisèrent la culture des lettres. Il est dit du duc Richard II en particulier, mort en 1028, qu'il attirait près de lui, par des bienfaits, des *clercs* de tous les pays. On sait que ce mot de *clercs*, *clerici*, s'appliquait à quiconque avait fait des études. On vit même des Grecs et des Arméniens quitter leur patrie et se rendre auprès du duc des Normands. Ce prince

envoyait tous les ans des offrandes au monastère du Mont-Sinaï, d'où il venait des moines à Rouen, pour recevoir ces libéralités. De ce nombre fut un moine savant, qui parlait un grand nombre de langues de l'Asie et de l'Europe, nommé Siméon, qui fonda l'abbaye de la Trinité, à Rouen, et y ouvrit une école.(*)

Lanfranc étant arrivé en Normandie, accompagné de quelques disciples qui l'avaient suivi d'Italie, s'arrêta à Avranches, où il enseigna quelque tems. Il se rendit ensuite à l'abbaye du Bec, qui venait d'être fondée par un seigneur de la cour des ducs, nommé *Herluin*, ou *Heiloin;* elle était encore pauvre et n'était surtout aucunement renommée pour l'instruction. Le seigneur *Helloin*, après avoir vécu dans les honneurs et les plaisirs du monde, où il avait acquis la réputation d'un bon chevalier, dit Ordéric Vital, se sentit, à l'âge de trente-sept ans, pénétré d'un vif désir de la retraite. Il quitta une vie aisée pour se livrer aux travaux rebutans et pénibles de la construction d'un monastère. « Il avait quarante ans, dit Guillaume de Ju-» miége, lorsqu'il apprit les premiers élémens » des lettres, *prima elementa litterarum;* mais, » assisté de la grâce de Dieu, il en vint au

(*) *Acta sanctorum ordinis sancti Benedicti.* T. 8. P. 374.

» point d'acquérir, même auprès de tous ceux
» qui étaient déjà fort savans dans la grammaire,
» une grande réputation pour l'intelligence et
» l'explication des sentences contenues dans les
» divines écritures, et afin qu'on croie que cela
» n'arriva que par un miracle de la grâce divine,
» qu'on sache qu'il ne vaquait à cette étude que
» dans les heures de la nuit, car jamais il n'in-
» terrompait un moment ses travaux manuels
» du jour pour la lecture. »

Lorsque le docte Lanfranc arriva au Bec, il trouva, dit le même auteur, l'abbé *Helloin* occupé à construire un four de ses propres mains; à travers cette humilité, il aperçut beaucoup de dignité et de grandeur d'âme, et résolut de s'ensevelir en cet endroit dans une solitude profonde, souvent si attrayante pour les génies ardens; mais la renommée de son mérite ne tarda pas à se répandre au loin. Une foule immense d'écoliers accourut au monastère de l'abbé *Helloin*. « On vit briller, dit Ordéric
» Vital, dans les instructions de Lanfranc, tou-
» tes les richesses des lettres philosophiques et
» divines. Il était très habile à résoudre toutes
» les questions les plus épineuses des uns et des
» autres. Ce fut sous un tel maître que les Nor-
» mands reçurent les premières notions de la
» littérature; et c'est de l'école du Bec que sor-

» tirent tant de philosophes éloquens dans les » sciences divines et dans celles du siècle. En » effet, auparavant et du tems des six premiers » ducs de Neustrie, aucun Normand ne se li- » vrait aux études libérales, et l'on ne pouvait » trouver de docteur jusqu'à l'époque où Dieu, » qui pourvoit à tout, fit aborder Lanfranc sur » les rivages de la Normandie. La réputation de » son savoir se répandit bientôt dans toute l'Eu- » rope, ce qui fit que de France, de Gascogne, » de Bretagne et de Flandre on accourut en » foule à ses leçons. Pour connaître tout le » génie admirable et les talens de Lanfranc, il » faudrait être un Herodien dans la grammaire, » Aristote dans la dialectique, Cicéron dans la » rhétorique, Augustin et Jérôme et autres » docteurs de la loi et de la grâce dans les saintes » écritures. »

Viennent ensuite les louanges et des louanges encore exprimées avec emphase par Ordéric Vital. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'aucune école de la France n'a été plus célébrée que celle du Bec, non-seulement dans nos historiens normands, mais chez une foule d'autres auteurs en tout genre. Partout le Bec est la fontaine de la science et de l'éloquence, l'académie qui a ressuscité la langue latine, le flambeau destiné par la providence à éclairer le monde. Il serait trop long et

fastidieux de rassembler les métaphores, les comparaisons, les hyperboles pompeuses dont on se servait alors en parlant de ce savant monastère. En réduisant ces figures à leur juste valeur, on ne peut pas s'empêcher de dire que Lanfranc et l'école qu'il forma contribuèrent puissamment à la renaissance des lettres en Occident. On vint y étudier jusque de l'Allemagne; c'est ce que nous atteste un sieur *Guilleram*, ou *Wuilleram*, qui vivait à Bamberg en Bavière, à la fin du XI.^e^ siècle, auteur d'une traduction amplifiée du cantique des cantiques, en langue franque et en vers latins rimant à la césure. Il se plaint, dans sa préface, de ce qu'on se livre trop dans son siècle à l'étude de la grammaire et de la dialectique et qu'on néglige de lire les saintes écritures; il oppose à cet abus l'exemple de Lanfranc vers lequel, dit-il, affluent beaucoup des nôtres pour écouter ses leçons et dont l'exemple produira de bons fruits dans nos contrées, *ad quem audiendum cùm multi nostrarum confluant, spero quod ejus exemplo, etc* (*)

De l'école du Bec sortirent beaucoup de personnages distingués, entr'autres le pape Alexandre II et Yves de Chartres, le restaurateur du

(*) Don Martene. *Veterum scriptorum amplissima collectio*, tome 1, page 507.

droit canonique en France. Le duc Guillaume qui, comme tous les grands monarques, savait très bien distinguer le mérite, nomma Lanfranc abbé du monastère des hommes, à Caen, et après la conquête de l'Angleterre, archevêque de Cantorbéry, et primat de la Grande-Bretagne. C'est après avoir été élevé à cette dignité, qu'il visita Rome où un de ses élèves occupait le souverain pontificat. Les courtisans voyant avec surprise les marques de respect que lui témoignait Alexandre II, le pape leur répondit : *ce n'est point parce que Lanfranc est primat d'Angleterre, mais parce que j'ai été son disciple au Bec, et que je me suis assis à ses pieds pour l'écouter.*

Lanfranc avait enseigné pendant vingt ans dans cette abbaye qui, de pauvre, devint en peu de tems très opulente. Voici comment s'exprime à cet égard Guillaume de Jumiége: « des *clercs*, » des fils de ducs, des maîtres très renommés » des écoles de latinité, de puissans laïques, » des hommes d'une grande noblesse y accoururent. Plusieurs d'entr'eux, pour l'amour de » Lanfranc, firent don à cette église de beaucoup de terres. Aussitôt le monastère du Bec » se trouva riche en propriétés foncières, en » ornemens, en personnes nobles et honorables. » A l'intérieur, la religion et la science faisaient

» de grands progrès ; à l'extérieur, on avait en
» abondance toutes les choses nécessaires à la
» vie. Celui qui, en commençant à fonder son
» couvent, n'avait pas assez de terrain pour
» bâtir les maisons dont il avait besoin, se trouva
» en peu d'années avoir un domaine qui s'éten-
» dait à plusieurs milles à la ronde. »

A la vue de cette espèce de révolution opérée par un seul homme et de l'enthousiasme qu'il excita, on est curieux de savoir si les ouvrages qui nous restent de lui confirment cette réputation éclatante. Nous avons lu les épîtres de Lanfranc et son traité contre l'hérétique Béranger, qui sont à-peu-près tous les ouvrages qui nous restent de lui. Nous ne donnerons point une analyse de ses discussions théologiques, ce qui sortirait de notre sujet, mais nous observerons qu'il règne dans ses écrits une latinité élégante et pure, une dialectique nette et précise, et que l'on conçoit facilement en le lisant, comment, au milieu des études bornées et de la latinité barbare du XI.^{e} siècle, il a pu apparaître comme une lumière nouvelle et comme le restaurateur des bonnes études.

Lanfranc fut lié avec la plupart des hommes célèbres de son tems. Nous citerons, pour ce qui concerne notre province, Jean, archevêque de

Rouen et d'abord évêque d'Avranches, ennemi implacable du relâchement de la discipline et des mœurs déréglées. Il était neveu de Richard I.er, duc de Normandie. Il se livra à l'étude des lettres, *quoiqu'il fût laïque*, observe Guillaume de Poitiers, un de nos anciens historiens, ce qui prouve que hors le clergé séculier et régulier, la science était une chose rare et extraordinaire. Le siége archiépiscopal de la province étant devenu vacant par la mort de Maurille, le duc Guillaume y nomma Lanfranc, alors abbé de S.t-Etienne de Caen; celui-ci, connaissant tout le mérite de Jean, évêque d'Avranches, mit tout en œuvre pour le faire nommer. Ce prélat est auteur d'un livre intitulé : *de diversis consuetudinibus ecclesiarum in officiis divinis*, imprimé en **1642** et **1679**. Cet ouvrage est curieux et bon à consulter pour qui veut connaître les usages et pratiques des églises dans le XI.e siècle, et généralement dans le moyen âge.

L'abbaye de Jumiège, au diocèse de Rouen, avait été entièrement détruite par les incursions des Normands, et ses religieux s'étaient dispersés dans les provinces du nord de la France. Quand les premiers ducs de Normandie eurent montré de si heureuses dispositions pour la religion chrétienne, deux anciens moines de Jumiége revinrent chercher les débris de leur an-

cienne maison. Les ruines du couvent étaient couvertes d'arbres et de broussailles. Pareils aux Israélites pour qui les pierres dispersées de Jérusalem détruite avaient des charmes, ces deux moines s'appliquaient opiniâtrément à couper et arracher ces arbres qui leur dérobaient le lieu où ils avaient passé leur jeunesse. Un peu de pain d'orge et de l'eau étaient leur aliment au milieu de ces pénibles travaux. Ils furent heureusement rencontrés par le duc Guillaume I.^{er} qui était à la chasse et qui, touché du zèle de ces bons religieux, les prit sous sa protection, favorisa la reconstruction du monastère de Jumiége et voulut être agrégé lui-même à cette pieuse maison. Ce monastère se fit remarquer par l'ardeur à copier les manuscrits, et surtout à en avoir de beaux. Le père Montfaucon, parfait connaisseur en ce genre, et qui avait visité tant de monastères savans, cite, dans son curieux et savant ouvrage intitulé *bibliotheca bibliothecarum*, l'abbaye de Jumiége comme une de celles où l'on trouvait le plus de manuscrits soigneusement travaillés et bien décorés des XI.^{e} et XII.^{e} siècles. Notre historien Guillaume de Jumiége en était moine et y a composé son histoire.

L'abbaye de Saint-Evroult échappa à la ruine

commune lors des invasions des barbares enfans du Nord, à cause de sa situation au milieu de bois épais et infréquentés. Mais dans le tems où le roi de France voulut dépouiller de ses états le duc Richard I.^{er}, successeur second de Rollon, et encore mineur, elle fut pillée et dévastée par les armées des Français. Les bois ne tardèrent pas à envahir de nouveau et à couvrir de toutes parts l'emplacement de cette maison dépeuplée. Elle avait été fondée par Evroult, seigneur de la cour du roi Clotaire qui avait quitté le monde et s'était retiré dans la grande forêt d'*Ouche*, sur les confins des diocèses d'Evreux et de Lisieux. Cette forêt était peuplée de brigands à moitié sauvages. Evroult parvint à leur inspirer tant de confiance et de vénération qu'il les convertit et en fit les premiers moines de son couvent. Lors de sa restauration, elle fut dirigée par un abbé Théodoric et ne fut pas inutile au progrès des études. Laissons parler sur ce sujet le naïf Ordéric Vital, qui fut presque toute sa vie moine de Saint-Evroult même. C'est uniquement dans les détails des auteurs contemporains qu'on apprend à connaître les mœurs et les opinions d'un siècle.

« Théodoric, dit-il, écrivait bien, et il a » laissé aux jeunes religieux d'illustres monu- » mens de son talent. Le livre des *collectes*, le

» *graduel* et l'*antiphonier* furent écrits de sa » propre main dans le couvent même. Il obtint, » par ses gracieuses demandes, de ses confrè- » res de Jumiége, plusieurs précieux volumes » de la divine loi. Son neveu Raoult copia les » sept premiers livres de l'ancien testament, » ainsi que le missel dans lequel on chante jour- » nellement la messe au couvent. Son compa- » gnon *Hugues*, fit une copie des commentaires » de saint Grégoire, pape, sur le prophète » Ezéchiel et sur le décalogue, et de la pre- » mière partie des livres moraux. Le prêtre » *Roger* copia la troisième partie des livres mo- » raux et des livres de Salomon. Le respectable » père procura à notre bibliothèque, par ces » écrivains et par quelques autres antiquaires » qu'il instruisait au travail, tous les livres de » l'ancien et du nouveau testament, ainsi que » tous les ouvrages du très éloquent pape Gré- » goire. »

Voilà donc tout ce que produisaient plusieurs années de travail, ce qui donne une idée de ce qu'était la librairie avant la révolution immense opérée par la découverte de l'art typographique.

Ordéric Vital cite ensuite un certain nombre d'excellens copistes, *librarii*, qui se formèrent dans le couvent et parvinrent à fournir à la bi-

bliothèque les œuvres de saint Jérôme, de saint Augustin et de saint Ambroise, les traités d'Isidore de Séville et d'*Orose*, l'histoire ecclésiastique d'Eusèbe et quelques autres ouvrages. Après il ajoute : » l'homme de Dieu, Théodoric, » avait l'habitude de les prémunir contre l'oisiveté et leur racontait l'histoire suivante. Un » certain frère demeurait dans un certain monastère ; il était coupable de beaucoup d'infractions aux institutions monastiques, mais » il était bon écrivain, et il copia volontairement un volume considérable de la divine loi. » Après sa mort son âme fut conduite pour être » examinée devant le tribunal du juge équitable. Comme les malins esprits portaient contre elle de vives accusations et exposaient en » détail ses presque innombrables péchés, les » saints anges, de leur côté, présentaient le » livre que le frère avait copié dans la maison » de Dieu, et compensaient chaque lettre contre chaque péché. Enfin, une seule lettre dépassa le nombre des fautes, et tous les efforts » des démons ne purent lui opposer aucun péché. C'est pourquoi la clémence du juge suprême pardonna au frère, ordonna à son âme » de retourner à son corps et lui accorda le » tems de corriger sa vie. »

Son successeur, *Robert-de-Grandmesnil*,

continua les mêmes exercices. Un de ses neveux, qui avait long-tems vêcu dans le monde et que certains écarts de conduite avaient fait nommer Raoul *de malâ coronâ*, vint se consacrer à la pénitence dans le monastère de la forêt d'Ouche. C'était un homme savant pour le tems, et voici de quelle manière Ordéric en parle:

« Ce seigneur se livra aux lettres dès son en-
» fance, et en parcourant les écoles de la France
» et de l'Italie, il parvint à acquérir avec dis-
» tinction la connaissance des secrets des scien-
» ces, il était noblement instruit en astronomie,
» en grammaire, en dialectique, en musique ;
» il possédait même si complètement la méde-
» cine que, dans la ville de Salerne, où floris-
» saient depuis les tems anciens de célèbres
» écoles de médecine, il ne trouva personne
» qui pût l'égaler dans cet art, sinon une cer-
» taine dame très savante. »

Il dit d'un autre moine issu d'une illustre lignée :

« Elevé soigneusement dans le sein de l'église,
» retiré loin du fracas du monde et de ses
» plaisirs, il brilla noblement dans les sciences
» utiles, car il fut lecteur et chantre habile, distin-
» gué dans l'art de l'écriture et bon enlumineur
» de livres. Il possédait dans sa mémoire tenace

» les épîtres de saint Paul, les proverbes de Sa-
» lomon et plusieurs autres traités de la sainte
» écriture. »

En parlant d'un troisième abbé nommé *Osbern*, il remarque qu'il exerçait journellement les jeunes gens de son monastère à lire, à écrire, à psalmodier, employant envers eux les exhortations et au besoin les coups de fouet, *verbis et verberibus*, ce qui supposerait que les jeunes moines n'avaient pas toujours une vive ardeur pour l'instruction, si toutefois le bon Ordéric n'a pas voulu, avec son *verbis et verberibus*, faire un jeu de mots, ce qui lui arrive de tems en tems.

Au surplus, si le moine Ordéric n'était pas du nombre de ceux qu'il fallait pousser au travail *verberibus*, il se plaint avec ingénuité d'une autre incommodité, résultant, sans-doute, de la prohibition d'allumer du feu dans les cellules, et qu'il exprime de cette manière, en terminant le IV.e livre de son histoire de Normandie.

« Comme je souffre beaucoup du froid, je
» vais me livrer à d'autres occupations, et fati-
» gué de mon travail, je crois convenable de
» m'arrêter ici. Au retour de la sérénité du doux
» printems, et quand les rigueurs du froid ne

» m'empêcheront plus d'écrire, je reprendrai,
» dans les livres suivans, le récit des faits sur
» lesquels je ne me suis pas suffisamment étendu
» et dont il me reste à parler. »

Malgré les interruptions que l'hiver pouvait lui causer, il n'en est pas moins vrai qu'Ordéric Vital fut l'écrivain le plus distingué de son siècle. Il n'observe pas toujours beaucoup d'ordre dans sa narration ; tantôt il anticipe, tantôt il rétrograde, et il faut de l'attention à son lecteur pour ne pas perdre le fil chronologique. Mais, d'un autre côté, ses narrations sont attachantes ; il a surtout une naïveté qui me le ferait appeler le Froissard latin, parce qu'il égale, ce me semble, cet intéressant chroniqueur. Il est rempli de détails précieux sur les mœurs et sur le génie des siècles dont il fait l'histoire. Il abonde, il est vrai, en récits merveilleux, surtout relativement à son couvent dont il parle sans cesse et dont il est l'annaliste le plus complet ; mais tous ces faits prodigieux se font lire avec intérêt et sont la meilleure peinture des tems éloignés dont il nous entretient. La géographie, l'histoire ancienne, et surtout la chronologie des événemens antérieurs à l'ère chrétienne reçoivent de sa part des atteintes un peu lourdes. Il partage, avec presque tous nos vieux historiens, l'opinion sans fon-

dement que les Francs descendaient de la nation Troyenne et d'un *Francon* ou *Francion*, fils de Priam. Quant à sa littérature, on voit bien qu'il connaît son Virgile, son Horace et son Ovide, dont il semble tout glorieux de citer parfois des vers, à propos et hors de propos, comme l'écolier qui se plaît à étaler le savoir classique auquel il a été récemment initié. Il n'est pas aussi prodigue de mauvaise poésie que son devancier *Dudon de Saint-Quentin*, qui a écrit son histoire de Normandie partie en vers et partie en prose, mais il n'oublie pourtant pas de nous citer les vers latins qu'il a faits en différentes circonstances, et surtout pour les épitaphes des hommes célèbres; malgré quelques fautes de quantité, ses vers, tels qu'ils sont, prouvent qu'on en tournait au moins passablement au couvent de S.t-Evroult qu'Ordéric n'avait cessé d'habiter, nous dit-il, depuis sa plus tendre jeunesse.

Ce couvent avait été rétabli par la famille des *Giroie*, célèbre par sa noblesse dans la Normandie. A l'époque où l'abbé Théodoric le dirigeait, un seigneur de *Montgommery* voulut, *par jalousie*, dit Ordéric Vital, fonder un monastère qui en devînt le rival. Il expulsa du couvent de Troarn, situé entre Caen et Pont-l'Evêque, quelques moines fainéans et dépravés, et le repeupla de sujets

pieux et laborieux. Il en fit nommer abbé Durand, né à Évreux, qui fut une des lumières de la Normandie à cette époque. Ce Durand est auteur d'un traité pour la défense de la présence réelle et de la transsubstantiation dans le mystère de l'eucharistie, contre l'hérétique Béranger, imprimé à la suite des éditions des œuvres de Lanfranc, ainsi que dans la *maxima bibliotheca patrum*. Nous l'avons parcouru, et nous avons été frappés de la multitude serrée de citations des pères de l'église et autres auteurs ecclésiastiques, d'où résulte la preuve que les savans de ce tems-là possédaient une lecture plus étendue qu'on ne serait porté à le supposer

Les abbayes de Fécamp et de Fontenelle, au diocèse de Rouen, eurent aussi de la célébrité, quoiqu'à un degré bien au-dessous de l'immortel monastère du Bec. Dans tous ces couvens, l'instruction était donnée sans salaire, et les religieux n'étaient récompensés de leurs travaux que par des dons volontaires, quoique généralement ces dons fussent considérables de la part des familles opulentes.

Dans le diocèse d'Avranches, l'abbaye du Mont-Saint-Michel, *en péril de mer*, *in periculo maris*, comme disent les historiens, jouit d'une certaine réputation. Elle eut, au nombre de ses

moines, dans l'XI.e siècle, Robert de *Tombelaine*, auteur d'un commentaire sur le cantique des cantiques; il est à remarquer, en passant, qu'aucun livre de la bible n'a été commenté dans le moyen âge autant que le cantique des cantiques. Ce Robert fut établi abbé du monastère de S.t-Vigor, fondé par Odon, évêque de Bayeux, frère utérin de Guillaume-le-Conquérant, prélat guerrier et libertin, singulier assemblage de bonnes et de mauvaises qualités. S.t-Anastase, noble vénitien, savant dans les langues grecque et latine, embrassa la vie monastique au Mont-S.t-Michel. Cette abbaye était renommée depuis plusieurs siècles, et figurait au nombre des principaux établissemens religieux de la Neustrie. « Lorsque Rollon eut été baptisé, dit Guillaume » de Jumiége, il demeura dans ses vêtemens » blancs pendant sept jours, pendant lesquels il ho- » nora Dieu et la Sainte Église par les présens qu'il » leur fit. Le premier jour, il donna une très » grande terre à l'église de S.te-Marie-de-Rouen; » le second jour, autant à l'église de S.te-Marie- » de-Bayeux; le troisième jour, autant à l'église » de S.te-Marie-d'Evreux; le quatrième jour, » autant à l'église de S.t-Michel-Archange, » placée au haut d'une montagne, en dépit des » périls de la mer. Les trois jours suivans furent

» pour les églises de Rouen, de Jumiége et de » S.t-Denys. «

Lorsque Edelred, roi d'Angleterre, envoya une armée en Normandie, du tems du duc Richard II, il ordonna, suivant Guillaume de Jumiége, de dévaster tout le pays par le fer et le feu, et d'épargner seulement le mont de l'archange Michel; un lieu si saint et si religieux ne devant pas devenir la proie des flammes, *ne tantæ sanctitatis et religionis locum igne concremarent.*

AUTRE EXTRAIT

d'une suite de MÉMOIRES *sur l'état des sciences et des lettres en Normandie, dans les XI.e et XII.e Siècles,*

PAR M. COUPPEY, SECRÉTAIRE.

Il existe, dans la collection des œuvres de saint Anselme, archevêque normand, un poëme latin de

l'XI.^e siècle, intitulé *de contemptu mundi*, que nous n'hésitons pas à regarder comme un excellent ouvrage, digne à tous égards d'être tiré de l'oubli. Plus tard et dès le douzième siècle, nous verrons apparaître en France de grandes compositions en vers latins, telles que la *Philippide*, ou histoire de Philippe-Auguste, par Guillaume-le-Breton, l'*Alexandriade*, espèce d'épopée sur les exploits d'Alexandre-le-Grand, écrite avec beaucoup de pompe et d'harmonie. Mais jusqu'à l'XI.^e siècle, il n'avait rien paru depuis la corruption de la langue latine, qui valût le poëme de *Contemptu mundi*; l'auteur n'est point un simple versificateur; il a de la verve et une cadence qui rappelle les œuvres élégiaques d'Ovide. Le sujet qu'il traite est une peinture des misères et des vanités du monde, comparées à la tranquillité d'une âme pieuse et aux délices de la vie monastique.

Quoique l'ouvrage figure dans les diverses éditions des œuvres de saint Anselme, il n'est pas certainement de lui. Mabillon, dans ses annales de l'ordre de saint Benoît, (*) et les auteurs de la grande histoire littéraire de France, (**) nous

(*) Mabillon, Annales de l'ordre de saint Benoît, livres 62 et 65.

(**) Tome VIII, pages 420 et suivantes.

semblent avoir démontré qu'il est d'un nommé *Roger*, né à Caen, au commencement de l'XI.e siècle, moine de l'abbaye du Bec.

Venons aux citations dont nous ne serons pas avares, persuadés que les lecteurs seront, comme nous l'avons été, frappés du mérite de la poésie de ce moine, bas-normand, et y verront la preuve que la connaissance de la langue latine était parvenue alors dans notre province à un degré notable de perfection.

Voici une comparaison entre les douceurs d'une vie obscure, et les soucis tumultueux qui agitent les conditions les plus élevées :

Montes et scopulos sœvi maris obruit unda,
Ad placidum littus mitior unda venit.
Aerias alpes nivibus candescere scimus
Frigoribus que premi perpetuo que gelu.
Illic et rabies ventorum plurima sœvit;
Temperiem gratam proxima vallis habet.
O quantos regum patiuntur corda tumultus!
Quamque procellosis motibus ipsa fremunt!
Non paucos metuit multis metuenda potestas,
Vix que alicui credit dùm cavet insidias.
Mille satellitibus cinctus, telis que suorum,
Non valet è trepido pellere corde metum.

Les bons poètes élégiaques de l'antiquité auraient-ils mieux fait le portrait des malheurs de

la vieillesse et des incommodités de l'homme à son déclin, qu'on ne le trouve dans le morceau suivant :

Sicque perit placitæ paulatim gratia formæ
Nulla que de multis quæ placuere manent,
Nam gustata minùs sapiunt, vix sentit odores,
Vix quoque clamosos percipit ore sonos.
Caligant oculi; de toto sola supersunt
Hinc cutis, et nervis ossa ligata suis.
Vix jam fuste potest nutantes figere gressus,
Vix que valet tremulâ quæque tenere manu.
Si qua sibi fuerat prudentia tota recessit,
Id que tamen laudat quod puerile sapit.
Sic igitur se quisque senex miserabilis ipsum
Quotidiè perdit subtrahitur que sibi.

A propos de ces révolutions étonnantes qui précipitent souvent un héros du faîte des grandeurs dans l'abîme de l'infortune et de l'humiliation, il dit de tel personnage à qui on voudra l'appliquer : *il fut plus grand que le monde; mais depuis vaincu et exilé, son corps est couvert d'une ignoble poussière sur un rivage étranger.*

Major erat mundo, nunc nobile corpus
Exulis et victi vilis arena tegit.

Dans ces tems du moyen âge, où la vertu et la science étaient paisiblement renfermées dans les monastères, où le peuple était esclave, où la puissance et les richesses étaient concentrées

dans les mains de la féodalité, où les seigneurs, qui s'étaient saisis dans leurs domaines de l'administration de la justice, ne connaissaient par conséquent aucun frein et ne redoutaient aucun châtiment ; il est curieux de voir la description des festins crapuleux auxquels s'abandonnaient ces petits souverains, quand la guerre ne les arrachait pas de leurs châteaux opulens ?

Quidquid et ad victum mare nutrit, terra vel aer,'
Quærit habet que viri luxuriosa fames!
Et modico ventri vastus non sufficit orbis ;
Ergò ministrorum vocibus aula fremit.
Argento que dapes, ridet quoque Bacchus in auro,
Et gemma infusum plurima nectar habet.
Vestibus et facie longus nitet ordo clientum
Ad Domini nutus turba parata leves.
Sexus uterque canit, resonant cytharæ que lyræ que,
Et reddunt illic organa dulce melos.
Tandem epulis largis et pleno ventre beatus,
Cum scortis porcus gaudia noctis habet.

Le secret d'ennuyer est celui de tout dire. Nous bornerons ici nos citations. Le poëme se compose de huit à neuf cents vers. C'est un des meilleurs ouvrages latins qui aient paru depuis la chute de l'empire Romain.

EXTRAIT

d'un Voyage sur la côte d'Afrique,

dans les Iles de l'Archipel, sur les côtes de l'Asie-Mineure et en Grèce,

PAR

M.r LAURENS-DE-CHOISY,

Capitaine de Vaisseau.

J'ÉTAIS arrivé du *Brésil* depuis quinze jours, lorsque je reçus l'ordre de me rendre à *Smyrne* pour y faire partie de la division navale destinée à protéger le commerce dans les mers du Levant; mes dispositions furent bientôt terminées, et la corvette que je commandais appareilla pour remplir sa mission; quatre jours après mon départ je mouillai devant *Bone*, ville assez considérable de la régence d'*Alger*, située au fond d'un golfe profond. La corvette *La Torche* à laquelle j'a-

vais des ordres à donner, ne se trouvant point à ce mouillage qu'elle était chargée de protéger, je profitai de son absence pour visiter cette partie de l'ancienne *Numidie*, aussi célèbre jadis par la richesse de son sol et ses villes florissantes, que par les débats sanglans dont elle fut le théâtre, débats qui consacrèrent la gloire de *Métellus*, qui commencèrent la réputation de *Marius*, et qui finirent par la fin tragique du cruel mais courageux *Jugurtha*. Cette terre riche de souvenirs, couverte alors de nombreux habitans, gouvernée par des lois sages, sans doute, puisque l'argriculture et l'industrie y étaient honorées, excita la convoitise des maîtres du monde. Les rois puissans de cette partie de l'Afrique possédaient de nombreux trésors, des soldats aguerris, et bien avant la naissance du *Christ*, les arts florissaient en *Numidie*, lorsque la barbarie régnait sur les *Gaules*. Je désirais vivement visiter cette portion de l'Afrique, qui a jusqu'à ce jour échappé aux investigations des nombreux voyageurs qui ont exploré cette partie du monde, depuis la renaissance des lettres; il me tardait de parcourir ces lieux célèbres par les succès de *Scipion*, la mort tragique de *Sophonisbe*, les exploits des *Romains*, et les victoires des farouches *Vandales*.

La ville de *Bone* est située à l'extrémité du golfe de ce nom qui a trois lieues d'étendue du N. E.

au S. O. Ce vaste enfoncement offre des sondes régulières, et aucun danger n'entrave sa navigation. La côte occidentale est élevée, accore et présente l'aspect de la stérilité et de l'abandon ; la partie orientale est moins haute, mais ornée d'une forte végétation, et les deux rivières qui l'arrosent augmenteraient ses richesses, si l'incurie des habitans actuels leur permettait de profiter des dons de la Providence.

Bone, résidence d'un Aga, nommé par le Dey d'*Alger*, est bâtie sur la rive occidentale, à l'abri d'une pointe qui la protège des vents du large, et assure le mouillage des petits bateaux du pays qui seuls peuvent se tenir devant la ville ; quatre ou cinq navires fançais viennent annuellement en cet endroit ; ils se placent à un mille de la ville, dans une crique nommée l'anse des *Caroubiers*, parce que quelques-uns de ces arbres se voient sur la plage ; de ce mouillage on n'aperçoit point la ville, et les vents d'E et de N. E. y compromettent parfois la sûreté des bâtimens.

Bone, comme toutes les villes habitées par les barbares, ne présente qu'un amas confus de maisons irrégulières, basses, les unes en pierre, la plupart en bois, séparées par des rues étroites, fangeuses, dépôt constant de toutes les immondices, et impraticables après la plus légère pluie ;

aucun monument, aucune habitation remarquable ; une muraille peu solide semée de tours en ruines forme l'enceinte, et quelques canons sans affûts, rongés par le tems, composent ses élémens de défense. Une population rare et misérable, que l'on porte à trois mille individus, végète sur ce sale bourbier ; cependant ce port est l'entrepôt de tout le commerce du Pachalick de Constantine ; il en sort tous les ans, cinq ou six cargaisons composées de blé, de laines surges et de cire ; le Consul de France chargé spécialement des intérêts nationaux, qui sont d'une faible importance sous le rapport commercial, a de plus la surveillance et la direction de la pêche du corail, qui se fait par des bateaux français et italiens, depuis l'entrée du Golfe jusqu'au tour de l'île *Galitta*, l'ancienne *Aegimerus*. Le séjour à *Bone* des nombreux marins se livrant à cette pêche (on compte quelquefois jusqu'à **2,000** hommes sur les bateaux corailleurs) donnait lieu souvent à des rixes tellement sérieuses, que pour éviter le contact des européens et des barbares, le Dey consentit à céder la jouissance, sur la côte orientale, à deux lieues de la ville, d'une portion de terrain sur lequel la marine a fait élever un petit fortin nommé le *Bastion de France* ; les bateaux viennent mouiller en cet endroit, un caporal en est le gouverneur, quatre soldats for-

ment la garnison, ces gens retournent à *Toulon*, lorsque la saison de la pêche est passée ; la France, pour l'autorisation de chercher le corail et pour la concession du fort, paie tous les ans au Dey d'*Alger* 50,000 piastres fortes et deux énormes caisses de corail. Entre la ville et l'anse des Caroubiers, sur une hauteur qui domine les deux positions, on voit la citadelle de Bone, nommée par les arabes le château de l'Empereur, parce qu'il fut construit par les ordres de Charles-Quint : c'est un carré presque parfait, sans ouvrages extérieurs, armé de quelques pièces de canon ; ses abords peuvent être défendus par un petit nombre d'hommes courageux, mais les murailles ne pourraient résister long-tems à une attaque régulière.

Accompagné de plusieurs officiers, tous bien armés, je me décidai à quelques excursions au-dehors ; je désirais reconnaître l'emplacement d'*Hyppone*, ville célèbre par ses malheurs, le courage de ses habitans et plus encore pour avoir été le séjour de *S.t-Augustin*, qui en fut l'évêque ; d'après les renseignemens qui me furent fournis par le Consul, homme savant et modeste, je me dirigeai dans l'Est et dans le Sud ; il paraît certain qu'*Hyppone* s'élevait à 3 milles dans le S. E. de la ville moderne ; elle était traversée par la petite

rivière de *Cibo* qui se jette dans le Golfe après avoir arrosé une vaste plaine dont le sol fertile, presqu'inculte aujourd'hui, n'attend que les sueurs de l'homme pour se couvrir de riches moissons ; quelques champs de blé, quelques moutons errants, témoignent seuls que cette terre n'est pas abandonnée.

Hyppone, deux siècles avant la naissance de *J.-C.*, était la seconde ville de la *Numidie* ; elle renfermait quinze mille habitans ; son commerce était très étendu. Après la prise de *Cirthe*, aujourd'hui *Constantine*, *Scipion* s'empara d'*Hyppone* et termina par la conquête de cette ville la soumission de la *Numidie*, dont il assura la possession à *Massinissa*, allié des *Romains*. Un siècle après, lors de la révolte de *Jugurtha*, cette ville essuya de nouveau les horreurs d'un siége, et se rendit à *Marius* ; l'importance d'*Hyppone* ne fit que s'accroître, et ses habitans furent les premiers à embrasser le christianisme, qui devint bientôt la religion dominante dans cette partie de l'Afrique. Des temples somptueux furent élevés au vrai Dieu à *Tunis*, à *Cyrthe*, à *Hyppone*, et *S.t-Augustin*, 400 ans après la naissance du Sauveur, édifia par ses talens et ses vertus, les habitans de cette ville, dont il était le chef spirituel. Pendant son apostolat, les *Vandales* sous

la conduite de Genseric, débarquèrent en Afrique; ils y commirent les plus horribles excès; *Carthage*, *Tunis*, *Cyrthe* furent prises et saccagées. *Hyppone*, assiégée pendant **14** mois, résista aux attaques des barbares; mais l'année suivante, en **1431**, elle fut enlevée d'assaut. La plupart des habitans furent passés au fil de l'épée; les autres réduits à l'esclavage et la ville détruite de fond en comble: S.t-Augustin vivait alors et mourut de douleur peu de tems après. La ville fut rebâtie, mais lors de l'irruption des Maures, les cités, les hommes disparurent devant ce torrent dévastateur, et le culte des sectateurs de Mahomet remplaça les cérémonies du christianisme. Tout porte à croire que ces événemens remarquables eurent lieu l'an **646** de notre ère; c'est à cette époque et sous le règne de l'empereur *Constantin* II (fils de *Constantin* III, et petit-fils d'*Héraclius*) qu'*Abdallah*, frère d'*Othman*, s'empara de toute l'Afrique, détruisit les temples du Seigneur, massacra les chrétiens, et dans les pays soumis fit remplacer le *Labarum* du *Grand Constantin* par les bannières du faux prophète; ainsi, quinze ans après la mort de *Mahomet*, la religion dont il était le fondateur étendait déjà son empire sur la plus grande partie de l'*Afrique* et de l'*Asie*. *Bone* fut construite

à cette époque avec les débris d'*Hyppone* ; on reconnaît à peine l'emplacement de cette dernière. Qelques traces de murailles recouvertes, cachées par les ronces, de nombreux fragmens de briques peuvent seuls faire supposer le lieu où s'élevait cette ville importante. Pendant plusieurs jours j'explorai les environs de *Bone*, toujours accompagné d'officiers et d'hommes bien armés, ainsi que d'un interprète, espèce de juif parlant tous les dialectes de l'Afrique ; dans le sud, je trouvai des plaines bien arrosées, mais presqu'incultes, quoique le sol paraisse d'une rare fertilité ; de loin en loin de chétives cabanes habitées par des malheureux dont toute la richesse consiste en un petit champ de blé ou de riz, et quelques chèvres. Partout nous éprouvâmes l'accueil le plus hospitalier. Plus rapprochés de la nature que l'habitant des villes, ces arabes nomades sont moins soupçonneux et paraissent plus désintéressés : nous n'eûmes qu'à nous louer des procédés de tous ceux que nous visitâmes. Les montagnes qui séparent la *Numidie* du royaume de *Tunis* sont moins élevées que celles que l'on voit au nord de *Bone*, mais elles sont couvertes d'arbres, d'arbustes, de nombreuses plantes aromatiques, et pourraient être cultivées avec succès. On y trouve en abondance le *pin à pignons*, (pinus sativus) l'*andrachné*, le *lentisque*, le *thé-*

rébinthe, le *myrthe*, l'*agnus-castus*, et plusieurs espèces de cistes. Nous rencontrâmes dans ces bois plusieurs arabes bédouins, armés de fusils et de poignards, presque nus et d'une figure épouvantable. Ces misérables furent très civils, parce qu'ils étaient plus faibles que nous, mais ils sont tellement redoutés des habitans de la ville, que ceux-ci n'osent point se hasarder à sortir des remparts sans être en nombre et bien armés.

Les hautes montagnes qui forment la partie occidentale de la baie, et qui s'étendent jusqu'à Alger, sont d'une extrême aridité; quelques cistes, quelques arbousiers rabougris sont les seules productions végétales, et partout le roc calcaire se montre à nu. Cependant en approchant de la mer, quelques vallons étroits paraissent offrir un sol profond et fertile. Dans un de ces endroits qui ressemblait au lit d'un torrent, nous trouvâmes une famille arabe établie sous sa modeste hutte; nous fûmes bien accueillis; du laitage, quelques dattes nous firent oublier nos fatigues. A la porte de la hutte j'aperçus un banc de pierre qui me parut avoir été travaillé par la main de l'homme; en le regardant avec plus d'attention, je reconnus une croix : bientôt elle fut retirée de terre et livrée à notre examen. Sur le pied, qui avait été long-tems enfoui, nous reconnûmes des ca-

ractères presque effacés par le tems; les bras dont les extrémités avaient la forme d'un trèfle, paraissaient avoir été travaillés avec soin, et des restes de sculpture en relief et à jour ne nous permirent plus de douter que ce signe de notre rédemption, dans des tems reculés, n'eût servi à la décoration d'un temple. Quelques pièces de monnaie me rendirent possesseur de ce précieux débri : je l'ai envoyé à Paris, il fut trouvé digne de figurer au Musée Royal ; c'est la seule pièce antique provenant de la *Numidie*. Les archéologues après bien des essais pour déchiffrer l'inscription, crurent y distinguer la paraphrase de l'Ecthèse, profession de foi des chrétiens *Monothélites*.

Ma mission terminée, je mis à la voile et je me dirigeai vers l'Orient. Un vent favorable me fit bientôt doubler le cap *Bon*, jadis le promontoire de *Mercure*, extrémité septentrionale de l'Afrique ; le lendemain j'étais près du cap *Passaro*, pointe sud de la Sicile ; le tems était serein, aucun nuage ne troublait la douce harmonie d'un ciel azuré ; l'œil se reposait avec délices sur le spectacle ravissant que présentaient les champs, les collines verdoyantes de la riche Sicile, couronnées par une majestueuse chaîne de montagnes, au-dessus desquelles pyramidait dans les

airs le terrible *Etna*, géant de l'antique *Italie* ; nous étions à 25 lieues de la base de ce roi des volcans ; sa tête, semblable à une immense colonne, dominait sur tous ses alentours, en laissant échapper d'énormes tourbillons d'une épaisse et noire fumée : qu'elles sont profondes les réflexions que font naître et ces terres classiques et ce dôme imposant qui s'élance vers les cieux, en vomissant depuis des milliers de siècles des torrens de feu dont la faiblesse de l'homme ne saura jamais pénétrer les causes !

Bientôt je découvris le cap *Matapan*, jadis pointe *Tenare*, extrémité de la *Morée*. Ce promontoire très élevé, dont les abords n'offrent aucun danger, n'est que le prolongement du versant méridional du mont *Taygète* ; il termine une espèce de péninsule bornée dans l'ouest par le golfe de *Coron* ; dans l'est, par le golfe de *Laconie*. Cette presqu'île est habitée par les *Maniates*, peuplade à demi-barbare, indignes descendans des *Spartiates* dont il tirent leur origine. Un vent d'est très violent me força, pendant plusieurs jours, à louvoyer entre l'antique Cythère et les côtes du Péloponèse. Plusieurs navires du commerce cherchaient comme moi à s'avancer dans l'est, et quoique la plupart appartinssent à des puissances étrangères,

je crus devoir veiller à leur sûreté, cette côte ayant été renommée de tout tems pour être le repaire d'une foule de pirates, aussi cruels qu'entreprenans. Je masquai mon navire autant que possible, et je fis surveiller toutes les embarcations qui paraissaient sortir des ports du *Magne*; le second jour j'aperçus, à l'approche du soir, deux bateaux à voiles latines se glissant le long de la côte au moyen de leurs rames; bientôt ils mirent à la voile et se dirigèrent sur deux navires génois qui louvoyaient sous le vent de *Cérigo*. Dès qu'ils eurent pris le large, je gouvernai sur eux de manière à leur couper la terre, mais ils s'aperçurent de ma manœuvre, et chacun d'eux prit une direction différente. Je m'attachai à celui qui paraissait le plus grand, le mieux armé; malgré la supériorité de ma marche et le désavantage pour un petit navire de lutter contre une grosse mer, je ne me trouvai à portée de canon qu'au soleil couchant; le premier boulet tiré de la corvette lui enleva son mât de l'arrière, mais bientôt vingt avirons suppléèrent à la perte qu'ils venaient de faire, et la peur, souvent mauvaise conseillère, parut dans cette circonstance accroître leur énergie, car jamais bâtiment à rames ne franchit avec plus de rapidité l'espace qui le séparait

de la plage ; pressés par mon artillerie de se mettre à l'abri, ces forbans échouèrent sans précaution sur les rochers aigus qui bordent cette côte ; le bateau fut mis en pièces, mais les misérables qui le montaient, semblables au chacal dont ils ont la cruauté, malgré les vagues en fureurs, sautèrent de pointe en pointe et disparurent dans les anfractuosités des rochers : nous contâmes **72** de ces écumeurs de mer ; la nuit et le tems me forcèrent d'abandonner la poursuite de ces Spartiates en guenilles. J'appris en arrivant à *Milo* que dix de ces malheureux avaient été tués ou grièvement blessés par le feu de mon artillerie ; bien persuadé que le bateau qui avait pris le large tenterait de regagner le repaire dont il était sorti, j'allai mouiller dans le golfe de *Laconie*, et les embarcations furent mises à la mer pour surveiller le littoral. Au jour nous ne vîmes rien, et vainement nous explorâmes cette côte inhospitalière ; le calme ayant succédé à la tempête, je profitai de mon séjour dans ce golfe pour visiter le cap *Ténare*, si célèbre dans l'antiquité : comme je l'ai déjà dit, cette extrémité du Péloponèse est très élevée, coupée à pic de tous les côtés, et l'on se figurerait difficilement le sentiment de surprise qu'inspire la vue de ces énormes rochers, noirs et rougeâtres,

entassés les uns sur les autres, de formes plus fantastiques, plus effrayantes qu'on ne saurait l'imaginer; on dirait les débris informes provenant d'une convulsion toute récente de la nature: c'est au milieu de ces rochers menaçants, au pied de ce sombre promontoire, que les Mythologues ont placé l'une des portes de l'enfer ; c'est par là qu'Orphée descendit pour aller chercher son *Euridice* ; c'est également par cette ouverture que le terrible *Hercule* ramena et le cruel *Cerbère* et la pieuse *Alceste* ; je cherchai, mais en vain, cette porte enchantée. Les maris de nos jours en eussent sans doute souvent franchi le seuil pour aller réclamer leurs compagnes frappées par l'inexorable mort.

Après avoir débarqué à *Porto-Caillo*, lieu témoin en **1791** d'un beau fait d'armes de la marine française, et refuge ordinaire des pirates, je parvins avec peine au sommet du promontoire. Je cherchai sans succès l'emplacement du célèbre temple de *Neptune* qui consacrait cet endroit ; nuls débris, aucun fragment, rien ne put donner l'essor à notre imagination ; le tems et la main de l'homme, plus meurtrière encore, ont tout détruit. Du cap au village de *Maïna*, qui en est à deux lieues, le terrain est aride,

montueux, coupé par le lit de profonds torrents; partout la roche granitique se montre à nu, et quelques chênes *valoni*, rares et rabougris, peuvent seuls reposer l'œil sur cette terre désolée : deux malheureux villages que nous parcourûmes présentent l'image de la misère la plus épouvantable ; aucune trace de culture, pas l'ombre de végétation, quelques mares infectes qui fournissent l'eau à leur usage ; des maisons construites comme des tours, et dans lesquelles on ne peut entrer qu'au moyen d'une échelle, furent les seuls objets qui fixèrent notre attention. Les *Maniates* sont spécialement adonnés au vol et à la piraterie ; sans les ressources de l'agriculture, sans objets d'échange, ils vivent de leurs rapines. Tandis que les uns vont explorer et rançonner les plaines fertiles qui les environnent, les autres vont piller les bâtimens du commerce ; souvent même ils font des débarquemens sur les îles de l'Archipel, sur les côtes de l'Asie, et s'emparent à force ouverte de tout ce qu'ils peuvent emporter ; le cœur attristé, l'œil fatigué de tant de misères, je me hâtai de quitter cette terre habitée par des réprouvés, et trois jours après la corvette était mouillée dans le port de *Milo*.

Milo, nommée *Melos* par les anciens, est la plus occidentale des *Cyclades*. Cette île a 60

milles de tour ; son port, le plus vaste et l'un des plus sûrs de l'Archipel, en est aussi le plus fréquenté. Les vents de nord si constans dans ces parages m'ayant forcé de passer plusieurs jours au mouillage, je profitai de ce repos pour visiter cette île, jadis le centre d'un commerce considérable, couverte d'une nombreuse population, aujourd'hui presque déserte, n'offrant partout que des ruines et le silence des tombeaux, tristes mais inévitables résultats des funestes conceptions d'un ignoble despotisme. *Thucydide, Pausanias*, représentent *Melos* comme une des plus importantes parmi les *Cyclades* ; long-tems avant la guerre du Péloponèse, alors que la plupart des îles voisines étaient tributaires de la Grèce, le courage des habitans avait su conserver son indépendance ; gouvernée par ses propres lois, puissante par son commerce et sa population, cette île, sous l'autorité d'un souverain élu par le peuple, jouissait de l'aisance et de la tranquillité qui suivent de sages institutions. Lors de la seconde guerre entre *Athènes* et *Lacédémone*, villes toujours rivales, jamais amies, les *Miliotes* voulurent en vain garder une sage neutralité. Dans ces tems reculés, comme de nos jours, le faible subit toujours les inspirations de la puissance, et malgré tous leurs efforts ils furent obli-

gés de prendre parti pour les *Lacédémoniens* dont ils tiraient leur origine. Les *Athéniens*, après avoir remporté de grands avantages sur leurs rivaux, détachèrent une petite armée sous le commandement de *Nicias* pour soumettre *Melos*; les habitans résistèrent plus d'une année, mais de nouvelles troupes conduites par *Philocrate* forcèrent ces courageux insulaires à implorer la clémence du vainqueur : les *Athéniens* massacrèrent tous les hommes en état de porter les armes et emmenèrent en esclavage les femmes et les enfans; les terres, les maisons furent livrées à des habitans de l'Attique qui vinrent s'établir à *Melos*; mais peu de tems après, vaincus par les *Spartiates* commandés par *Lysandre*, les *Athéniens* furent obligés de renvoyer à *Milo* les habitans échappés au massacre commandé par *Nicias*.

Melos comme toutes les îles voisines passa sous la domination des Romains, elle fit ensuite partie de l'empire grec; les Vénitiens s'en rendirent maîtres, mais sous le règne de *Soliman* 1.^{er}, elle fut réunie à l'empire *Ottoman*.

Sous un gouvernement protecteur *Milo* reprendrait bientôt son ancienne splendeur; outre l'immense avantage que présente la situation du port accessible et sûr dans toutes les saisons, les parties

orientales et occidentales de l'île contiennent une très grande surface de terres cultivables. Le sol y paraît propre à la culture de la vigne, de l'olivier, du mûrier ; le cotonnier y réussit parfaitement, et les céréales, comme dans les provinces médiocres de la France, y rapportent 3 et 4 pour un ; la partie S. E. de l'île, soumise à l'influence de feux souterrains, offre à l'industrie une grande abondance de sels utiles aux préparations chymiques ; le soufre, l'alun en plume se trouvent en masse considérable dans les grottes volcaniques de cette partie de la côte, et les falaises opposées à l'île de *Cimolis* sont composées de bancs immenses de *pouzzolane* et de terre cimolée qui pourraient être employées avec succès dans les arts ; ces plaines fertiles, ces montagnes qui, à l'abri d'une sage liberté, se couvriraient promptement de riches récoltes, sont désertes, abandonnées ; ainsi, tout meurt, tout disparaît devant le souffle empoisonné du despotisme, et l'homme, avili par un long esclavage, abruti par des lois odieuses, n'a de force que pour souffrir, de courage que pour courber son front humilié devant l'oppresseur de sa patrie.

D'après l'étendue de la ville antique, d'après les débris des nombreux édifices, *Milo* devait

renfermer au moins 20,000 habitans. Sous les Vénitiens on y comptait encore 15,000 âmes ; aujourd'hui 500 habitans végètent seuls sur cette terre désolée ; cette faible population s'est retirée au sommet d'un piton aride et d'un difficile accès, situé dans la partie nord de l'île ; on arrive à ce bourg perché dans la région des nuages par des escaliers tortueux, étroits, dangereux pour la vieillesse et pour l'enfance ; c'est dans cet endroit, plus fait pour servir d'aire aux oiseaux de proie que de retraite à l'homme civilisé, que peuvent respirer en paix les restes des malheureux Miliotes. La population de ce singulier village, nommé *Castro* par les Grecs, et Six-Fours par les Français, est presque toute composée des familles des marins qui depuis deux siècles se sont voués aux fonctions de pilotes de l'Archipel ; les bâtimens de guerre de toutes les nations s'arrêtent devant cette île, pour y recevoir un de ces guides, et la France seule y entretient un consul qui réunit au rôle de protecteur l'autorité d'un gouverneur.

La ville ancienne dont l'emplacement ne fut découvert que depuis 40 ans, était située sur la côte orientale du canal qui conduit au port ; elle était bâtie sur une colline s'inclinant par une pente douce jusqu'à la mer ; on voit encore une

partie des murs dans un très bel état de conservation ; dans plusieurs endroits ils sont élevés à 10 et 15 pieds au-dessus du sol ; ils sont construits en pierres granitiques, toutes de forme cubique et d'une forte dimension, enchassées les unes dans les autres sans mortier ni ciment ; on voit sur une élévation qui dominait la ville et la protégeait contre les vents du nord, les débris d'un petit monastère grec construit sur les ruines de la citadelle ; d'énormes monceaux de briques, des fragmens de marbre, de poterie, répandus sur une très grande surface, dénotent suffisamment l'emplacement de la ville, qui devait avoir une grande étendue ; quelques mois avant mon arrivée, le prince héréditaire de Wurtemberg parcourant l'Archipel pour y puiser des connaissances et des inspirations, fit à grands frais opérer des fouilles dans différentes parties de l'île ; entre le rempart antique et la colline où s'élevait la citadelle, il fit défoncer un terrain sur lequel, depuis des siècles, la charrue traçait annuellement de profonds sillons. Des mûriers, des vignes y étaient plantés. Il acheta, il fit tout abattre, et à dix pieds de profondeur il découvrit un vaste cirque en marbre blanc de Paros, d'une grande beauté. Le proscénium avait 60 pieds de diamètre et les gradins disposés avec beaucoup d'art pou-

vaient contenir 2,000 personnes assises. De nombreuses colonnes également en marbre environnaient la scène, et des supports sculptés avec beaucoup d'art servaient en même tems de passage aux spectateurs et de limite aux acteurs ; ce beau monument paraît sortir des mains de l'architecte ; les coups du ciseau de l'ouvrier y paraissent encore empreints, et aucune dégradation ne permet de croire qu'il ait fréquemment servi ; au pied de la ville on voit sur le rivage les débris d'une tour carrée, des restes de maçonnerie bien conservés, et j'ai suivi dans l'eau les traces d'un môle jusqu'à 50 pieds au large : c'était là l'emplacement du port ; les ruines attestent qu'il devait s'y trouver de nombreux établissemens.

La colline sur laquelle était bâtie la ville est bornée dans le sud par un ravin profond qui la séparait de hautes falaises composées d'une terre légère, blanche, paraissant avoir passé par l'épreuve du feu et ressemblant beaucoup à la pierre-ponce. C'est dans l'intérieur de cette falaise, coupée à pic du côté de la mer, et dont la pente est très rapide vers la ville, que les habitans avaient creusé leurs sépultures. La cupidité a profané depuis long-tems ces asiles sacrés, et aujourd'hui ces retraites creusées,

embellies par la piété, servent de repaire aux reptiles et aux oiseaux de nuit. Il existe une infinité de ces catacombes ; du côté de lamer, elles sont placées par étages les unes sur les autres; les sarcophages sont taillés dans le sol même ; quelques-uns sont enduits sur toutes les parois d'un ciment très dur. On distingue sur plusieurs d'eux des traces de caractères, des restes de peinture : la différence dans la grandeur des salles, dans la profusion des ornemens, distinguait sans doute, dans ces tems reculés comme de nos jours, la sépulture du riche de celle du pauvre. Cette falaise paraît avoir été spécialement consacrée aux habitans de la ville, car on trouve, aujourd'hui même, dans toutes les parties de l'île, des tombeaux que recherchent avec avidité les habitans de *Castro*. Le consul de France a fait ouvrir une multitude de ces chambres sépulcrales.

En **1819**, on ouvrit l'asyle funèbre de l'un des anciens rois de l'île. Quatre sarcophages renfermaient les ossemens à demi-consumés du roi, de la reine et de deux enfans du sexe féminin ; des vases de terre cuite, d'une forme égyptienne, ornés à l'extérieur de peintures bien conservées, contenaient les restes précieux de chaque individu. Au-dessus des ossemens des femmes on trouva des miroirs de Talc, des bandeaux d'un

tissu léger mais solide entrelacés fort artistement de fils d'or ; à côté de ceux-ci, des cassettes assez grossièrement sculptées renfermaient des étoffes, des bandeaux, des bracelets, des bagues, des boucles d'oreilles en or : tous ces bijoux étaient travaillés avec beaucoup d'art ; les bracelets de la reine imitaient un serpent qui se mord la queue. A côté de ces précieux objets, les sarcophages renfermaient une foule de lampes, de vases lacrymatoires, de pots de terre vernis, remplis d'une matière blanche et durcie par le tems, des petites bouteilles en verre très épais, dont le long col permettait à peine d'y introduire une forte aiguille ; on y trouva également des images de divinités égyptiennes, en grès thébaïque, peintes et ornées d'hiéroglyphes ; des coqs, des tourterelles en terre cuite, c'étaient sans doute les dieux pénates de cette famille ; le tombeau du roi renfermait de grandes richesses, un casque élégant dont l'or et l'argent formaient la matière, orné de sculptures en relief d'un fini parfait ; un bouclier phrygien, composé du mélange de deux métaux dans lesquels l'argent dominait, également enrichi de cizelures et d'ornemens d'un très bon goût, au bas desquels on voyait en grec littéral le mot *Psammoclès*, indiquant sans doute ou le nom du souverain,

ou celui de l'artiste qui fabriqua l'armure ; une espèce de couronne en or massif, surmontée de découpures formant des triangles ; un sabre droit, d'un riche travail ; enfin, une foule d'autres objets précieux ou par la matière, ou par leurs formes, devinrent la récompense des personnes qui avaient contribué aux travaux d'exploration : la plupart de ces dépouilles ont été vendues au gouvernement pour les collections royales, les ornemens en or furent offerts à M de Rivière, ambassadeur à Constantinople.

En **1817**, en creusant la terre pour faire une citerne, des Miliotes trouvèrent une statue de femme, en marbre blanc, ses bras avaient été brisés, mais la beauté de ses formes, le fini parfait de cet ouvrage qui paraissait être du siècle de *Périclès*, le rendirent l'objet de la convoitise de plusieurs puissances. Déjà des agens du Sultan s'en étaient emparés, et l'avaient placée à bord d'un navire musulman pour être transportée à Constantinople, lorsque des ordres du roi de France prescrivirent d'obtenir, à quel prix que ce fût, la possession de ce prodige des arts. On paya avec une magnificence royale les habitans qui avaient fait la découverte, et les marins d'une goelette de l'Etat qui se trouvait à *Milo*, après un combat qui ne fut pas sans

blessures, s'emparèrent par la force de la statue. Elle fut transportée dans la nouvelle *Athènes*, et figure maintenant au musée royal sous le nom de la *Vénus de Melos* : le Grand Seigneur fut tellement irrité de cet enlèvement, que le capitan Pacha vint exprès à *Milo* pour venger son souverain outragé, et suivant l'usage de cet atroce gouvernement basé sur la force, tous les pauvres *Miliotes* payèrent pour le roi de France que l'on n'osait insulter. La bastonnade fut administrée aux primats de l'île, à 30 des principaux habitans, et tous sous peine de perdre la tête, furent obligés de payer une amende considérable qui leur enleva les économies de plusieurs années : leçon terrible, avertissement salutaire aux peuples, qui dominés par un esprit de vertige ou par de puérils préjugés, oseraient encore compter sur la justice de l'homme puissant, lorsque sa volonté n'est point soumise aux lois.

Sur le bord de la mer, dans le S. E. de la baie, on trouve des sources d'eaux thermales d'une température fort élevée : auprès et dans le nord, sur un monticule très accidenté et fort aride, on découvre l'entrée d'un vaste souterrain qui, dans ses sinuosités, a une étendue de 200 pieds; il est taillé dans un roc assez tendre,

et construit avec beaucoup d'art ; des escaliers d'un difficile accès, montant et descendant de manière à pouvoir être protégés par un seul homme, conduisent à deux salles assez vastes, ayant 9 à 10 pieds de hauteur : la tradition populaire assure que ce *refugium* servit à cacher le roi de Melos et sa famille, lors du sac de l'île par Philocrate ; mais il est probable que suivant la coutume de ces tems reculés, cet endroit était destiné à la sépulture des souverains de l'île.

Sur la côte S. E. de Milo, au milieu d'une foule de rochers entassés les uns sur les autres, il existe une grotte peu profonde, dont toutes les parois sont tapissées d'alun et de soufre ; une épaisse fumée sort de toutes les fissures, et même de plusieurs rochers placés en dehors de la grotte et environnés par la mer. Pour parvenir à cet endroit on traverse un sol brûlant, cédant sous le poids de l'homme, et la moindre ouverture faite au hasard laisse échapper d'épaisses émanations sulfureuses : il est évident que cette partie de l'île est travaillée par des feux souterrains d'une grande activité.

Le couvent élevé sur le mont S.t-Elie dans le S. O. de l'île renferme quelques moines grecs schismatiques, affaiblis par l'âge et dont le nom-

bre diminue chaque jour ; cet édifice n'offre rien de remarquable, et ces pieux caloyers passent doucement leurs derniers jours entre les pratiques de leur religion, et celles d'une franche et simple hospitalité.

Les vents contraires ayant cessé, je partis pour Smyrne. Je dirigeai ma route entre Syphante et Sherpho laissant à droite l'île de l'Argentière, l'ancienne Cimolis, qui renfermait des mines d'argent ; aujourd'hui elle ne produit que de la terre bolaire proscrite par la médecine moderne. Syphante, l'antique Siphnos, lors de la splendeur de la Grèce était citée pour la fertilité de son terroir et sa nombreuse population, elle renfermait alors des mines d'or et d'argent, mais les habitans ayant refusé de déposer le dixième de ces métaux dans le temple d'Apollon, à Délos, ce dieu irrité fit soulever la mer, inonda les mines, et depuis ce tems la misère a remplacé l'opulence. Syphante possède un petit port où les plus grands navires pourraient trouver un abri, mais il est tellement étroit, que les barques seules osent y pénétrer : la population de Syphante est rare et misérable, cependant plusieurs vallées sont d'une grande fertilité, mais incultes. Là, comme ailleurs, le despotisme énerve l'homme et paralyse les dons de la nature.

Sherpho, l'antique Seryphe est séparée de Syphante par un canal de trois lieues. Cette île est haute, elle est hérissée de montagnes arides, de formes bizarres, séparées par d'affreux précipices. Les côtes seules présentent l'apparence d'une triste végétation; dans la partie S. E. on trouve un port assez sûr pour les bateaux du pays, à peu de ditance on voit le bourg où résident trois cents familles grecques, vivant à grande peine des productions du sol et des profits de la navigation à laquelle nombre d'habitans sont adonnés. Seryphe joue un rôle important dans la mythologie grecque. Danaé, fille du roi d'Argos, visitée par Jupiter dans sa tour d'airain, fut exposée dans une petite barque sur la mer, le roi espérant en la faisant disparaître, éluder un oracle qui lui annonçait qu'il périrait de la main de son petit-fils. Protégée par les dieux, Danaé aborda dans l'île de Seryphe et reçut du roi Polidecte, petit-fils de Neptune, les soins empressés d'un père et d'un ami : elle y donna le jour à Persée, qui parvenu à l'adolescence, abandonna Seryphe pour aller chercher des aventures, comme tous les héros fabuleux de ces tems reculés. Après de nombreux hauts faits, Persée tua la gorgone Méduse et revint à Seryphe : Polidecte, envieux des succès du héros, lui tendit des embûches ;

le libérateur d'Andromède oubliant les services passés du roi, lui présenta l'horrible tête de la gorgone, et Polidecte fut changé en pierre, ainsi que tous les habitans de l'île. Cette allégorie nous prouve que dans ces tems héroïques, comme de nos jours, Sherpho n'était qu'un amas confus de rochers agrestes.

Le canal entre Syphante et Sherpho est sain; les plus grands vaisseaux peuvent prolonger à 200 toises les côtes de ces îles: après les avoir dépassées on aperçoit dans le nord trois gros rochers déserts, mais dont les abords n'offrent aucun danger; dans l'ouest, à une assez grande distance, on voit les montagnes des îles Paros, célèbres par leurs carrières de marbre. Bientôt j'eus connaissance de Syra, séparée des îles de Délos par un détroit de dix milles de largeur, qui n'est pas sans dangers. Cette île vue dans le sud présente un aspect assez riant, dans cette partie les montagnes viennent se perdre à la mer par une pente douce, et les apparences d'une culture soignée annoncent une population laborieuse. Le port de Syra situé à la côte orientale, ouvert à tous les vents du N. E. au S. E, est cependant assez sûr et très fréquenté, surtout depuis la révolution qui a séparé la Grèce et ses îles de l'empire ottoman. La plus grande partie des

habitans sont catholiques romains, aussi sont-ils généralement peu considérés des schismatiques grecs qui forment la population des autres Cyclades. Plus dociles aux conseils d'une sage politique qu'aux nobles inspirations de la gloire et de l'honneur national, les Syriotes dans les convulsions qui ont déchiré la Grèce et les îles de la mer Égée, ont tout sacrifié à leurs intérêts personnels ; ils étaient Grecs tant que ceux-ci furent victorieux, ils se soumirent aux Turcs dès que le croissant fit pâlir la croix ; cette conduite prudente ne leur mérita pas l'estime des défenseurs de la liberté, mais elle leur procura des richesses et la paix. Combien de peuples civilisés agissent de même ! La ville occupe un assez vaste espace, elle s'étend de la plage au sommet d'une colline abrupte, couronnée par un monastère catholique. En 1813, Syra ne possédait que douze polacres; aujourd'hui plus de 50 bâtimens sont armés par les négocians de l'île.

Le canal entre Syra et les îles de Délos est semé d'écueils, la plupart au-dessus, d'autres sous l'eau. Le passage suivi par les grands bâtimens est entre les rochers nommés Scarpa, à peu distance de l'île, et l'écueil nommé la Nata qui en est à trois milles dans le S. E. Les cartes françaises, celles de MM. de Chabert et Gaultier,

représentent la Nate comme un îlot rond et sain tout à l'entour ; l'expérience m'a prouvé que cet écueil extrêmement bas, projette à l'est dans la direction de la grande Délos, un banc presqu'à fleur d'eau d'une grande étendue, sur lequel la mer brise parfois avec violence. Un autre bas fond s'avance également de la grande Délos, dans l'ouest, ce qui retrécit singulièrement ce passage, qui ne doit être fréquenté qu'à l'aide d'un bon vent et d'un pratique habile. L'histoire nous apprend que ce fut dans le port de Scyros que se réunit la flotille des Cyclades lorsque les habitans de ces îles se revoltèrent contre Léon l'Isaurien. Depuis le 3.e siècle la religion catholique s'était répandue dans toutes les îles ; l'empereur Léon, persécuteur acharné des fils de J.-C., les poursuivit avec une telle cruauté que différentes parties de l'empire levèrent l'étendard de la révolte. Les îles de l'Archipel alors florissantes et très peuplées formèrent une ligue pour combattre et détruire le tyran. La flotte formée en trois divisions, se réunit à Tyne, Micony et Scyros. L'organisation terminée, elle s'avança en bon ordre sous les murs de Constantinople, la ville fut bloquée par terre et par mer, ce qui suppose une armée nombreuse, et l'assaut fut livré par les insulaires ; mais à l'aide du feu

grégeois nouvellement découvert, l'empereur ayant brûlé une partie de la flotte, les assiégeans furent obligés de se retirer après avoir obtenu des conditions avantageuses dans l'intérêt de leur religion. Cet événement eut lieu l'an 725 de notre ère.

La grande Délos, l'ancienne Rhenée, est basse et de loin paraît couverte d'arbustes et de verdure. L'île de Délos proprement dite en est à l'est, le canal qui les sépare est tellement étroit, que les Grecs avaient établi un pont de bateaux pour les réunir, et Policrate de Samos avait fait tendre une chaîne de l'une à l'autre. Délos était la plus célèbre des îles de la mer Égée, quoique la plus petite ; elle joue un grand rôle dans la mythologie. Neptune ayant pitié de Latone poursuivie par la jalousie de Junon, fit sortir Délos du sein de la mer ; Latone y donna le jour à Diane et à Apollon. Le dieu de la poésie et des arts fixa cette île flottante à Scyros et à Micony, pour récompenser les habitans des soins qu'ils avaient prodigués à sa mère ; depuis cette époque Délos eut une consécration religieuse, qui dura jusqu'à l'extinction du culte des faux dieux. L'origine du fameux temple d'Apollon, l'orgueil de Délos et de la Grèce entière se perd dans la nuit des tems, elle date presque de l'époque de la fondation d'Athènes

par Cécrops ; un des fils de ce roi éleva cet édifice en l'honneur d'Apollon et de Diane. Depuis lors, tous les peuples à l'envi contribuèrent à sa splendeur ; des fêtes religieuses y étaient célébrées à la renaissance du printems, à cette époque l'île pouvait à peine contenir les étrangers, et le temple, les offrandes apportées par tous les peuples de la terre. En parcourant ces lieux si célèbres jadis, ces collines couvertes de riches palais, aujourd'hui désertes, en cherchant les débris de ce temple qui devait être immortel, et dont à peine on reconnaît l'emplacement, le cœur se serre, l'œil attristé interroge en vain cette nature morte : les réflexions les plus pénibles succèdent aux souvenirs que font naître et cette grandeur passée et ce néant sans avenir des merveilles créées par le génie de l'homme. Il serait difficile en effet de fixer d'une manière certaine la place qu'occupait le temple d'Apollon, il était sur le bord de la mer, vis-à-vis l'île Rhenée ; les bases du monument n'ont même pas été respectées, et le voyageur, en parcourant cette plage semée de débris ne peut pas dire avec certitude : là s'élevait le temple du plus séduisant des dieux.

Après avoir dépassé Syros, maintenant Syra, je me dirigeai entre Tyne et Micony ; ces îles sont séparées par un canal de deux lieues de largeur,

extrêmement sain. Les vaisseaux peuvent prolonger à petite distance les côtes de l'une et de l'autre. Tyne est fort élevée, et quoique ses hautes montagnes ne présentent à l'œil que des masses dépouillées de verdure, sa population est comparativement plus élevée que dans les autres Cyclades. Les habitans de Tyne et de Micony, après ceux d'Hydra et d'Ipsara, passent pour les meilleurs marins de la Grèce; ils possèdent de nombreux navires, et font un commerce assez étendu sur les côtes de l'Asie, et même dans la mer Noire. La ville de Tyne située sur le penchant d'une colline aride, de loin paraît considérable. Il n'existe point de port dans cette île; on mouille devant la ville et l'on y est à l'abri des vents les plus dangereux dans ces parages. Tyne, l'ancienne Tenos, jouissait d'une certaine célébrité dans les beaux jours de la Grèce; on recherchait son alliance, on prisait la valeur de ses soldats et de ses marins: le dieu des mers, le puissant Neptune, y possédait un temple fameux par ses priviléges; la ville actuelle est bâtie sur l'emplacement qu'il occupait, mais les forêts qui environnaient le temple et couvraient toutes les montagnes ont disparu, maintenant on ne voit partout que des rochers calcinés par les feux du soleil, et quel-

ques chétifs oliviers; cependant dans les vallées l'on cultive la vigne avec succès, et le vin de Tyne jouit encore d'une certaine réputation. Cette île est citée pour la beauté de ses femmes, on y récolte beaucoup de soie, et des ouvriers habiles en font des étoffes estimées.

Micony est également fort élevée, elle possède une population industrieuse et riche; la ville située dans la partie S. O. de l'île est sur le bord de la mer, son port est comme celui de Tyne exposé à tous les vents du large.

J'aperçus bientôt Naxos dans le sud et Nicaria dans l'ouest ; la première se voit de fort loin, ses montagnes s'élèvent jusque dans la région des nuages, elle est grande, très peuplée et d'une extrême fertilité. Naxos était consacrée à Bacchus, il y passa les premières années de son enfance, c'est sur un des promontoires de cette île qu'Ariane, fille de Minos, fut abandonnée par Thésée. On trouve encore dans la petite île de Bacchus, située vis-à-vis la ville, les débris d'un temple consacré au dieu des vendanges ; j'ai vu parmi les ronces qui couvrent cet îlot, des fûts de colonne en marbre de Paros, d'une assez grande dimension.

Nicaria est élevée, ses abords sont sains et son terroir peu fertile ; les habitans, en petit nombre,

vivent dans la misère et la plus profonde ignorance. Icare, fils de Dédale, donna son nom à cette île, il périt sur ses bords pour avoir voulu braver les feux du soleil.

En remontant au nord, je vis l'antique et florissante Chio, la célèbre Lesbos : passant entre l'une et l'autre, je me trouvai bientôt à l'entrée du golfe de Smyrne formée par le cap Carabournou dans l'ouest, et la pointe Drapani dans l'est; l'ouverture a quatre lieues de largeur, dans cette partie aucun danger n'entrave la navigation. Le cap Noir ou Carabournou est fort élevé, très sain et peut être approché sans crainte, une tour antique se voyait autrefois à son extrémité, mais elle disparut dans le fameux tremblement de terre de 1688, aujourd'hui à peine en peut-on retrouver les débris. En suivant la côte occidentale du golfe, la mer est profonde et les plus grands vaisseaux peuvent prolonger la terre à petite distance ; dans cette partie, à quinze milles dans le sud du cap, on voit la grande et la petite îles d'Ourlach qui forment avec la côte un excellent mouillage, où l'on trouve une aiguade d'une grande ressource pour les bâtimens étrangers. Alexandre-le-Grand réunit la petite île d'Ourlach au continent par une jetée dont on

voit encore les traces au fond de la mer, il voulait attaquer la ville de Clazomène, située sur cette île ; sur l'emplacement qu'elle occupait on trouve de nombreux débris, mais là où fut une cité puissante, il ne reste aujourd'hui que des pierres et des ronces. La côte orientale du golfe, à partir de la pointe Drapani, est assez élevée jusqu'au cap Phokia, qui en est à quatre milles dans le sud. Entre les deux, s'élève la petite ville de Foyeri, habitée par des Turcs opulens, et bâtie dans une position délicieuse, le port est sûr, il peut recevoir quelques navires d'un assez fort tirant d'eau, mais un pilote est indispensable pour y pénétrer. Foyeri est près de l'antique Phocée, célèbre dans l'histoire ancienne ; la France n'oubliera jamais qu'une colonie de Phocéens fonda Marseille, cent ans avant la naissance du Christ.

Du cap Phokia jusque devant le château de Smyrne, la côte est bordée à une assez grande distance, de terres extrêmement basses où sont établies des salines très productives. Les navires ne doivent approcher qu'avec précaution de cette partie du golfe, des bas fonds se projetant au large dans la direction de la côte occidentale et gênant les navigateurs, qui contrariés par les vents doivent toujours avoir la sonde dehors.

Après avoir dépassé la petite île d'Ourlach la côte revient tout-à-coup à l'est, et s'étendant près de 20 milles dans cette direction, forme à son extrémité la baie que l'on peut également nommer le port de Smyrne. Pour s'y rendre il faut, autant que possible, rallier la côte sud qui est extrêmement saine et se défier de la limite des bas fonds, qui dans cette partie resserrent singulièrement le canal jusqu'au château; dès que l'on se trouve près de deux pitons fort remarquables, nommés les Frères de Smyrne, qui servent de reconnaissance et de guide aux marins, on aperçoit le port et les cyprès qui décorent le cimetière turc. Le château près duquel tous les navires doivent passer est un édifice carré, d'une hauteur médiocre, peint en blanc, armé de deux batteries dont l'explosion ferait sans doute écrouler les murailles ; une frégate détruirait en peu d'instans cette prétendue forteresse, qui prouve le peu d'intelligence des Turcs dans l'art de la défense des places.

Dès que l'on a dépassé le château, on entre dans un vaste bassin où des flottes entières peuvent touver un abri ; dans la partie sud de la baie on voit la ville qui s'élève en amphithéâtre, elle présente l'aspect le plus majestueux et le plus pit-

toresque. La ville turque occupe la partie occidentale, située sur le penchant d'une colline; elle est reconnaissable à ses minarets, à ses maisons basses et peintes de diverses couleurs. La ville franque s'étend le long de la mer, l'aspect des maisons qui bordent les quais rappelle la construction européenne. Les deux villes sont séparées par les bezestins ou marchés publics, et par le palais du Pacha, édifice extrêmement simple sur le bord la mer. Les maisons de Smyrne sont fort élevées, les rues sont tellement étroites que le soleil y pénètre rarement, tous les édifices étant couronnés par des toitures plates et des terrasses, les habitans jouissent chez eux de la fraîcheur que l'on va chercher ailleurs dans les promenades et sur la voie publique.

Smyrne, dont la population s'élève à près de 100,000 âmes, fait un immense commerce, cette ville est l'entrepôt le plus considérable de l'empire ottoman; de nombreuses caravanes y portent toutes les marchandises de l'Anatolie, de l'Arménie, de l'Egypte et de la Perse; une foule de navires de toutes les nations alimentent cette ville des produits européens, et retournent chargés des riches productions de l'Afrique et de l'Asie.

Guidés par une saine politique, ou plutôt par un désintéressement qui est toujours en raison inverse de la civilisation, les Turcs favorisent le commerce par tous les moyens possibles; de légers droits, une grande confiance dans les déclarations des marchands, des facilités pour le paiement, peu de vexations, tout enfin contribue à augmenter l'opulence des marchands de cette ville. La France jouissait autrefois seule du privilége de trafiquer dans le Levant, les autres nations étaient obligées d'emprunter son pavillon: aujourd'hui tous les étrangers sont admis dans les ports de l'empire, et depuis la révolution de 1789 notre commerce est singulièrement déchu.

Les principaux objets d'exportation sont les soies, les poils de chèvre et de chameau, des toiles de coton peintes, des mousselines avec des broderies d'or et d'argent que les ouvriers de l'Europe ont vainement cherché à imiter, des cotons, des laines, des cuirs travaillés, de la cire, de l'alun, des drogues médicinales, des noix de galle, des gommes, de l'opium, du storax, des tapis de plusieurs qualités, des pierres précieuses de toutes les espèces. Les contestations entre marchands et même avec l'autorité turque sont jugées par les négocians du pays de l'européen, cette juridiction paternelle prouve

combien les Musulmans tiennent à ne pas blesser les usages et les intérêts des étrangers qui viennent commercer chez eux.

A Smyrne on ne peut faire de l'eau que dans des puits ou des citernes, les navires étrangers vont compléter leur approvisionnement aux îles d'Ourlach.

Derrière la ville et dans l'est on voit le mont Pagus, au sommet duquel se trouvent les débris de l'ancienne forteresse ; ce qui reste de ce monument ne porte point le cachet des contructions antiques, mais date probablement de l'époque de la décadence des arts dans le Bas-Empire. Ces débris sont imposans et occupent une grande surface ; on voit encore dans un assez bel état de conservation une muraille à créneaux garnie de distance en distance de tours carrées. Ces murs ont un grand développement, et dans leur intérieur on voit les ruines d'un palais, d'une chapelle et tout auprès une citerne voûtée très vaste, plusieurs portes conduisaient dans la citadelle, celle du nord est couronnée par un entablement de marbre blanc sur lequel on voit une inscription à la louange de l'impératrice Hélène pour avoir rétabli la ville. Sur un des supports de la porte de l'ouest existe encore

une tête colossale qui a servi de texte à de nombreux commentaires de la part des savans. Près de cette même porte on a découvert, il y a 40 ans, les ruines d'un temple antique, et auprès un cirque ou arène. Ces édifices, sans doute, avaient été enfouis dans un des fameux tremblemens de terre qui ont désolé cette partie de l'Ionie. Le cirque avait 500 pieds de longueur, on y voyait, lors de sa découverte, les gradins destinés aux spectateurs et les loges où l'on renfermait les animaux ; les légendes rapportent que c'est dans cette arène que saint Polycarpe, évêque de Smyrne, fut livré aux bêtes et gagna la palme du martyre. Cette citadelle qui était probablement l'ancienne Acropole de Smyrne, pouvait renfermer une immense population et exigeait de nombreux guerriers pour sa défense. Les antiquaires ont puisé dans ces débris une foule de matériaux et d'objets précieux, mais depuis nombre d'années les Turcs défendent de fouiller dans ces ruines : les curieux qui vont les visiter sont sévèrement surveillés.

On se figurerait difficilement le coup d'œil enchanteur que présente Smyrne et ses environs vus de la citadelle. Cette ville immense qui tient de l'Europe et de l'Asie, ces minarets aériens, ces constructions moresques dont la légèreté le

dispute à la grâce ; tout auprès, cette ville d'Europe qui se distingue par la pesanteur et la solidité de ses monumens ; à l'orient la vallée des jardins, plaine vaste et riante qui s'étend du pied des monts Sypilus au rivage qui borde le fond de la baie ; partout des maisons de campagne élégantes, des champs en fleur ou couverts de moissons ; au milieu de ce vaste jardin le cours sinueux du Melez qui porte avec lui la fraîcheur et la fertilité ; au-dessus de ce tableau grâcieux, la baie couverte de vaisseaux, d'embarcations légères, et pour rideaux dans le nord, la chaîne majestueuse des monts Iphicus qui s'étendent jusqu'à Foyeri.

Smyrne est sans contredit une des villes les plus antiques du monde ; son origine est peu connue, il serait impossible de fixer l'époque de sa fondation. Les amateurs du merveilleux croient qu'une amazone, nommée Smyrna, choisit l'emplacement actuel pour y bâtir une ville ; des écrivains plus sensés attribuent sa fondation à quelques habitans d'Ephèse qui, séduits par la beauté de son port et la richesse du sol vinrent y établir leur commerce. D'autres attribuent à Lysimaque et Antigonus, lieutenans d'Alexandre, l'honneur de sa création. Quoiqu'il en soit, cette ville est la seule, peut-être, qui ait traversé tant

de siècles sans perdre de son importance et de sa splendeur.

Il est probable que Smyrne s'élevait d'abord sur les rives du Melez, à trois milles dans le N. E. de l'emplacement qu'elle occupe aujourd'hui. Six cents ans avant la naissance du Sauveur elle fut entièrement brûlée par Ardys, roi de Lydie, et réédifiée dans sa position actuelle. Les villages de Boudjah, Bournabat et Sedikeni, ont été construits avec les débris de l'ancienne ville.

Smyrne, lors des beaux jours de la Grèce, possédait des édifices célèbres par leur magnificence : Cybèle, Jupiter, Diane, Apollon y étaient adorés dans des temples somptueux; de nombreux étrangers venaient y déposer de riches offrandes. On a reconnu au milieu du dernier siècle l'emplacement de quelques-uns de ces temples. Celui de Jupiter s'élevait près de la pointe qui sépare le fond de la baie où se jette le Melez de la rade actuelle de Smyrne. La Villa ou maison de campagne de l'ancien Muslim, occupée aujourd'hui par le consul de France, paraît élevée sur ses ruines. Le temple de Diane, celui de Cybèle se trouvaient sur le bord de la mer, entre la ville actuelle et le château. Le sérail du

Pacha est bâti avec les débris de l'un de ces monumens. En 1793, près des bazars, en creusant une citerne, on découvrit un temple décoré de colonnes précieuses de marbre et de porphyre. Une statue d'Apollon-Venator, d'une petite dimension et d'une exécution parfaite, fait présumer avec raison, je pense, que ce monument était dédié au fils de Latone. Les colonnes ornent aujourd'hui une mosquée de Constantinople, et la statue décore le palais d'un patricien de la Grande-Bretagne.

Avant la conquête de l'Ionie par les Romains, (événement qui eut lieu lors de la guerre contre Aristonicus, fils d'Attalus, roi de Pergame, détrôné par les consuls Perpenna et Aquilius, l'an 624 de Rome) la ville de Smyrne, pour justifier ses prétentions sur la naissance du chantre de l'Ilium, avait décoré ses monnaies de la tête d'Homère. On voyait sur quelques autres médailles Cybèle assise et Esculape debout devant elle. La mère des dieux, le père de la médecine étaient également vénérés à Smyrne et à Pergame. Après cette époque l'effigie des empereurs décora les monnaies de cette ville; on en possède avec la tête de Sévère, de Gallien, de Caracalla. Vingt-cinq ans après la prise de possession de cette ville par les Romains, Métellus-le-Numidique

poursuivi par la haine de Marius et de ses adhérens, vint y chercher un asyle ; 174 ans après la naissance de J.-C., l'empereur Marc-Aurel revenant de la Syrie où il avait été appelé par la révolte de Cassius, passa à Smyrne et accorda de nombreux priviléges à cette ville. La même année elle disparut dans un affreux tremblement de terre. L'empereur la fit rebâtir à ses frais, et les habitans lui consacrèrent un temple.

Il paraît que peu de tems après la naissance de J.-C., la plupart des habitans de Smyrne se convertirent à la religion chrétienne. Saint Jean l'évangeliste, l'an 95 de notre ère, adressait dans l'apocalypse des consolations et des conseils à l'évêque de cette ville. Au commencement du 10.e siècle les Sarrasins inondèrent l'Asie-Mineure de leurs soldats ; ils s'emparèrent de Smyrne, massacrèrent les chrétiens, détruisirent les églises. L'empereur Alexis ayant chassé les Sarrasins, releva les temples du vrai Dieu, cependant jusqu'au 12.e siècle cette ville fut prise et reprise maintes fois par les différens partis qui désolaient l'empire. En 1160 Smyrne était presqu'entièrement détruite. Ange Comnène et l'impératrice Hélène la rétablirent et firent élever la citadelle dont on voit encore les ruines. En 1342 le pape

Grégoire XI ayant confié la défense de Smyrne aux chevaliers de Rhodes ou de Saint-Jean de Jérusalem, ces guerriers repoussèrent toutes leurs attaques et la ville fut sauvée. En **1402**, malgré toute la valeur des chevaliers de Saint-Jean, la citadelle et la ville furent prises d'assaut par les hordes barbares, sous le commandement de Tamerlan. Tous les chrétiens furent massacrés. Les Musulmans en furent chassés vers la fin du même siècle, mais peu de tems après Smyrne tomba sous leur puissance, et depuis cette époque le culte de Mahomet a remplacé la religion chrétienne. En **1688** un affreux tremblement de terre bouleversa la ville de fond en comble ; six mille personnes périrent dans cette occasion. La nouvelle ville date de cette époque mémorable.

Les nombreux étrangers établis dans l'Ionie, les prosélytes à la religion chrétienne faits par de courageux missionnaires, ont élevé considérablement le nombre des chrétiens de différentes sectes fixés à Smyrne. Un archevêque catholique romain réside dans cette ville ; il étend sa puissance spirituelle sur tous les sujets de l'église romaine dans l'Asie-Mineure et les îles de la Grèce. Une église petite il est vrai, mais remarquable par le bon goût et la simplicité de ses ornemens, sert de métropole ; elle est sous l'in-

vocation de S.t-Louis. Plusieurs ordres cloîtrés avant la révolution de 1789 possédaient des monastères dans cette capitale de l'Ionie ; ils résistèrent à la tourmente qui bouleversa les établissemens religieux dans notre belle France, et l'on y trouve encore aujourd'hui des couvens de lazaristes, de récollets, de capucins. Ces maisons, jadis opulentes, ne renferment maintenant qu'un petit nombre de ces pieux soldats de la milice céleste ; ils vivent des offrandes des fidèles et dévouent tous leurs soins et leurs faibles ressources au soulagement des malheureux, sans acception de culte. Rien au monde ne peut donner une plus haute idée de la religion des apôtres que l'existence de ces vieillards, qui ne passèrent sur la terre que pour prier, souffrir, et dont toutes les actions, toutes les pensées furent consacrées à secourir, à consoler leurs semblables. Elle serait vraiment universelle notre sublime religion si tous ses ministres possédaient les vertus, le dévouement des vénérables moines de Smyrne ; qu'ils reçoivent ici, ainsi que le digne prélat Cardelly, l'hommage de ma reconnaissance et de mon respect pour leur haute vertu et l'intérêt qu'ils m'ont témoigné.

Un archevêque grec-arménien dirige les schismatiques ; les sectaires de Luther et Calvin pos-

sèdent un temple desservi par un ministre de l'évangile.

Ayant été chargé d'une importante mission dans les îles de l'Archipel et à Athènes, je quittai la reine des cités de l'Ionie, et bientôt je doublai le promontoire de Carabournou.

Séance du 3 Août 1829.

OBSERVATIONS PAR M. OBET.

Inhalation complète d'Urine.

Je viens vous communiquer la relation d'un fait dont il existe très peu d'exemples dans les ouvrages de médecine, et qui, par sa rareté, m'a paru digne de fixer votre attention : c'est une observation d'*Inhalation complète d'Urine*.

Quelques considérations préliminaires que je vais très succinctement développer, sur les diverses fonctions de la vessie, me paraissent né-

cessaires pour faciliter l'intelligence du fait aux personnes étrangères à la médecine.

Les fonctions de la vessie sont bien déterminées ; cet organe est non-seulement destiné à servir de réservoir à l'urine jusqu'au moment de son émission, mais encore à provoquer l'expulsion de ce fluide.

L'urine sécretée par le double organe glanduleux qui porte le nom de reins, est transmise par les urêtres jusque dans la vessie ; elle y tombe goutte à goutte et s'y accumule en plus ou moins grande quantité. La vessie, dans l'organisation de laquelle entrent ces membranes très extensibles, se prête facilement à la distension que détermine l'accumulation du fluide urinaire ; mais à mesure que cette distension s'opère, il se manifeste, dans une gradation toujours croissante, un sentiment particulier de malaise, connu sous le nom de *besoin d'uriner*, sentiment qui finit par devenir incommode et même douloureux, s'il n'est promptement satisfait.

Quelque pressant que soit le besoin d'uriner, l'émission de l'urine ne s'opère cependant que sous l'empire de la volonté. Il faut que l'organe encephalique ayant perçu le sentiment de malaise, commande le relâchement des muscles releveurs

de l'anus et bulbo caverneux, dont quelques fibres embrassent le col de la vessie, sur lequel ils exercent une sorte de constriction : la résistance que présente le col étant anéantie, l'urine reçoit l'impulsion que tend sans cesse à lui imprimer la vessie continuellement disposée à se contracter sur elle-même. Ce fluide ainsi chassé, parcourt l'urêtre et s'échappe au-dehors par un jet prononcé, mais que l'on peut rendre encore plus vif et plus rapide par la contraction simultanée et volontaire des muscles abdominaux.

Tel est l'exposé sommaire des deux principales fonctions de la vessie ; mais la membrane muqueuse qui forme la tunique intérieure de cet organe partage encore avec ces membranes du même ordre qui tapissent les voies digestives, la faculté absorbante, c'est-à-dire le pouvoir de s'emparer d'une certaine quantité des corps fluides avec lesquels elle est mise en contract et de les introduire dans l'économie. Plusieurs faits ont démontré que de l'eau injectée dans la vessie y a été absorbée ; mais l'eau est un fluide tellement approprié à notre organisation que toutes les issues lui sont ouvertes, et qu'il peut être introduit dans l'économie non-seulement par les surfaces muqueuses, mais encore par l'immense surface cutanée.

L'absorption exercée sur un fluide excrémentiel tel que l'urine présente quelque chose de plus extraordinaire que celle de l'eau dans son état de simplicité.

Il est reconnu que l'urine qui a pendant quelque tems séjourné dans la vessie en sort plus colorée et plus odorante que celle qui est expulsée dès que le besoin s'en fait sentir. C'est surtout dans les cas de rétention prolongée que ce changement devient tout à fait remarquable; l'urine dont on provoque alors l'issue, soit par le cathétérisme, soit par la ponction, est fortement colorée, chargée, souvent même limoneuse et odorante jusqu'à la fétidité. Ces modifications dans les qualités physiques de l'urine sont dues aux phénomènes de l'observation exercée, non sur le fluide urinaire en entier, mais sur l'un de ses élémens constituants.

L'urine est un fluide très composé : mille parties contiennent 933 mill.es d'eau et 67 mill.es d'une réunion de plusieurs sels, de quelques acides, de matière animale et de mucus. Or, c'est uniquement sur le principe aqueux que s'exerce la faculté absorbante de la vessie, tandis que les autres principes qui forment vraiment la partie excrémentitielle, sont repoussés par le système de vaisseaux chargés de l'absorption; il en résulte que

ces derniers principes dépouillés d'une plus ou moins grande quantité de l'eau dans laquelle ils étaient en dissolution, se trouvent proportionnellement plus abondants dans le résidu urinaire, et le rendent en réalité plus chargé et plus concentré.

Cette observation toujours partielle et uniquement exercée sur l'un des élémens constituans de l'urine, ne sort pas des limites de l'état physiologique; c'est un phénomène normal, constant, susceptible d'acquérir par le fait de certaines circonstances particulières, un surcroit d'activité plus ou moins considérable. Mais l'absorption complète non-seulement des principes aqueux, mais encore de tous les autres élémens qui entrent dans la composition de l'urine et qui sont absolument destinés à être expulsés, constitue un fait entièrement hors de l'ordre naturel : tel est celui que je vais avoir l'honneur de vous exposer, et dont je n'ai trouvé dans les divers ouvrages que j'ai compulsés, qu'un seul exemple rapporté par Boerhaave.

Un habitant de cette ville, officier supérieur très recommandable, dans un corps distingué, jouissant d'une bonne santé et menant une vie très régulière, sortit de chez lui vers onze heures

du matin, ayant négligé de satisfaire un léger besoin d'uriner qui commençait à se faire sentir. Il entra chez quelques personnes près desquelles l'appelaient ses affaires; fut accosté dans la rue par quelques amis, puis par sa femme avec laquelle il rentra, sans avoir eu le loisir de satisfaire au besoin que chaque instant de retard rendait plus pressant. Il trouva chez lui son beau-frère avec lequel il entra en conversation; pendant ce tems le dîner fut servi: on se mit à table.

Il avait reçu le jour même quelques plantes qu'il se proposait de placer dans son jardin qu'il prenait plaisir à cultiver lui-même; menacé de l'explosion d'un orage qui devenait imminent, il s'empressa de travailler à sa transplantation immédiatement après le dîner: il y mit beaucoup d'activité, mais quelle que fut sa diligence, l'orage le surprit au milieu de son travail et le força de gagner la maison à toutes jambes pour se mettre à l'abri de l'eau qui, tout à coup, tomba à torrents.

Dans ce court trajet il fut subitement saisi de douleurs extrêmement violentes dans le testicule gauche, dans le cordon des vaisseaux spermatiques et dans la région iliaque gauche. Le besoin d'uriner qu'il avait jusque-là négligé de satisfaire, continuait à se faire sentir d'une ma-

nière incommode et pressante ; mais ce fut inutilement qu'il essaya de donner cours aux urines. Cependant chaque instant semblait ajouter à la violence de ses douleurs qui bientôt devinrent insupportables ; enfin son état parut si extraordinaire et si inquiétant que je fus appelé sur-le-champ.

Je trouvai le malade dans un état d'anxiété extraordinaire ; son agitation était extrême, ses douleurs étaient devenues atroces ; il éprouvait des nauzées qui bientôt furent suivies de vomissements ; le pouls était petit et serré, et les traits avaient déjà éprouvé quelqu'altération ; cependant le testicule et le bas ventre, siéges des douleurs dont se plaignait en ce moment le malade, étaient peu sensibles au toucher.

Après avoir pris connaissance de tous les antécédents, je supposai les accidens déterminés par l'excessive distension de la vessie qui pouvait avoir perdu son ressort au point de ne pouvoir réagir sur l'urine pour en provoquer l'expulsion. Je palpai la région hypogastrique, et ce fut avec étonnement que je remarquai qu'elle était peu saillante et peu tendue. Je crus devoir cependant m'assurer, par l'introduction d'une sonde, de l'état de l'organe, et pendant le tems qui fut né-

cessaire pour aller chercher une algalie, j'essayai de solliciter les contractions de la tunique musculeuse de la vessie, en faisant marcher le malade pieds-nus sur le carreau, et en appliquant sur la région hypogastrique des compresses trempées dans un mélange d'eau fraîche et d'eau-de-vie. Sous l'influence de ces moyens, le besoin d'uriner se fit sentir avec un redoublement d'intensité : le malade essaya plusieurs fois, mais inutilement, de le satisfaire. Cependant après quelques tentatives infructueuses, il parvint à rendre en un seul jet à peu près une cuillerée d'urine.

Enfin les sondes arrivèrent et sur-le-champ l'introduction en fut faite : il sortit à peine une once d'urine. Cependant le besoin d'uriner se faisait toujours sentir d'une manière pressante ; les douleurs conservaient leur violence; les secousses de vomissement se succédaient avec fréquence ; le pouls semblait redevenir encore plus petit et plus serré ; les extrémités tendaient à se refroidir, et l'altération des traits faisait des progrès sensibles. Mes inquiétudes devinrent vives, je craignis que la vessie distendue outre mesure, ne se fût déchirée pendant le trajet que le malade avait rapidement parcouru pour se rendre du jardin à la maison. Les cas de rupture de la vessie ne sont pas extrêment rares ; il existe plusieurs exemples de cet accident essentiellement mortel, et j'ai eu moi-

même occasion d'en observer un il y a environ vingt-cinq ans.

Je prescrivis une potion antispasmodique dont le malade devait user par cuillerée, un lavement de décoction de graine de lin et de tête de pavot et des applications fréquemment répétées sur toute l'étendue du bas ventre, de flanelles imbibées de décoction émolliente. Une boule remplie d'eau chaude fut placée aux pieds. Je me proposais de faire plus tard une large application de sangsues, si le pouls, toujours petit et serré, venait à se développer.

L'état violent du malade se prolongea seulement pendant deux ou trois heures. Aux approches de la nuit les accidents commencèrent à diminuer graduellement d'intensité, et vers le matin les douleurs étaient à peu près calmées; le pouls s'était relevé et il y avait eu à diverses reprises, émission de petites quantités d'urine. Le malade exprima son état en disant qu'il était moulu dans toutes les parties de son corps.

Dès ce moment je fus complètement rassuré sur les suites que j'avais redoutées ; il me parut évident que la distension excessive et prolongée de la vessie avait provoqué dans cet organe une vive surexcitation qui, vraisemblablement s'était

étendue aux uretères et peut-être même prolongée jusqu'aux reins; que cette surexcitation, en exaltant les phénomènes vitaux dans les vaisseaux chargés des fonctions de l'absorbtion, avait permis à ces vaisseaux, ou plutôt les avait forcés de s'emparer en totalité du fluide urinaire pour le reporter dans le torrent circulatoire.

Pour prévenir le développement consécutif d'une cystite, je prescrivis une diète très sévère, du repos, des boissons délayantes prises en petite quantité, mais fréquemment répétées, des demi-lavemens émolliens, un bain de siége et la continuation des fomentations émollientes sur le ventre.

Le second jour le malade n'éprouva que des douleurs vagues et légères : la nuit fut tranquille, mais il y eut peu de sommeil; les accidens reparurent assez vivement le troisième jour, mais ils se calmèrent au bout de trois heures : cependant le malade s'inquiéta vivement en sortant du bain, en remarquant que ses urines étaient sanguinolentes et entraînaient des caillots sanguins. Ce ne fut que le sixième jour que les accidents cessèrent complètement, et que les urines reprirent leur couleur naturelle. Cependant le malade n'en continua pas moins pendant

quelque tems, à suivre un régime et à faire usage de bains : depuis lors il n'a éprouvé aucune espèce d'indisposition qui pût être attribuée à cette violente secousse.

Note *extraite du dictionnaire des sciences Médicales, tome* 25, *page* 89.

BOERHAAVE (*prælectiones academicæ*, t. jjj., p. 315. — *Gottinga*) parle d'un négociant de la Haye, occupé d'affaires importantes et qui s'étant abstenu d'uriner pendant un jour et une nuit, ne put le lendemain satisfaire ce besoin ; le troisième jour on le sonda inutilement, ou sans retirer d'urine. Le sixième jour, somnolence, sueur considérable et fétide, même odeur de l'exhalaison pulmonaire, convulsions, léthargie, fréquence du pouls ; le quatorzième jour mort. A l'ouverture, on trouva un liquide semblable à de l'urine dans les ventricules du cerveau.

FRAGMENS

DE L'ODYSSÉE,

traduits en vers par M. A. E. Delachapelle.

Dans les deux fragmens de traduction qui suivent, on s'est efforcé de conserver le tour simple et naïf de l'original, de ne rien omettre sans y être absolument contraint, des détails où se complaît cette antique poésie, et de n'y point ajouter d'ornemens étrangers.

L'Odyssée est comme une histoire des anciens Grecs, une chronique embellie par le doux et harmonieux langage de la Muse; là sont à la fois, la religion et les mœurs primitives des Hellènes, les actions de leurs héros les plus renommés, tout l'ensemble de la vie civile et de la vie domestique. Le poëte qui a réuni tant de merveilleux et touchans récits, a moins cherché à plaire, qu'à

faire ressouvenir les enfans des traditions paternelles. Or, essayer de traduire un tel livre, c'est s'obliger à être exact et fidèle, car ne serait-il point honteux de fausser ces vénérables archives, de dégrader et de blanchir un monument si noble et si gracieux, après qu'il a survécu aux outrages du tems !

Je sais que l'art moderne est fort différent de l'art ancien : nos auteurs vifs et brillans ne se sont guères plu aux détails du récit, aux choses simples et populaires ; notre langue dédaigneuse et notre versification sévère ajoutent encore aux difficultés que rencontre le traducteur. Malgré tout cela, j'ai tenté quelques essais, persuadé que la poésie moderne même, est moins éloignée que la prose du langage mesuré des Grecs, et que si on veut assouplir et briser un peu le vers français, il peut s'accommoder encore avec la naïveté d'Homère.

La Fontaine dans quelques morceaux, et surtout André Chénier m'ont paru indiquer la voie ; je sens trop bien que je l'ai seulement aperçue.

LA RECONNAISSANCE

D'ULYSSE ET DE PÉNÉLOPE.

Odyss., livre XXIII.

La fidèle Euryclée aux chambres de la Reine
Monte vive et joyeuse, et respirant à peine
Arrive, lui voulant annoncer son époux ;
Les hauts degrés n'ont point fait fléchir ses genoux.
Là penchée au chevet de la Reine endormie :
Levez-vous Pénélope ô ma fille chérie,
Dit-elle; levez-vous, et venez, venez voir
L'objet de vos regrets et de tout votre espoir ;
Ulysse est de retour après sa longue absence,
Son bras a fait périr ces chefs pleins d'arrogance
Qui dévoraient ses biens, couvraient son toit de deuil,
Et soumettaient son fils à leur injuste orgueil.

Pénélope répond : hélas, ma bonne mère,
Les dieux vous ont rendu la tête bien légère;
L'homme sage à leur gré devient un insensé,
Ou la raison renaît dans un esprit blessé ;

Ces traits vous ont atteinte ô prudente Euryclée :
Pourquoi me venez-vous, de chagrins accablée,
Avec de tels discours amèrement railler,
Et d'un si doux repos pourquoi me réveiller ?
Jamais tant de sommeil n'avait clos ma paupière
Depuis que mon Ulysse est parti pour la guerre ;
Quittez donc cette chambre et retournez en bas,
Si quelque autre suivante, ici portant ses pas,
Osait me fatiguer de discours si frivoles,
Elle entendrait de moi de sévères paroles :
Je veux vous excuser, vous, car votre âge est grand.

Je ne vous raille point, je dis vrai chère enfant,
Reprend la nourrice ; oui, j'assure qu'à cette heure
Le héros, votre époux, est en cette demeure ;
C'est lui, cet étranger qu'ils chargeaient de mépris.
Ce secret n'était point inconnu de son fils,
Mais il cachait le nom et les projets d'Ulysse
Jusqu'au tems où des chefs ce prince eût fait justice.

Pénélope à ces mots s'élance de son lit,
Elle embrasse Euryclée, elle pleure et sourit :
O ma bonne est-il vrai ! Quoi, dans ce moment même,
Il est ici, mon noble époux, mon bien suprême !

Comment a-t-il vaincu nos princes orgueilleux,
Lui seul ? Eux au palais étaient forts et nombreux.
Je n'en ai rien vu, rien appris, répond la vieille,
Mais le bruit du combat a frappé mon oreille ;
Dans un coin reculé de nos appartements,
Des mourans j'entendais les sourds mugissements,
Car à l'abri des murs et des portes serrées,
Tremblantes de frayeur nous étions retirées :
A la fin, votre fils, d'après l'ordre du Roi,
M'appelle, je descends, et déjà devant moi
Ulysse était debout ; ceux que sa main fatale
Avait frappés, jonchaient le pavé de la salle.

Que vous eussiez voulu le voir là triomphant,
Couvert comme un lion de la pourpre du sang.
Leurs corps amoncelés gisent sous le portique,
Et pour purifier son palais magnifique
Ulysse en ce moment allume de grands feux,
Et m'a pour vous tout dire envoyée en ces lieux.

Venez donc, et tous deux livrez-vous à la joie
Qu'après de longs revers le destin vous envoie.
Vos vœux sont accomplis, voilà que votre époux
Revient en ses foyers, il y retrouve et vous

Et son fils, il y livre à la mort vengeresse
Ceux qui les remplissaient de trouble et de détresse.

Pénélope à ces mots encor de repartir :
O ma mère craignez de trop vous réjouir,
Vous savez comme tous béniraient sa présence,
Moi surtout, et ce fils qui nous doit la naissance.
Cela n'est point hélas; vos discours sont trompeurs,
Les chefs ont succombé frappés des dieux vengeurs ;
La céleste justice a puni leur audace,
Car chez eux l'étranger ne trouvait point de place,
Le méchant et le juste en étaient rejetés,
Et leur mauvais destin venge leurs duretés :
Mais Ulysse a perdu loin des bords d'Achaïe
Tout espoir de retour, il a perdu la vie.

Elle dit : Euryclée en la pressant toujours :
Quoi donc, ô mon enfant, et quel est ce discours !
N'ai-je pas dit qu'il est chez lui, sous ce toit même ?
Mais vous êtes toujours défiante à l'extrême.
En voulez-vous encore un signe plus certain ?
J'ai reconnu moi-même, en le mettant au bain,
Des dents du sanglier l'ancienne cicatrice,
Et déjà je voulais vous annoncer Ulysse.

Il m'a fermé la bouche au moment de parler,
Ne voulant point encor ce secret révéler.
Enfin, pour assurer mon sincère langage,
Moi-même, s'il le faut, ma vie en est le gage.

O vous à qui je dois tant de soins maternels,
Reprend la Reine, il est chez les Dieux immortels
Des secrets malaisés à notre intelligence,
Même pour vous dont l'âge a formé la prudence.
Pourtant avec mon fils allons voir ces guerriers
Et celui dont le bras frappa leurs fronts altiers.

Elle dit et descend; son cœur ému s'agite,
Dans ses pensers divers, incertaine, elle hésite;
Lui doit-elle de loin parler avec froideur
Ou courir l'embrasser, le presser sur son cœur?
Elle entre enfin, du seuil elle a franchi la pierre;
Près du foyer où brille une ardente lumière
Elle s'assied; en face et vers l'autre paroi,
Près du plus grand pilier debout était le Roi;
Il attend l'œil baissé, que sa compagne auguste
Le voyant de ses yeux rompe un silence injuste.

Pénélope, long-tems dans son trouble confus,
Tantôt fixe sur lui ses regards éperdus,

Tantôt sous les haillons qui couvrent sa détresse
Ne saurait retrouver l'époux de sa jeunesse.

Eh quoi ! s'écrie alors Télémaque irrité,
Mauvaise mère, au cœur trempé de cruauté,
Mon père est devant vous ! Assise en sa présence,
Vous restez immobile, et gardez le silence !
Quelle autre, mais un roc serait moins dur que vous,
Quelle autre eût insensible accueilli son époux,
Quand accablé de maux après vingt ans d'absence,
A la fin il revient au lieu de sa naissance !

Mon fils, reprend la Reine, en un trouble profond,
Sans pensée et sans voix, mon ame se confond :
M'as-tu vraiment d'Ulysse annoncé la venue ?
Si c'est lui, laisse-nous, je m'assurerai mieux
A des signes connus seulement de nous deux.
Le Roi sourit; mon fils obéis à ta mère,
Dit-il, seul je pourrai la convaincre j'espère ;
Elle me méconnaît, voyant avec mépris
Ces haillons et mes traits par le malheur flétris.

Mais nous aussi, voyons ce qui nous reste à faire :
Celui qui fait tomber sous sa main meurtrière
Un homme seul, obscur, et qui ne laisse pas

De nombreux défenseurs pour venger son trépas,
Cet homicide fuit, perd parents et patrie,
Et nous, songes-y bien, venons d'ôter la vie
A tout ce que cette île a d'illustres soutiens,
Aux premiers, aux plus grands de nos concitoyens.

Roi, répond Télémaque, ordonnez tout vous-même,
En vous on reconnaît la sagesse suprême,
Tout autre à l'égaler ferait de vains efforts,
Et marchant près de vous, nous serons assez forts.

Mon fils, répond le Roi fertile en stratagêmes,
Voici ce qu'il faut faire en ces momens extrêmes :
Dans l'eau pure du bain lavez vos bras poudreux,
Amis, et revêtez vos manteaux somptueux ;
Par votre ordre, ô mon fils, que les jeunes suivantes
Se parent aussitôt de tuniques brillantes ;
Phémius à des airs par la joie inspirés
Accordera vos chants et vos pas mesurés ;
Les passans, les voisins, à ce doux bruit de fête,
Penseront qu'au palais une noce s'apprête,
Ainsi la renommée ira d'un pas plus lent
Du carnage des chefs semer le bruit sanglant ;
Nous, venus à nos champs, sous la forêt profonde,
Veillerons, attendant que le ciel nous seconde.

Il dit : les serviteurs s'empressent d'obéir ;
Ils vont après le bain de pourpre se vêtir,
Des femmes du palais la troupe se décore,
Et le chantre divin prend sa lyre sonore :
Il prélude, il éveille aux accords de ses airs
Et la danse ingénue et les joyeux concerts ;
Guerriers, jeunes beautés à ceinture ondoyante
Marchent, tout retentit de la fête dansante.

Quelqu'un dit, écoutant leurs pas harmonieux,
Voilà donc cette Reine, objet de tant de vœux ;
A son premier amour l'indigne est infidèle,
Et le retour d'Uylsse a trop tardé pour elle.
Ils disaient : combien peu ces discours étaient vrais.

Cependant Eurynome au Roi dans son palais,
Présente l'onde pure et l'essence odorante,
Puis après, sa tunique et sa robe éclatante.
Pallas planait sur lui; l'auguste déité
Relève du héros la force et la beauté,
Et, comme l'hyacinthe ouvre sa fleur bouclée,
Courbe sa chevelure en longs anneaux roulée.
Tel aidé par Vulcain un habile ouvrier
Que Minerve en son art prit soin d'initier,

Fait couler sur l'argent l'or plus brillant encore;
Tel, au souffle divin Ulysse se décore,
La grâce et la grandeur parent son front vermeil,
Il sort du bain, et marche aux dieux mêmes pareil.

Il prend place, et tourné vers sa chère compagne:
Vous, dit-il, que du sort la faveur accompagne,
Les dieux qui de l'Olympe habitent les palais
Vous donnèrent un cœur que femme n'eut jamais:
Quelle autre accueillerait, et si froide et si dure,
Un époux qui du sort long-tems souffrit l'injure,
Qui vingt ans éloigné par un destin fatal,
Vient aborder enfin à son pays natal?
Mais préparez mon lit, ô vous ma bonne mère,
Car je le vois, son sein enferme un cœur de pierre.

Non, reprend Pénélope, homme chéri des dieux,
Je n'ai plus de mépris, d'orgueil injurieux,
Et je vous reconnais tel qu'aux bords de cette île,
Vous reçut autrefois votre navire agile.
Euryclée, allez donc chercher ce lit épais,
Son propre ouvrage; allez, il est hors du palais,
Apportez-le, placez sur sa couche honorée
Et les chaudes toisons et la laine empourprée.

Elle feignait ainsi, cherchant la vérité.
Quoi ! s'écrie aussitôt le héros irrité,
Qui donc a déplacé ma couche, ô noble reine,
Quand le bras d'un dieu même y suffirait à peine :
Il n'est point pour cela de mortels assez forts,
Moi seul, pour l'avoir fait j'en connais les ressorts.
Un superbe olivier, au riche et frais feuillage,
Grand et droit, sur ma cour étendait son ombrage;
De ma chambre alentour je construisis les murs,
Bien liés, revêtus des marbres les plus durs;
Je la couvris d'un toît, et j'en fermai l'entrée
Par les ais bien unis d'une porte serrée :
De l'arbre j'abattis le sommet verdoyant;
A l'aide du cordeau, sous mon airain tranchant,
Je dressai, je polis sa tige toute entière,
Enfin de part en part j'y passai la tarière.
De ma couche il devint l'appui; ma main encor
L'enrichit avec art d'argent, d'ivoire et d'or,
Et d'une peau de bœuf que la pourpre avait teinte
J'en tapissai le fond, et j'en bordai l'enceinte.
Vous savez tout : a-t-on pu le ravir? qui donc
A de mon olivier osé couper le tronc ?

Il dit, et ce récit, cette preuve assurée
Ont saisi la princesse à l'instant éclairée

Son cœur se fond, déjà fléchissent ses genoux ;
Tout en pleurs elle court embrasser son époux,
Prend en ses douces mains son front et son visage,
Les couvre de baisers, et lui tient ce langage :

Ne sois point, mon Ulysse, irrité contre moi ;
Plus qu'en aucun mortel, la sagesse est en toi :
Voyant notre jeunesse heureuse et florissante,
Et tous deux de nos ans suivre ensemble la pente,
Les dieux jaloux nous ont envoyé ces revers :
Ne prends point de courroux ni de soupçons amers,
Si dès que je t'ai vu, je ne t'ai pu connaître,
Et faire en t'accueillant tout mon amour paraître ;
Car je craignais toujours que des hommes trompeurs
Ne vinssent m'abuser par des discours flatteurs ;
Beaucoup par de tels soins ont cherché ma ruine.
Cette Hélène d'Argos, d'une race divine,
N'eût point, d'un nœud fatal se laissant engager,
Au lit de son époux admis un étranger,
Si par les Grecs vaillants, vengeurs de l'hyménée,
Elle eût pensé se voir à Sparte ramenée,
(Un dieu lui fit commettre un forfait si honteux) :
Elle n'eût point subi ce destin malheureux,
Commis ce crime, hélas, la source de nos peines !
Mais je te reconnais à des preuves certaines ;

Je ne puis plus douter et t'accorde ma foi :
Car nul n'a vu ce lit que mon époux et moi,
Et l'esclave Actoris que me donna mon père,
Quand je partis, venant habiter cette terre,
Celle qui tient les clefs de notre appartement.

Ainsi dit Pénélope; Ulysse en ce moment,
De la Reine admirait la grâce et la sagesse,
La pressait dans ses bras, et pleurait de tendresse.
Telle apparaît la rive aux yeux des matelots,
Quand Neptune a plongé leur vaisseau dans les flots;
Sous le poids de la vague et les coups de l'orage,
Quelques-uns, haletans, arrivent à la nage,
Tout ruisselans d'écume ils ont touché le bord,
La terre leur sourit, échappés à la mort :
Tel apparaît Ulysse à la Reine attendrie;
Ses bras ne quittaient point cette tête chérie,
Et la brillante aurore aux doigts semés de fleurs
Les eût encor trouvés mêlant tous deux leurs pleurs;
Mais Minerve en prit soin, et l'auguste déesse
Pour eux de cette nuit retarda la vitesse;
A l'heure du matin elle retint encor,
Au fond de l'océan, l'aurore au trône d'or,
L'empêcha d'atteler à ce char qu'elle guide
Lampus et Phaëton, coursiers au vol rapide,
Qui font rouler aux cieux le char du dieu des jours.

A sa compagne alors le Roi tint ce discours :
Nos souffrances ne sont dès ce jour achevées,
D'autres me sont encore en foule réservées,
Longs et graves travaux que je dois accomplir ;
Tel m'a Tirésias annoncé l'avenir,
En ce jour où j'allai dans le funèbre empire,
Pour mes amis et moi, de nos destins m'instruire :
Mais viens, qu'un doux sommeil se répande sur nous.
Pénélope, à ces mots, répond à son époux,
Je suis prête à vous suivre au lit de l'hyménée,
Puisqu'en cette maison par vos travaux ornée,
Au rivage natal, au seuil de vos aïeux,
Vous êtes ramené par le secours des dieux.
Mais instruit des revers que vous devez attendre,
Ces grands travaux aussi, veuillez me les apprendre ;
Un jour vous ne pourrez, je crois, me les céler ;
Pourquoi, dès aujourd'hui, ne pas les révéler ?

Chère épouse, répond le prince auguste et sage,
Je vais, puisqu'il le faut, te conter ce présage ;
Mais, triste je dirai, triste tu vas ouïr
Les destins où me doit engager l'avenir.
L'aviron à la main, en ma course égarée,
J'irai voir plus d'un peuple, et plus d'une contrée ;
J'irai chez des mortels éloignés de la mer,

Qui n'ont jamais au pain mêlé le sel amer ;
Arrivé dans les lieux où je dois m'arrêter,
Peuple qui ne connaît ni les voiles mouvantes,
Ni les nefs aux flancs bruns, ni les rames pesantes.
Un signal asssuré viendra me l'attester ;
Il faut qu'un voyageur, me rencontrant, s'écrie :
Son bras fort a porté le Van qui purifie.
Je m'arrête aussitôt; dans la terre enfoncé,
Le pesant aviron par mes mains est fixé ;
Un bélier, un verrat, un taureau, pour victimes,
Sont présentés au dieu qui régit les abîmes.
Alors je reviendrai ; puis aux dieux éternels,
J'offrirai l'holocauste et les vœux solennels,
Et tous les immortels, rois du vaste empirée,
De suite recevront mon offrande sacrée.
De ce moment, parmi mes peuples fortunés,
Mes vieux ans couleront de splendeur couronnés,
Et libre désormais des vents et de l'orage,
Une mort lente et douce achévera mon âge:
Tel m'attend l'avenir, telle est l'heureuse fin
Qu'a promise à mes jours le prophète divin.

Consolons-nous, reprend la prudente princesse,

Si les dieux t'ont promis cette belle vieillesse,
Si tu dois surmonter ces périlleux travaux.

Tels étaient leurs discours : aux clartés des flambeaux
Les femmes étendaient d'une main diligente
Les moëlleux tapis sur la couche éclatante ;
Devant eux Eurynome élevant un fanal,
S'avance, et les conduit vers le lit nuptial :
La nourrice descend ; Eurynome après elle ;
Seul, Ulysse conduit sa compagne fidèle.

ULYSSE

CHEZ LAERTE.

Odyss., livre XXIV.

Le Roi, ses serviteurs et son fils Télémaque
S'éloignaient à grands pas de la cité d'Ithaque ;
Un enclos bien planté se présente à leurs yeux ;
Laërte, par des soins longs et laborieux,
Défricha ce domaine et l'eut pour récompense ;
Au centre est un manoir d'assez belle apparence,
Des logis alentour sont pour les serviteurs
Qui du faible vieillard partagent les labeurs.
Une sicilienne âgée et très fidèle
A suivi sa retraite et le sert avec zèle ;
Les chagrins du vieux roi sont par elle adoucis.
Amis, dit le héros, et vous aussi mon fils,
Cette maison très noble est celle de mon père,
Allez, franchissez-en la porte hospitalière,
Choisissez, immolez le pourceau le plus gras,

Préparez le festin ; je porte ailleurs mes pas,
Car je veux éprouver mon père ; hélas j'ignore
Si ses yeux affaiblis reconnaîtront encore
Un fils, que si long-temps retint un sort fatal
Loin du toit paternel et du pays natal.

Il dit, et détachant son armure polie,
Aux mains des serviteurs en partant la confie ;
Ceux-ci vers la maison courent d'un pas léger :
Ulysse entre aussitôt dans un riche verger,
Il regarde, il parcourt cette enceinte étendue,
Et personne d'abord ne s'offrait à sa vue;
Dolius, ni son fils, ni serviteurs ; alors
Tous dans un champ voisin unissaient leurs efforts
A rassembler des pieux pour clore l'héritage.
Il cherche encore, enfin dans un riant bocage
Ulysse voit son père : à genoux et penché,
Au soin d'un arbrisseau Laërte est attaché.
Le vieux prince est vêtu d'une grossière bure,
Ses pieds sont entourés d'une lourde chaussure,
Son front chauve est caché sous un casque de cuir.
Ainsi dur à soi-même, il aimait à nourrir
Les éternels chagrins qui rongeaient sa vieillesse.
En le voyant ainsi plein d'ans et de tristesse,
Debout sous un grand arbre à le considérer,

Le héros ne pouvait s'empêcher de pleurer.
Il réfléchit; va-t-il, au gré de son envie,
Embrasser ce vieillard dont il reçut la vie,
Et puis lui raconter ses voyages lointains,
Comme il fut si long-tems le jouet des destins;
Ou bien, vaut-il point mieux, sans rien faire paraître,
Tenter si le vieux roi le saura reconnaître,
Et démêler le vrai dans un discours trompeur.

Ce dessein au héros paraissant le meilleur,
Il s'avance, en lui-même arrangeant sa pensée;
Et Laërte à genoux, et la tête baissée,
Toujours bêchait la terre au pied des arbrisseaux.
Ulysse l'interrompt, et lui parle en ces mots:
—O vieillard! à tes soins, à ton expérience,
Sans doute ces jardins doivent leur abondance;
Tout y croît bien; la vigne et le pâle olivier,
Les plantes, les poiriers et le riche figuier;
Pourquoi donc, (sans colère, écoute ce langage),
Pourquoi de la misère éprouves-tu l'outrage?
N'était-ce point assez de la rigueur des ans;
Pourquoi de vils lambeaux sont-ils tes vêtemens?
Ton maître ne saurait t'accuser de paresse:

Mais est-il vrai? Ton front respire la noblesse;
Tu ne ressembles point aux esclaves; en toi,
La stature, le port, tout est digne d'un roi.
Non, car en ce haut rang, au déclin de ta vie,
On te verrait plutôt, au gré de ton envie,
Au lieu de te vouer à ces tristes labeurs,
Des bains et du repos désirer les douceurs.
Dis-moi la vérité, vieillard, quel est ton maître?
Quel est le possesseur de ce séjour champêtre?
Et surtout réponds-moi, que j'en sois bien instruit;
Cette île est-elle Ithaque? un passant me l'a dit;
Dois-je le croire! A peine a-t-il daigné m'entendre;
Ignorant ou trompeur, il n'a pas su m'apprendre
Si je retrouverais mon ami sur ces bords,
Ou s'il est descendu dans le séjour des morts.
Toi, daigne m'écouter et dis vrai je t'en prie,
Dans ma maison jadis, aux bords de ma patrie,
Un illustre étranger vint chercher un abri;
Mon cœur depuis ce tems s'est souvenu de lui:
Il dit que dans Ithaque il reçut la lumière,
Le fils d'Arcésius Laërte était son père.
De l'hospitalité je remplis le devoir,
Et donnai tous mes soins à le bien recevoir.
Donc il eut sept talens d'un or sans alliage,

Une coupe d'argent d'un rare et long ouvrage,
Un riche assortiment de manteaux précieux,
De robes, de tapis épais et moëlleux,
Et de plus, il choisit quatre jeunes captives,
Aux travaux de Minerve ouvrières actives.
Noble étranger, répond Laërte tout en pleurs:
On ne t'abusait point par des discours trompeurs;
Oui cette île est Ithaque, à des méchants livrée,
Et de combats cruels chaque jour déchirée.
Si ce mortel, qu'en vain de tes dons précieux
Tu comblais, s'il vivait, s'il était en ces lieux,
Aussi reconnaissant que tu fus magnifique,
Il t'offrirait ses biens et son toit domestique.
Mais dis, combien de tems s'est passé depuis lors,
Depuis que mon cher fils arriva sur tes bords?
Hélas j'avais un fils! jouet des destinées,
Loin du pays chéri de ses jeunes années,
Ses restes ont péri roulés au fond des mers,
Ou servi de pâture aux monstres des déserts.
Sa pauvre mère et moi, pensant toujours l'attendre,
Nous n'avons point mêlé nos larmes à sa cendre.
La chaste Pénélope épouse de mon fils,
N'a pu rendre d'honneurs à ses restes chéris;
Elle n'a pu fermer sa paupière mourante,
Ni serrer sur son cœur sa tête défaillante.

Mais, ô noble étranger, nomme-moi sans détour
Toi, ton pays et ceux qui t'ont donné le jour.
Ton rapide navire est-il sur ce rivage,
Marchand, l'as-tu loué pour faire ce voyage?
N'es-tu point débarqué seul, et les matelots
N'ont-ils point poursuivi leur course sur les flots?
Je vais, dit le héros, te faire tout connaître :
Dans ses riches palais Alybas m'a vu naître;
Roi de cette contrée, Epérite est mon nom,
Je suis fils d'Alphidas, fils de Polymédon.
Les dieux m'ont éloigné des rives de Sicile;
Ils m'ont fait aborder malgré moi dans cette île,
Et j'ai laissé ma nef dans un havre écarté,
Bordé de champs et loin de la noble cité.
Ulysse, ce héros, cet ami que je pleure,
Voilà cinq ans passés, sortit de ma demeure;
L'infortuné! pourtant il me quitta joyeux,
Sa nef semblait voguer sous un auspice heureux;
Il me promit les dons de sa reconnaissance;
Car de nous retrouver nous avions l'espérance.

A ces mots, le vieillard accablé de douleur,
Laisse de longs sanglots s'échapper de son cœur;
De ses tremblantes mains il déchire la terre
Et souille son vieux front d'une vile poussière.

Le héros n'y tient plus, son grand cœur a failli
A voir en cet état un père si chéri;
Il éclate en sanglots, l'embrasse, le caresse;
A Laërte surpris, il parle avec tendresse :
C'est moi, c'est moi, mon père, Ulysse, votre fils;
Après vingt ans d'exil j'ai revu mon pays;
Quittez le deuil, les pleurs ; plus de soins ni de crainte,
Ecoutez, il est tems de vous parler sans feinte;
Les amans de la Reine ont payé leurs forfaits,
Et leur sang a rougi les dalles du palais.

Laërte lui répond craignant quelque artifice :
O si vraiment c'est vous, si vous êtes Ulysse,
Donnez m'en que j'y croie un signe clair et franc.
Ulysse lui répond, regardez, sur mon flanc
Les dents d'un sanglier ont imprimé leur trace,
Comme je traversais la forêt du Parnasse :
Ma noble mère et vous, d'un accord mutuel,
Auprès d'Autolycus, mon aïeul maternel,
Vous m'aviez envoyé réclamer ses promesses.
Je revins près de vous, comblé de ses largesses :
Et dans ces grands jardins de tant d'arbres ornés,
Je puis nommer tous ceux que vous m'avez donnés.
Enfant, je vous suivais aux soins du jardinage,

De chaque arbre apprenant et le nom et l'usage.
Vous m'aviez fait présent de quarante figuiers,
De dix pommiers encor et de treize poiriers;
Et j'espérais le don de cinquante rangées
Que la vigne couvrait de grappes mélangées,
Quand les heures venaient, filles du roi des Dieux,
Répandre sur les ceps leurs trésors précieux.
Il dit, et le vieux roi tout ému se rappelle,
Ne doute plus; de joie il se trouble, il chancelle;
Ulysse le soutient, et Laërte un moment
Demeure dans ses bras, privé de sentiment.
Mais bientôt de ses sens il a repris l'usage;
Il se relève, et tient à son tour ce langage :
S'ils ont de ces méchans réprimé les fureurs,
Oui, dans l'Olympe encore il est des dieux vengeurs;
Mais à présent, je crains qu'une foule rebelle
Aux Céphalléniens n'en porte la nouvelle.
—Non, reprend le héros, éloignez ces soucis :
Mon père, allons chez vous, les pasteurs et mon fils,
Par mon ordre déjà sont dans votre demeure;
Le festin par leurs soins se prépare à cette heure.

Il dit; tous deux alors se rendent au manoir
Qui s'élevait auprès, vaste et superbe à voir.

Ils trouvent en entrant le porcher et le pâtre
Occupés à rôtir des mets nombreux sur l'âtre :
Dans des vases brillans mêlant l'onde et le vin,
Télémaque avec eux préparait le festin.

A Laërte aussitôt l'esclave accoutumée
Apporte l'eau du bain et l'huile parfumée ;
Sur ses membres chenus, mais très-majestueux,
La bonne vieille étend un manteau somptueux.

Pallas était présente, et l'auguste déesse
Semble le relever du poids de la vieillesse,
L'éclat des dieux s'empreint sur ses traits rajeunis.
Ulysse, à son aspect, tout joyeux et surpris :
La main d'un dieu, dit-il, à mon auguste père
A rendu sa vigueur et sa beauté première.

Ah ! reprend le vieillard, plût à ces dieux puissans,
Que je fusse aujourd'hui tel qu'en mes jeunes ans ;
Quand maître de Samos, aux rives de l'Epire,
Ma valeur ajoutait Leucas à mon empire.
Hier tu m'aurais vu, la main pleine de traits,
Combattant près de toi, reprendre mon palais ;

Sous mes coups tes rivaux seraient tombés en proie;
C'est alors que ton cœur se fût rempli de joie.

Cependant du repas les apprêts sont finis;
Alentour sont rangés des siéges et des lits,
Une place à chacun en son ordre est donnée.

Voici que tout lassés d'une longue journée,
Dolius et ses fils arrivent haletant,
Par la Sicilienne avertis à l'instant.
Cette femme aux enfans jadis servit de mère,
Et prend soin aujourd'hui des vieux jours de leur père.
A l'aspect du héros ils demeurent surpris,
Mais lui court au devant de ses anciens amis;
Viens, dit-il, d'une voix douce et familière,
Prendre, cher Dolius, ta place coutumière;
Cesse de t'étonner; venez auprès de nous
Amis, tout était prêt, on n'attendait que vous.

Dolius tout ému de joie et de tendresse,
Court au-devant d'Ulysse et dans ses bras le presse,
Baise ses nobles mains : ô mon illustre ami,
Tous nos vœux les plus chers sont comblés aujourd'hui!
Nos vœux, je n'ose dire, hélas! notre espérance.

Les Dieux vous ont gardé; que veuille leur puissance
De leurs dons fortunés vous combler chaque jour.
Mais Pénélope a-t-elle appris votre retour,
Faut-il point lui porter cette heureuse nouvelle?
Non, reprend le héros, je rends grâce à ton zèle;
Pénélope sait tout : allons, repose-toi.

Dolius à ces mots s'assied auprès du roi;
Ses enfans sont autour, et du vainqueur de Troie,
Prennent aussi les mains qu'ils baisent avec joie;
Puis retournent s'asseoir près de leur père : enfin
Ils se livrèrent tous aux plaisirs du festin.

NATURAL HISTORY

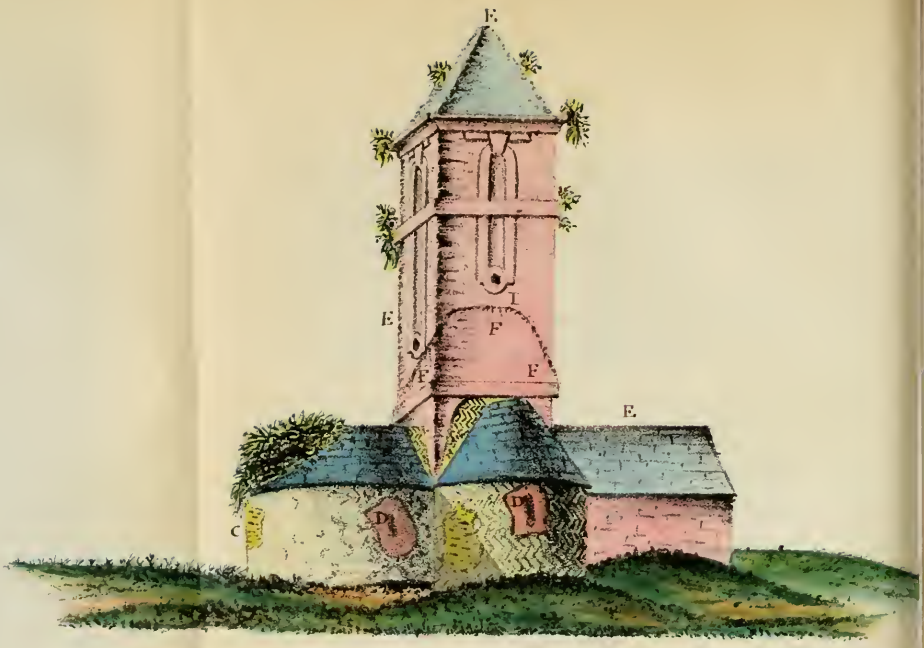
E
E
F
F
F
E.
C
D
D

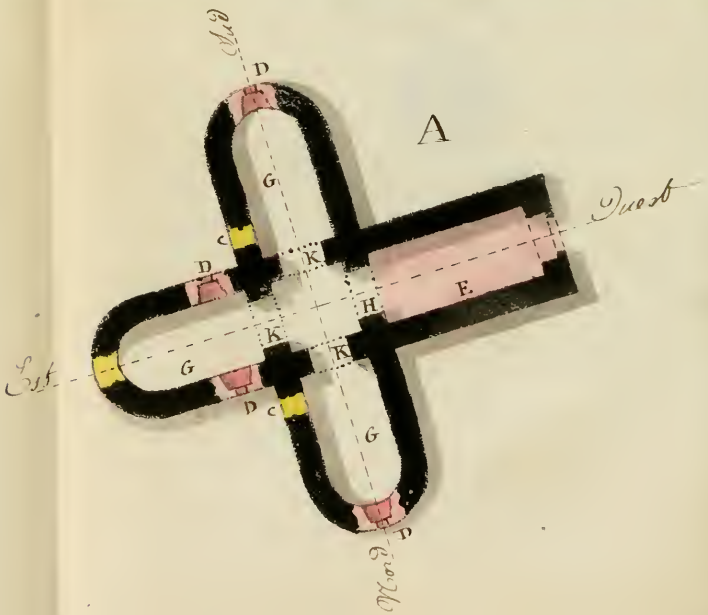
A
D
G
K
E.
H
K
K
G
D
C
G
D
D
C
G
D

MÉMOIRE

SUR LE

Temple Gaulois de Kerkeville,

ARRONDISSEMENT DE CHERBOURG, (1)

par M. Aug. ASSELIN, *Directeur de la Société, Membre de la Légion-d'Honneur.*

Le plateau très élevé sur lequel est située l'église paroissiale de Kerkeville, présente la singularité remarquable d'une autre petite église dans le même cimetière. Elle est connue de tems immémorial sous le nom de chapelle S.t-Germain.

La plus grande de ces deux églises, qui est maintenant l'église paroissiale, a été construite dans des tems peu éloignés de nous, pour contenir la population croissante de cette commune, et remplacer cette chapelle S.t-Germain qui avait servi jusqu'alors d'église paroissiale, depuis l'établissement du christianisme, mais qui était devenue insuffisante. Depuis ce tems, elle est restée

(1) Voir les notes à la suite du mémoire.

sans destination ; cependant elle subsiste encore avec ses caractères d'antiquité : c'est d'elle que nous allons nous occuper.

Ce petit édifice a été remarqué par plusieurs antiquaires ; mais ils se sont arrêtés à une première vue, sans donner leur opinion, ni même leurs conjectures sur la destination primitive de ce monument. Un d'eux, qui a travaillé long-tems et utilement à la recherche des antiquités de la presqu'île du Cotentin, ne l'a observé que sous le rapport de sa forme, de sa construction et de son antiquité. *Tout a conspiré*, dit-il, *à anéantir les monumens ecclésiastiques jusqu'au dixième siècle, et s'il en reste parmi nous, c'est une petite chapelle S.t-Germain qu'on voit encore dans le cimetière de Kerkeville, près Cherbourg.* Il dit un peu plus loin : *ses petites fenêtres furent percées après coup ; la position oblique, ou* en *zigzag de ses assises de pierres, lui est commune avec l'église de S.t-Lo, et plusieurs autres du tems des ducs de Normandie. Au total, c'est un bâtiment si petit, si bas, si insignifiant, que s'il prouve quelque chose, c'est tout au plus les faibles commencemens d'une religion qui dans la suite donna des modèles au-dessus de ce qu'on avait vu jusqu'alors.*

Un autre antiquaire, (2) qui a publié deux re-

cueils des monumens antiques de la Gaule, y a fait insérer deux petits dessins, l'un du plan, l'autre de l'élévation de cet édifice. Il dit, pour tenir lieu de toute explication, *qu'il est dans le voisinage de Cherbourg, et qu'on a conclu du nom de Kerkeville (quercuum villa)* (3) *que ce bâtiment offrait les restes d'un temple des Druides, mais qu'il ne discutera point cette opinion.* (4)

Ainsi, les recherches sur l'origine et la destination primitive de cet édifice sont encore à faire. Nous allons exposer celles que nous avons faites, desquelles il résulte que nous le considérons comme un temple gaulois devenu une église chrétienne. Nous allons développer cette opinion, et tâcher de l'appuyer sur des faits matériels, et sur des témoignages que nous croyons devoir suffire pour la justifier.

Nous trouvons ces preuves dans l'antiquité de cet édifice : elle est justifiée par les témoignages de son existence avant le 5.^{e} siècle ; par le nom de chapelle S.t-Germain, qu'elle prit du premier apôtre du Cotentin qui y apparut à cette époque ; par la forme de sa construction qui présente les caractères des temples gaulois, décrits par les savans Montfaucon et Dom Martin ; par son espèce de maçonnerie en assises obliques ou

zigzag dont nous ne connaissons d'exemple, dans la presqu'île du Cotentin, que dans l'antique église de S.te-Croix, de S.t-Lo ; enfin, par les changemens et additions qu'on y a faits quand on lui a donné la destination d'une église chrétienne, car ces changemens ne laissent pas de doute que cet édifice, tel qu'il était, ne convenait point à cette nouvelle destination. Nous allons le décrire tel qu'il fut dans son état primitif; nous indiquerons ensuite les constructions postérieures, et les autres changemens qu'on y a faits. Tout ce que nous en dirons existe encore et peut se vérifier au premier coup-d'œil.

La chapelle S.t-Germain était, dans son origine, un trèfle régulier, composé de trois parties rondes dont chacune était couverte d'un dôme. On sait que les Druides figuraient partout le triple globe dédié au Soleil (Belenus), à la Lune (Félé) et à la Terre (Isis). M. de Jancour, qui a reconnu plusieurs temples gaulois, dit *qu'il a remarqué que ces temples sont presque tous d'une figure ronde ou octogone, comme si*, dit-il, *ces deux figures étaient les plus propres à renfermer les maîtres du monde.* Un de ces dômes, celui du milieu, se termine par une ouverture circulaire de 3 pieds de diamètre : une pareille

ouverture était au temple de la Daurade, à Toulouse, et aux temples gaulois, dit Dom Martin. (5)

Cet édifice avait une seule porte d'entrée, et trois ouvertures du côté du sud qui éclairaient chacun des trois dômes : elles ont été bouchées en maçonnerie, et remplacées comme nous le dirons bientôt. Il avait dans l'intérieur **24** pieds du nord au sud, et **34** de l'est à l'ouest. Sa hauteur, qui est la même sous les trois dômes, est de **11** pieds à partir du sol. D'autres églises, et ce sont les plus anciennes, n'ont pas beaucoup plus d'élévation dans leur intérieur. Celle de l'abbaye de Savigini n'a que **15** pieds. Il n'y a dans l'intérieur ni colonnes, ni chapiteaux, ni entablement: seulement, les piliers carrés, sur lesquels les arceaux des voûtes viennent s'appuyer, se terminent par une petite corniche qui est peu saillante et sans aucune moulure : mais tout cet édifice, avec sa simplicité, tient encore par ses formes rondes à l'architecture romaine, parce que, sans doute, quand il a été construit, l'ogive, avec son élancement et ses formes aériennes, n'était pas encore inventée. Telle était la construction de ce monument avant l'établissement du christianisme dans le Cotentin.

A la suite de ce grand événement (nous dirons

bientôt à quelle époque il est arrivé) on a destiné ce petit temple à être une église chrétienne qui a dû être la première de la presqu'île ; toutes celles qui avaient existé avant les ducs de Normandie (10.e siècle) avaient été détruites par les pirates Saxons ; elle seule et l'église de S.t-Lo avaient été exceptées de cette ruine totale. Ces hommes féroces les respectèrent parce que, sans doute, toutes deux avaient appartenu au culte païen qui était le leur. Il fallut alors y faire les changemens qu'on jugea indispensables pour qu'il pût convenir à sa nouvelle destination, et lui faire perdre l'aspect d'un temple de faux dieux. Voici quels ont été ces changemens :

On a bouché les trois ouvertures au sud qui éclairaient chaque dôme, et pour les remplacer, on en a fait quatre autres, deux à l'est et deux à l'ouest. On voit par la trace qu'ont laissée les anciennes qu'elles étaient voûtées en plein cintre, tandis que celles qui les ont remplacées sont en voûtes pointues ou ogives. On a construit une petite nef de 16 pieds de longueur, qui aboutit aux trois dômes, et qui, en agrandissant l'édifice, lui a donné la forme d'une croix dont les trois extrémités sont arrondies. Cette forme d'une croix qui fut consacrée dans les premiers tems pour les églises que l'on construisait, rejetait déjà loin

l'idée d'un temple païen. On fit encore plus pour ce même motif en élevant sur un des trois dômes un clocher qui les dépasse en hauteur de 20 pieds environ : on sait que cette espèce de construction a été adoptée généralement comme le type caractéristique des églises chrétiennes. Toutes, dans le principe, furent surmontées de tours rondes ou carrées, de flèches ou de ces belles pyramides dont l'élévation audacieuse apparaît dans les airs comme un point intermédiaire entre la terre et le ciel. L'ouverture ronde qui termine le troisième dôme se trouve ainsi cachée à l'extérieur sous le clocher qui s'élève beaucoup au-dessus ; mais elle existe encore telle qu'elle était dans le principe, et on la voit de l'intérieur. Tous ces changemens et additions sont d'autant plus faciles à vérifier, qu'on voit la trace des anciennes ouvertures; qu'on voit aussi les arrachemens qui ont été faits sur les points où les constructions nouvelles viennent s'accorder avec les anciennes, et que la maçonnerie nouvelle est en pierres d'assises horizontales, quand l'ancienne est, comme nous l'avons dit, en assises obliques ou zigzag.

On ne peut fixer l'époque à laquelle a été faite la conversion de ce temple gaulois en une église chrétienne, car il ne reste rien d'écrit de ces siècles de ténèbres et d'ignorance sur le pays que

nous habitons : on sait seulement que, vers le milieu du 5.e siècle, S.t-Germain, venant d'Angleterre, aborda sur les côtes de la Hague et prêcha la foi chrétienne dans ce canton et dans celui du Val-de-Saire qui, tous deux, le reconnaissent pour leur premier apôtre : mais le succès de sa mission eut une bien courte durée, car l'occupation de tout le territoire de la presqu'île par les pirates du Nord, qui arriva peu de tems après, et qui dura plusieurs siècles, y détruisit les premières semences du christianisme, de manière que ces barbares, n'ayant cessé de poursuivre avec fureur tout ce qui avait quelque rapport au nom chrétien, il ne resta ni autels, ni temples, ni chrétiens ; on peut dire en effet qu'il n'existe pas dans le Cotentin, une seule église construite avant cette époque, excepté notre chapelle S.t-Germain et l'église S.te-Croix, de S.t-Lo. On peut y ajouter un autre monument religieux : c'est un autel chrétien, conservé dans l'église du Ham, arrondissement de Valognes. Il porte la date du règne du roi Thierri, fils de Clovis II, et du pontificat de S.t-Fromond. Cette pierre d'autel est tout ce qui reste du monastère qui existait dans la paroisse du Ham. Il résulte de là que la chapelle S.t-Germain n'a pu devenir un temple chrétien qu'aux tems des premiers ducs

de Normandie qui, trouvant la presqu'île sans religion, sans lois et sans aucune espèce de gouvernement, la repeuplèrent et la rendirent à la civilisation et à la religion chrétienne qu'ils avaient adoptée. C'est donc à cette époque où commença un meilleur ordre de choses, et où la religion fut établie d'une manière durable, qu'il faut reporter les changemens qui ont été faits au petit temple gaulois de Kerkeville pour en faire l'église paroissiale sous le nom de S.t-Germain. Ce qui peut en être considéré comme une preuve, c'est que les trois ouvertures servant à éclairer chacun des dômes, qu'on a bouchées en maçonnerie, étaient voûtées en plein cintre : cette forme apparaît encore dans l'intérieur, tandis que les quatre qu'on a faites en même tems, pour les remplacer, se terminent en ogives ou voûtes pointues ; c'est en effet à cette époque du **10.**^{e} à l'**11.**^{e} siècle que commença cette forme de construction appelée gothique qu'on donna à nos magnifiques églises et cathédrales normandes.

Nous avons maintenant à expliquer comment le nom de S.t-Germain a été donné à cette église de tems immémorial. Plusieurs saints de ce nom sont illustres dans toute la France, mais les actes qu'on rapporte de leur vie sont communs entre eux et leur sont appliqués réciproquement, de

manière qu'il est difficile de les distinguer. Il faut attribuer l'obscurité et la confusion qui règnent dans ces actes à l'éloignement où nous sommes de ces siècles dont le peu que nous savons nous a été transmis par des écrivains qui sont venus long-tems après. Le S.t-Germain que la presqu'île du Cotentin et une partie de la Normandie reconnaissent pour leur premier apôtre, est celui à qui on donne le nom de S.t-Germain-de-la-Roue, ou de la Rouelle. (6) Son ancienne légende écrite en latin, que nous avons sous les yeux, nous trace sa marche apostolique. On y lit que venant d'Angleterre, il débarqua sur les côtes de la mer Britannique (la Manche) (7); que s'avançant dans le pays, il traversa Montebourg, entre Barfleur et Carentan, dans le territoire du Cotentin (8); qu'il s'arrêta à Bayeux, d'où, continuant sa mission et ses prédications, dans toute la contrée, il arriva au vieux Rouen, entre Aumale et Sénarpont (9), et qu'il subit le martyre aux environs d'Amiens, à la fin du 3.e siècle. (10) Si on ne prend pas pour constans tous les faits que contient cette vie de S.t-Germain, il en est au moins un, et c'est le plus essentiel, qu'on ne contestera pas, c'est qu'un S.t-Germain, quelque qualification qu'on ajoute à son nom, a tracé la mémoire de son passage dans le Cotentin et dans la Normandie, par

un grand événement, qui était l'établissement du christianisme. Cette tradition, qui n'a pas encore eu de contradicteurs, trouve un puissant appui dans la célébrité qui reste attachée à son nom; car les anciens noms de lieux sont aussi des monumens des tems passés: ceux-là sont les témoins vivans des événemens remarquables auxquels ils doivent leur origine. Voici les monumens de cette espèce que nous pouvons citer comme preuves du passage mémorable de S.t-Germain, dans notre presqu'île.

C'est de lui que notre petit temple de Kerkeville a pris le nom de S.t-Germain qu'il porte depuis le 5.e siècle; c'est de lui aussi qu'ont pris leurs noms, dans le Contentin, les paroisses de *S.t-Germain-le-Gaillard*, *S.t-G.-des-Vaux*, *S.t-G.-Delle*, *S t-G -Suray*, *S t-G.-de-Tournebut*, *S.t-G.-de-Varreville*, et *S.t-G.-le-Vicomte*. D'autres paroisses, dans la Normandie, ont aussi pris son nom, et un plus grand nombre d'églises sont sous son invocation. Voilà les témoins de sa mission qui existent encore et qui existeront toujours; car les habitans de notre presqu'île prononcent son nom si souvent, et il leur est si familier, qu'il leur paraît appartenir au pays comme leurs montagnes et leurs rivières. Disons donc que le nom de S.t-Germain, qui

tient par autant de liens au territoire du Cotentin, est un monument de son passage aussi authentique et aussi durable que ceux de marbre ou de bronze.

Ainsi, en résumant ce que nous venons d'exposer, on voit que le petit temple de Kerkeville appartient à une haute antiquité, puisqu'il existait avant l'établissement du christianisme.

Que c'est du mot *kerk* qui veut dire temple ou église que la paroisse de *Kerkeville* a pris son nom (voir la note 3).

Qu'il a été construit pour servir à l'usage d'un culte qui n'était pas celui du christianisme, car on n'a jamais donné la forme d'un trèfle à une église chrétienne.

Qu'on a dénaturé cette forme païenne en y construisant une nef et un clocher quand on lui a donné la destination d'une église chrétienne. (11)

Qu'on a masqué sous le clocher l'ouverture qui terminait un des trois dômes : cette ouverture était un type caractéristique des temples gaulois.

Que tout l'édifice est d'une construction antique et inusitée en assises de pierres posées obliquement, tandis que les constructions qu'on y a ajoutées sont en murs de pierres horizontales et régulières.

Enfin, il résulte de toutes ces considérations qu'il est impossible de lui supposer une autre destination primitive que celle d'un temple à l'usage d'un culte qui n'était pas celui du christianisme, et le seul culte qui l'a précédé a été celui des Gaulois.

Ajoutons à ces considérations, que cet édifice est dans une situation remarquable sur le point le plus élevé de la côte, dominant une grande étendue de mer et de territoire, et attenant à une forêt dont l'antique existence est attestée par les troncs d'arbres enfouis sous les sables de la baie de S.te-Anne.

Qu'on a trouvé, en fouillant autour de cet édifice, des auges en pierres friables semblables à celles des cimetières des Pieux, de Jobourg, de Couville et autres paroisses. On en découvrit de pareilles il y a peu d'années autour de l'église de S.te-Croix, de S.t-Lo. M. Emmanuel Gaillard vient d'en découvrir *une foule dans le vaste demi-cercle de collines dont la plaine du Vesin forme le pied, et qui sont*, dit-il, *autant de cercueils.* (12)

Tels sont les motifs sur lesquels nous avons établi notre opinion que la chapelle S.t-Germain de Kerkeville a été un temple gaulois, et nous

ne doutons pas que si les savans Montfaucon, de Jaucourt et Dom Martin, que nous avons eu occasion de citer, avaient connu cet édifice, ils l'auraient compris au nombre des temples gaulois encore existans qu'ils ont décrits.

Mais les Gaulois avaient-ils des temples ? Telle est la question qu'on fait souvent, faute sans doute de l'avoir examinée. Nous allons tâcher de la résoudre.

Les historiens de l'antiquité nous ont appris que les Druides n'avaient de temples que les forêts, les montagnes, et en général tous les lieux d'une horrible solitude : c'était là qu'ils allaient célébrer leurs affreux mystères, et couper le gui de chêne avec la serpe d'or, le sixième jour de la lune. (13) Leurs autels étaient des lacs, des fontaines, de vieux troncs d'arbres, et des roches énormes qu'ils accumulaient sous différentes formes, ou qu'ils plantaient en pyramides. (14) C'est de cette espèce d'objets de leur culte qu'il nous reste le plus de monumens, surtout dans les arrondissemens de Cherbourg et de Valognes, où on en a détruit beaucoup plus qu'il n'en reste. (15) Tout nous apprend qu'ils avaient pour principe de ne point renfermer la majesté des dieux entre des murs, et de ne point les représenter sous des

formes humaines : (16) telle est en peu de mots l'idée qui nous reste du culte druidique dans l'ancienne Gaule. Mais il ne faut pas conclure de cet état de choses dans un tems, qu'il a continué d'être le même dans des tems postérieurs chez cette nation.

Le premier bienfait de la réunion des hommes en société fut d'avoir, dès l'origine, une religion fondée sur des croyances morales et religieuses ; mais leur culte était réduit alors à la plus grande simplicité. Tous les peuples ont commencé, comme les Celtes, par se réunir dans les forêts qu'ils appelaient sacrées, et dans les campagnes, autour d'un autel de gazon ou d'une simple pierre, et là ils adoraient leurs divinités sous différens noms et des symboles divers. Ce ne fut qu'avec le tems que la civilisation mieux établie marqua ses progrès par de meilleures lois, par un culte public, et par des cérémonies religieuses qui devinrent de plus en plus solennelles. Varron nous apprend que les Romains furent cent soixante et onze ans sans avoir de temples, et Dom Calmet dit qu'il ne paraît pas que du tems d'Abraham on eût encore bâti des temples dans aucun endroit du monde. (17)

Les Gaulois furent sans doute les derniers à

conserver leur culte grossier tel qu'il avait été dans l'origine, parce qu'ils parvinrent les derniers à une civilisation plus parfaite, de même qu'ils renoncèrent les derniers aux sacrifices impies des victimes humaines qui avaient aussi été admis par tous les anciens peuples ; mais ils parvinrent enfin à une meilleure civilisation, et se dépouillant peu à peu de la rudesse de leurs mœurs primitives, ils finirent par avoir un culte plus solennel, des temples et des divinités qu'ils adoraient sous des formes humaines.

Cependant parmi les écrivains de l'antiquité, il en est comme Diodore de Sicile, Tite-Live et Strabon, cités par Dom Martin, tome 1, pages 112 et suivantes, qui parlent des temples gaulois. Mais il faut dire qu'ils donnaient le nom de temples aux forêts et aux bois consacrés, où ils venaient se réunir, *Lucus ou Luci* ; ainsi on ne peut conclure de ces témoignages que de leur tems les Gaulois avaient des temples. Les savans antiquaires Mantfaucon et Dom Martin citent aussi plusieurs temples gaulois. (18) Dans ce nombre sont ceux de la *Daurade*, à Toulouse, et de *Montmorillon*, dans le Poitou, qui existaient dans des tems anciens, car tous deux furent consacrés au christianisme à l'époque même de son premier établissement (19). Grégoire de Tours

cite aussi le beau temple de *Vasso*, à Clermont en Auvergne, qui était, dit-il, d'une construction antique et dont on admirait la richesse et son double mur d'enceinte; (20) mais on ne peut également en rien conclure pour leur antiquité, parce que rien ne nous apprend à quelle époque ils ont été construits.

Sans donc nous arrêter sur la question de savoir à quelle époque les Gaulois ont commencé à avoir des temples, il nous suffit, pour celle qui nous occupe, de justifier que depuis la mémorable conquête de la Gaule par les Romains, ils en ont construit, et même un assez grand nombre, dont plusieurs encore existans ont été reconnus et décrits par des savans. Nous en citerons bientôt plusieurs. Il en est de même de leurs divinités qu'ils ont fini par adorer sous des figures humaines. Jules César, en nous donnant leurs noms dans son sixième livre, (21) nous apprend qu'ils conservaient, de son tems même, des images ou statues de Mercure, qu'ils regardaient comme leurs divinités principales. (22)

A la suite de ce mémorable événement de la conquête des Gaules par les Romains, et des grands changemens qu'elle opéra dans la religion et dans les mœurs de cette nation, le

culte druidique s'altéra de jour en jour; les Romains qui l'avaient pris en horreur, surtout à cause des sacrifices impies de victimes humaines, firent tout pour le détruire pendant cinq siècles qu'ils occupèrent la Gaule. Ils avaient conquis ce pays par le droit de la guerre, mais ils lui apportaient le bienfait de la civilisation. Ils y bâtissaient des villes; ils y établissaient de grandes communications en le traversant par de grandes routes dont la magnificence n'a pas été égalée depuis ; ils apportaient à cette nation les bonnes lois qui les régissaient eux-mêmes; enfin, ils lui donnaient l'exemple de bâtir des maisons plus commodes, (23) de se nourrir avec des alimens moins grossiers et de communiquer les uns avec les autres pour les besoins ou les agrémens de la vie: exemple rare d'une conquête qui tourne au profit des vaincus.

Ce fut avec ces moyens généraux, et ceux en particulier de la persuasion et de l'exemple, que les Romains commencèrent le grand ouvrage de la destruction du culte druidique. Vinrent ensuite les lois de proscription publiées par les empereurs et le sénat, qui firent le reste pour anéantir ce culte, et il fallait l'emploi de tous ces moyens, car Denis d'Halicarnasse, qui vivait du tems d'Auguste, dit *que les Gaulois étaient*

du nombre de quelques peuples dont la religion n'avait encore souffert nulle atteinte. (Antiquit. romaines, livre 7.)

Auguste publia un décret pour défendre aux Romains, dans tout l'empire, les sacrifices homicides qui appartenaient, disait-il, au culte impie des Gaulois. Ce décret fut mal exécuté, mais ces sacrifices se firent en secret; seulement ils devinrent moins fréquens. Le sénat, sous le règne de Claude, fit plus, il proscrivit entièrement le culte druidique, et il condamna les Druides à un bannissement perpétuel. (24) Pline vante cet acte comme un grand service rendu à l'humanité, et comme un titre pour les Romains à la reconnaissance de tous les peuples. En lisant ce passage on partage son indignation contre cet horrible excès du fanatisme, mais il aurait dû dire que les Romains, comme tous les autres peuples, s'étaient souillés de ce crime. C'est la religion chrétienne qui, dès son premier établissement, n'a pas cessé de lutter contre ce culte pour en inspirer de l'horreur jusqu'à ce qu'elle soit parvenue à le faire entièrement abolir. C'est donc bien elle qui a le véritable titre à la reconnaissance de tous les peuples; car après les décrets des empereurs et les lois rigoureuses du sénat, on voit qu'elles n'avaient pas suffi pour abolir ces sacrifices de sang, mais seu-

lement pour les rendre plus rares. Lactance, qui vivait deux cents ans après Pline, se plaint que de son tems on sacrifiait encore des hommes à Jupiter Latialis. (25) Eusèbe, qui vivait après lui, nous apprend aussi que cette odieuse coutume avait subsisté jusqu'à lui chez les Gaulois. (26) Cependant on doit dire que cette nation s'était familiarisée après un long laps de tems avec les mœurs des Romains, et que ce rapprochement dans les mœurs avait produit le même rapprochement dans le culte religieux. Ainsi, en suivant leur exemple, les Gaulois (dit le savant Dom Martin) *en vinrent à ériger des temples pour complaire aux Romains, ou pour leur obéïr.* (27) Ils adoptèrent aussi l'usage des statues qui représentaient leurs divinités sous des formes humaines : elles étaient les mêmes que celles des Romains, mais sous des formes plus grossières. (28) On en a découvert un si grand nombre qu'on a publiées dans des recueils, et que l'on conserve dans les cabinets des curieux, qu'il est impossible d'en douter. (29)

Dom Montfaucon, après avoir cité, comme nous l'avons dit, les deux temples de la Daurade à Toulouse, et de Montmorillon, dans le Poitou, en indique plusieurs autres encore existans qu'il a reconnus à *Courseult*, près de Dinan ; à *Erqui*,

diocèse de S.t-Brieux ; à *Aigurande*, dans le Berri et à *Verillac*, dans la Marche. Ce savant, qu'on place à la tête des archéologues, se plaint même de l'ignorance dans laquelle on était de son tems sur l'existence des temples gaulois. *Ces temples*, dit-il, *qu'on déterre, ou plutôt sur lesquels on ouvre enfin les yeux, ne sont point des monumens cachés sous terre, et qu'on ne peut découvrir. Ils étaient exposés à la vue de tout le monde, et néanmoins aussi inconnus jusqu'à nos jours que s'ils avaient été dix pieds en terre, ou qu'ils n'eussent jamais existé*

D'autres antiquaires en ont aussi reconnu. Dom Martin, en parlant de ceux de *Melecey* et de *Vernemetis*, cité par Fortunat, dans le territoire de Bordeaux, (50) en tire cette conséquence : *les Gaulois avaient donc des temples et en quantité, où ils offraient des victimes d'animaux, parce qu'ils réservaient les victimes humaines pour être sacrifiées devant des chênes.* Mezerai dit que le roi Thierri ruina un temple de Saxons qui était fort célèbre, près de Cologne, *car*, dit-il, *ils avaient appris des Romains à en avoir.* (51)

Après tant de témoignages d'historiens et de savans qui ont reconnu un grand nombre de

temples gaulois encore existans, et qu'ils ont décrits, il ne peut être douteux que cette nation en a construit pour y célébrer les mystères de sa religion, sinon à l'époque d'une antiquité reculée, au moins depuis qu'elle a été conquise par les Romains. Nous finirons donc par dire, en nous résumant, que nous regardons l'antique chapelle S.t-Germain de Kerkeville comme une preuve de plus que les Gaulois ont eu des temples, et qu'il n'a manqué à celui-là que d'avoir été connu et observé plus tôt pour être compris au nombre de tous ceux qui ont été reconnus.

Notes.

(1) Nous devons le dessin de l'ancien temple de Kerkeville, qui est en tête du mémoire, à M. *Guerard*, premier dessinateur-géographe de la direction des ponts et chaussées, qui l'a tracé sur les lieux avec beaucoup d'exactitude. M. Le Laidier, aussi dessinateur des ponts et chaussées, l'a réduit et dessiné sur la pierre à lythographie; les constructions antiques sont coloriées en jaune, et celles qu'on y a ajoutées postérieurement sont en rouge.

(2) Mémoires de la société des antiquaires de Normandie. (Tome 1.^er^, pages 85 et 86).

(3) On a donné long-tems cette éthymologie de *Village des Chênes*, à la paroisse de Kerkeville, à cause d'une antique forêt qui est couchée sous les sables de la baie de Sainte-Anne, dépendant de cette paroisse. Les habitans voisins de ce rivage viennent, de tems immémorial, *défouir* ces vieux troncs d'arbres quand les basses mers de sysigie les mettent à découvert. Telle est l'o-

rigine de cette étymologie (*Quercuum villa*); mais la véritable, qui est généralement adoptée, est celle qui indique l'ancienne orthographe du nom de *Kerkeville*; elle vient de *Kerk*, qui veut dire église, comme *Dunkerke*, église des dunes; *Steinkerke*, église des rochers. Ainsi, *Kerkeville* est le village de l'église et c'est notre petit temple qui lui a donné ce nom. M. Huet cite beaucoup de paroisses dont le nom a la même origine, et il compte dans ce nombre celle de Kerkeville. (Origines de Caen, page 298, édition de 1706).

(4) Recueil de monumens antiques et inédits, découverts dans l'ancienne Gaule, par M. Grivault de la Vincelle, (Paris 1817, planche 31).

(5) Religion des Gaulois. (T. 1, in-4.°, p. 159).

(6) *Sanctus Germanus de Rotæ.*

(7) *Paternâ domo relictâ, ad littus maris Britanniæ se contulit.*

(8) *Magduni, inter Barflorium, et Cerentias in agro Constantiensi.*

(9) *Bajocas ingressus Sanctus Germanus, vetus Rothomagum, inter Aumaleum et Senardi pontem parvenit.*

(10) *Nullus ergò dubitandi locus Sanctum Germanum capite truncatum, circâ annum* 480.

(Vita sancti Germani scoti episcopi. Sanquintini, 1665 in-16 *)*.

(11) Cette conversion de temples payens en églises chrétiennes a eu lieu souvent dans les premiers tems de l'établissement du christianisme. D'autres églises ont été construites avec les débris et sur le même emplacement qu'occupaient les anciens temples payens. L'Italie et la Gaule en fournissent beaucoup d'exemples.

(12) Recherches archéologiques. (Rouen, 1832).

(13) Les Druides sont représentés sur quelques monumens, tenant un croissant tel qu'il apparaît le sixième jour de la lune ; cette époque était expressément fixée pour la cérémonie du guy sacré. (Grivault de la Vincelle, tome 2, page 250.)

(14) *Lucus et nemora consecrant.* (Tacite.) *Arboribus suus horror.* (Lucain.) *Divona, celtarum linguâ, fons addite divis.* (Ausone.)

(15) Voir la description des monumens druidiques de la Manche, par M. Le Fillâtre, de Bricquebec. (Annuaire de la Manche pour 1833.)

(16) *Nec cohibere parietibus deos neque in ullam humanioris speciem assimilare.* (Tacite.)

(17) Commentaires de la Genèse (page 465.)

(18) Montfaucon. Supplément de l'antiquité ; tome 2, page 221, et Dom Martin, religion des Gaulois, (tome 1.er, pages 142 et 146).

(19) Le temple de la Daurade fut converti en une église chrétienne sous l'invocation de la sainte Vierge, à l'époque même de l'établissement du christianisme à Toulouse. Grégoire de Tours rapporte que du tems de *Chilperic* 1.er, (6.e siècle) la reine *Rigunthis* sa fille, femme de *Recarède*, roi des Visigots, usant du privilége d'asile, dont les églises jouissaient alors, vint se réfugier dans celle de la Daurade, pour échapper aux poursuites du duc Didier. *Rigunthis verò in basilicâ sanctæ Mariæ Tolosæ residebat.* (liv. 7, chapitre 10.)

(20) Ce temple fut détruit par un conquérant d'Allemagne, nommé *Chrocus*, qui vint ravager l'Auvergne dans le 5.e siècle. *Veniens apud Arvernos delubrum illud quod gallicâ linguâ vasso Galatæ vocant, incendit, diruit atque subvertit. Miro enim opere factum fuit atque firmatum, cujus paries duplex erat.* (Grégoire de Tours, liv. 1.er, chap. 32.)

(21) *Teutathès*, Mercure ; *Belenus* ou *Mytra*, Apollon ; *Taranis*, Mars ; *Esus*, Jupiter ;

Belisana, Minerve. Ces divinités avaient aussi d'autres noms dans les Gaules.

(22) *Deum maxime Mercurium colunt hujus sunt plurima simulacra.* (J. César, de bello gallico, liv. 6.)

(23) M de Caylus dit que les bâtimens des Gaulois différaient peu des cabanes (tom. 4, p. 357.)

(24) *Druidarum religionem apud Gallos diræ immanutatis, et tantum civibus sub Augusto interdictum penitus abolevit.* (Suétone, liv. 5.)

(25) *Demùm anno urbis* 657 *Senatus consultum factum est ne homo immolaretur ..... nam Tiberii Cœsaris principatus sustulit Druidas eorum. Non potest satis æstimari quantum Romanis debeatur.* (Pline, livre 30, chap. 1.)

(26) *Latialis Jupiter etiam nunc sanguine colitur humano.* (Lactance, liv. 1, page 113, variorume)

(27) *Celtæ verò ad hæc usquè tempora, et occidentaliores ferè omnes homicidio sacrificabant.* (Eusèbe, liv. 4 de prop. evangelicâ.)

(28) Religion des Gaulois (tom. 1, page 135.)

(29) Lucain avait en vue la grossièreté de ces images, quand il disait: *simulacra que mœsta deorum arte carent.*

(30) Au mois de mars **1711**, on découvrit, en fouillant un caveau dans la cathédrale de Paris, huit pierres sculptées qui représentaient des divinités gauloises. Une d'elles indiquait l'époque du règne de Tibère.

(31)

Nomine vernemutis, voluit vocitare vetustas,
Quod quasi fanum ingens gallica lingua refert.
(Poem., Carmen.)

(32) Avant Clovis de Mezeray (page 547.)

EXTRAIT

D'UN ESSAI HISTORIQUE

SUR

L'INVENTION DES ARMES,

Par un membre de la Société.

« Mousquet, poignard, épée ou tranchante ou pointue,
» Tout est bon, tout va bien, tout sert pourvu qu'on tue ».
Volt.

L'HISTOIRE nous montre les Nations continuellement armées pour s'exterminer réciproquement : on voit chaque peuple se déchirant lui-même, ou portant le ravage et la mort chez les peuples voisins : on est étonné des motifs allé-

gués pour justifier le meurtre, la destruction, et les sujets les plus futiles sont toujours ceux qui ont fait couler le plus de sang.

La guerre est donc le partage de l'humanité ; les hommes sont évidemment nés pour s'égorger les uns les autres, et il est convenu que l'on peut tuer son semblable, pourvu, comme le dit un auteur célèbre, pourvu que ce soit en grande compagnie, au son des trompettes et des tambours.

Cependant la nature n'ayant point conformé les hommes de manière à se tuer facilement, il faut montrer comment, de perfectionnement en perfectionnement, ils sont enfin parvenus à se pourvoir d'instrumens commodes, avec lesquels ils peuvent travailler efficacement à la destruction de leur espèce ; comment du simple bâton, de la fronde, de la hache et la zagaie, ils sont arrivés par degrés aux catapultes, aux onagres, aux bombardes, au matériel Gribeauval, et enfin au système d'artillerie anglais modifié, système qui, quelque jour à son tour, sera peut-être rangé parmi les inventions barbares, lorsqu'on sera parvenu à utiliser pour les combats la force motrice que produit la vapeur.

On voit d'adord les peuples faisant usage d'une

multitude d'armes différentes, dont il serait fastidieux de faire même l'énumération; mais, pour combattre de près, on se servit généralement de la pique et de l'épée; pour s'atteindre de loin, de la fronde, du javelot, de l'arc et des flèches : presque toutes les nations connurent aussi l'art de dompter les chevaux et de les dresser aux combats, où le guerrier peut tirer un si grand parti de leur masse, de leur vitesse et de leur bouillante ardeur : mais les Romains, les Carthaginois, les Arabes et les Grecs du Bas-Empire firent usage de quelques armes ou de quelques moyens de destruction plus remarquables, et qui méritent de fixer un moment notre attention.

Ainsi qu'on avait vu la phalange macédonienne devoir une partie de sa force à la prodigieuse longueur de ses lances et à la forme de ses boucliers, de même on vit plus tard la légion romaine devenir formidable, non-seulement par sa valeur, mais aussi par les justes proportions, par l'harmonie qui existait entre les différentes armes, et surtout par l'emploi de ce terrible *Pilum*, que le légionnaire s'exerçait continuellement à manier, et dont il savait faire usage avec tant de vigueur.

Le légionnaire, couvert du casque, du pecto-

ral, du bouclier, etc., était armé d'une forte épée à un ou deux tranchans, et tenait en outre deux pilum dans la main gauche ; le pilum était également propre à frapper l'ennemi en s'en servant comme lance ou comme javelot ; il avait 6 à 7 pieds de longueur, et se terminait en pointe longue et effilée, avec un crochet en forme d'hameçon, servant à fixer l'arme dans le bouclier de l'ennemi. Le général Rogniat, dans ses considérations sur l'art de la guerre, exprime ainsi l'usage que les Romains faisaient du pilum : « Le légionnaire courait sur son adversaire en » brandissant un de ces pilum par-dessus sa tête, » lui lançant d'un bras vigoureux cette lourde » machine à 12 ou 15 pas et mettait aussitôt l'épée » à la main : il gardait ordinairement l'autre » pilum à la main gauche dont le bras soutenait » le bouclier : c'était un point d'appui dans les » marches, une pique dans les combats de main, » surtout contre la cavalerie, et il ne le lan- » çait qu'à la dernière extrémité. »

Si dans des tems très anciens on employa avec avantage les chars armés de faux et de lances tranchantes, invention dont on a voulu renouveler l'usage dans les tems modernes, on voit figurer sur le champ de bataille avec bien plus d'avantage encore ces énormes animaux dont les

Carthaginois se servirent si souvent dans leurs guerres contre les Romains ; les éléphans, par leur masse épouvantable, ont parfois répandu la terreur même dans les légions les plus aguerries, et l'épaisse cuirasse dont la nature les a pourvus, rendait leur destruction bien difficile, avant l'invention du canon. Annibal, dont l'armée était quelquefois accompagnée de plus de quatre-vingts éléphans, fit aussi un usage bizarre de quelques autres animaux, du moins comme moyen de terreur, si ce n'était comme moyen de destruction. Chacun sait l'effroi et le désordre que causèrent chez les Romains ces bœufs rendus furieux par des fagots fixés entre leurs cornes, et auxquels on avait mis le feu. Une invention non moins singulière fut celle des pots remplis de serpents, que le général carthaginois faisait lancer sur les vaisseaux consulaires, etc. Enfin, le hazard même donna pour auxiliaire aux Africains le plus terrible des reptiles dont il ait jamais été fait mention, monstre énorme et épouvantable, qui, au rapport de Tite Live, répandit l'effroi dans l'armée de Régulus, renversait les cohortes, engloutissait les soldats, contre lequel on employa toutes les machines de guerre, et dont la destruction coûta autant d'hommes que l'assaut d'une ville ou le gain d'une bataille.

Pour nuire à l'ennemi, de loin, on a généralement fait usage, jusqu'à l'invention des bouches à feu, de machines de tir et de jet ; on sait que le génie d'Archimède se déploya tout entier dans l'invention d'une multitude de machines qui défendaient les murailles de Syracuse, et lançaient des masses énormes de pierre sur les vaisseaux des Romains : l'expérience des miroirs, faite par M. de Buffon, et dans laquelle il a mis le feu à des planches à 200 pas, cette expérience a fait concevoir la possibilité d'incendier les vaisseaux par les rayons du soleil, et ce moyen de destruction est sans doute le plus ingénieux que l'histoire nous ait transmis.

Mais le détail des diverses inventions relatives à l'attaque et à la défense des places, ne doit point se trouver dans cette Esquisse, où l'on s'est seulement proposé de donner une légère idée de quelques-unes des armes les plus meurtrières dont on a fait usage dans les batailles.

Ce qu'on sait de la catapulte, de la baliste et de l'onagre, c'est qu'elles lançaient des dards, des flèches, des pierres et même des blocs de rocher à des distances considérables ; c'est que plusieurs de ces machines étaient mobiles et suivaient les armées, montées sur des roues et

traînées par des chevaux ; ce qu'on sait aussi, c'est qu'elles se composaient d'arcs énormes, ou de grands arbres recourbés avec force, et dont la tension avait lieu au moyen de crics ou d'un système de roues, qui donnaient à de grosses cordes de nerfs-tors une force prodigieuse d'élasticité ; mais on ne trouve nulle part une description bien claire de ces machines, qui puisse mettre à même d'établir la différence qui existait entre elles, le nombre de volées qu'elles pouvaient fournir dans un tems donné, et les portées qu'on devait en attendre suivant la nature des traits, l'espèce et le poids des projectiles.

Les Romains se passèrent long-tems de machines pour les batailles ; mais quand la mollesse s'introduisit dans les légions, quand les légionnaires ne furent plus en état de supporter le poids de leurs armes, quand l'amour de la patrie et de la liberté fut éteint dans les cœurs, alors à défaut de courage et d'enthousiasme, on eut recours aux inventions des arts et de la mécanique. On vit, à cette époque, dans les armées romaines, un nombre prodigieux de catapultes et de balistes, comme on vit quelquefois dans les armées françaises un train immense de canons et d'obusiers. Guibert, dans sa tactique, dit qu'il

y eut jusqu'à 50 machines de jet dans une légion ; ces machines servaient comme pièces de campagne ; elles étaient montées sur affûts roulans, traînées par des mulets et servies chacune par onze soldats ; plus elles étaient grandes, plus elles avaient de portée, et il n'y avait ni cuirasses ni boucliers qui pussent résister aux grands traits qu'elles lançaient.

D'après ce qu'on lit dans plusieurs auteurs qui écrivaient à une époque antérieure à celle où l'on place la découverte de la poudre, on doit penser que l'usage de cette composition, avec certaines modifications, était déjà connu dès le sixième siècle, et des Arabes et des Grecs du Bas-Empire, et même des Chinois ; on attribue à Gallinicus, grec d'origine, l'invention du feu grégeois, et plusieurs auteurs pensent que la composition qui produisait ce feu n'était autre chose que notre poudre actuelle, modifiée par quelques substances bitumineuses, telles que la naphte, le pétrole, etc. Cet agent de destruction était employé pour mettre le feu aux édifices, aux vaisseaux et aux machines de guerre ; on sait de quel secours il fut pour la défense de l'empire, à l'époque où les Romains dégénérés ne pouvaient lutter contre le fanatisme guerrier

et la jeunesse vigoureuse des Sarrasins. Le feu grégeois brûlait sous l'eau; la matière qui lui servait d'aliment se fixait au corps duquel elle était lancée et en déterminait la combustion; il recevait une direction orizontale au moyen de tubes métalliques; on s'en servait aussi pour lancer d'énormes boulets de pierre, et les vaisseaux de l'empire portaient extérieurement des têtes d'animaux qui vomissaient le feu sur les bâtimens ennemis.

Les Croisés apprirent aussi à connaître cette composition, dont ils éprouvèrent les effets et devant Constantinople, et dans la Palestine. On voit dans l'histoire des croisades de M. Michaud, que les Chrétiens étant occupés au siége de Ptolémaïs, et leur camp abandonné à la défense d'un petit nombre d'hommes, on voit dis-je, qu'un chevalier défendit à lui seul l'entrée du camp, contre une portion de l'armée musulmane: « Une énorme cuirasse le couvrait tout entier, » les flèches, les pierres, les coups de lances ne » pouvaient le faire reculer; tous ceux qui l'ap- » prochaient recevaient la mort, et lui seul, au » milieu des ennemis, tout couvert de javelots, » semblait n'avoir rien à redouter. Ce brave » chevalier ne put être mis hors de combat, que

» par le feu grégeois jeté sur sa tête ; dévoré par
» les flammes, il périt, semblable à ces machi-
» nes énormes des Chrétiens, que Saladin avait
» brûlées sous les murailles de Ptolémaïs. »

On pourrait citer un grand nombre de circonstances où cet agent destructeur produisit des effets entièrement semblables à ceux de la poudre, et on conserve en Angleterre un manuscrit d'un auteur du neuvième siècle, où on indique la composition de 6 livres de salpêtre, 2 livres de soufre et 1 livre de charbon ; on sait que les Chinois excellent dans les feux d'artifice, et qu'ils se donnaient cet amusement depuis un tems immémorial : on ne doit donc pas penser avec Voltaire,

« Que dans la Germanie autrefois un bon prêtre
Montra l'art de pétrir le soufre et le salpêtre »,

et l'on peut regarder comme certain que le moine Bacon n'est point l'inventeur de la poudre, ainsi qu'on l'a cru pendant si long-tems.

Postérieurement à l'emploi du feu grégeois, et après qu'on eut perdu le secret de sa préparation, on ne vit plus sur les champs de bataille comme à la défense des places, que des machines propres à lancer les pierres et les traits.

La lance, cette arme que les Français maniaient avec tant d'adresse, et avec laquelle nos chevaliers firent tant de prodiges de valeur, la lance décida pendant long-tems du sort des combats : cette arme avait de 8 à 20 pieds de longueur, elle était d'un bois dur, peu cassant, et portait un fer très aigu, qui se liait au bois par de longues bandes qui servaient aussi à le consolider ; elle avait un renflement pour couvrir la main en avant de la poignée.

La lance, la hache d'arme, l'espadon, le cimeterre et l'arbalète, telles étaient les principales armes employées dans les tems qui précédèrent l'usage de la poudre ; mais la cavalerie faisait alors toute la force des armées, les hommes couverts de fer, montés sur d'énormes chevaux, également bardés de ce métal, formaient des masses redoutables auxquelles l'infanterie ne pouvait résister, et les chevliers et gendarmes ne craignaient jamais les fantassins en rase campagne, mais seulement derrière les haies, dans les bois ou les chemins creux, où les arbalétriers s'embusquaient pour viser au défaut des cuirasses.

Tels étaient les moyens de destruction en usage dans les armées, lorsque, selon l'expression de

M. de Carion Nisas, « une providence bienfaisante » vint enfin livrer à l'homme ces trois grands » secrets destinés à fonder la civilisation sur des » bases indestructibles : la *poudre à canon*, la » *boussole* et l'*imprimerie* ».

Un nouveau genre de machines et d'armes de jet produisit alors une révolution totale dans l'art de la guerre ; la bravoure, l'adresse et la force du corps ne furent plus les seules qualités essentielles du soldat ; le capitaine eut besoin d'une plus grande instruction, le général dut avoir plus de prudence et peut-être plus génie ; enfin, le sort des combats dépendit d'élémens plus variés, et fut en rapport beaucoup plus direct avec le nombre des combattans.

Les historiens ne s'accordent point sur la nation qui la première fit usage de la poudre pour lancer des projectiles, et sur l'époque précise à laquelle remonte cette invention ; mais on peut cependant admettre que les Arabes furent les premiers qui se servirent d'armes à feu, et qu'ils en ont d'abord transmis la connaissance aux Espagnols, qui, à leur tour, l'ont communiquée aux Français et aux Anglais.

Les plus anciennes bouches à feu, nommées *bombardes*, étaient composées de barres de fer

réunies et assemblées au moyen de gros cerceaux du même métal ; il y a sans doute loin de cette première invention à celle de l'*alliage ternaire*, mais la marche fut rapide, et on ne tarda pas à imaginer de couler des pièces ainsi qu'on coulait les cloches; on employa d'abord les mêmes proportions de métaux, et la pièce était coulée en deux parties sur noyau; le vide d'une de ces parties était l'âme destinée à recevoir le boulet en pierre, le vide de l'autre était la chambre qui devait contenir la poudre. Les deux parties étaient réunies entre elles et fixées à un bloc de bois par de fortes bandes de fer.

Il paraît qu'on franchit aussi proptement l'intervalle qui se trouve entre ce premier mode de fabrication et celui qui est actuellement en usage, car un auteur fait mention de foreries établies en Allemagne dès le seizième siècle; on voit qu'on employa bientôt les boulets en fer, et qu'on ne tarda pas non plus à se servir, pour la fonte, d'une autre proportion de métaux que celle en usage pour la fabrication des cloches.

Les premiers affûts qui furent employés pour les bombardes étaient ausi peu commodes que les pièces qu'ils devaient supporter, mais leur construction se perfectionna aussi bientôt, et la beu-

che à feu, destinée d'abord à lancer des pierres comme la baliste, reçut toute la mobilité qu'on avait donnée à cette ancienne machine, et fut pointée au moyen d'un cric.

Les Français passent pour les auteurs des plus grandes améliorations faites dans les voitures d'artillerie, et, dès la fin du quinzième siècle, ils avaient déjà des affûts qui ne subirent que très peu de changemens, jusqu'à l'époque où prévalut le système du général Gribeauval.

Les premières bouches à feu ne servirent qu'à la guerre de siége, et, dans l'espoir d'obtenir de plus grands effets, on coula quelquefois des pièces d'une grosseur énorme et d'une longueur vraiment prodigieuse. L'histoire fait mention de quelques-unes de ces pièces gigantesques : ainsi, dans la relation du siége d'Oudenarde par les Bourguignons, en 1389, il est question d'une pièce qui n'avait rien moins que 50 pieds de longueur. Ici on peut suspecter l'historien d'exagération, mais il paraît certain qu'au siége de Constantinople, les Turcs essayèrent de battre les murailles avec une bombarde traînée par 60 bœufs, et qui lançait un boulet de plus de 600 livres. Le baron de Tost, dans ses mémoires, dit qu'il existait de son tems une pièce bien plus

formidable encore, qui défendait le passage des Dardanelles; s'il faut en croire cet auteur, un peu sujet à caution, 300 livres de poudre chassèrent de la pièce dont il s'agit, un boulet de pierre du poids de 11 quintaux; à la distance de 600 toises le boulet se sépara en trois morceaux, qui traversèrent le canal, et, laissant la mer couverte d'écume, allèrent, par ricochet, frapper et bondir contre la colline opposée.

On pourrait citer encore plusieurs exemples de ces pièces monstrueuses, auxquelles on renonça bientôt par suite de la dépense de construction et à cause de la difficulté de les faire arriver devant les places, du tems nécessaire pour les charger, du danger qu'offrait leur exécution, etc.

L'énorme pesanteur des pièces employées à l'attaque des places ne permettant pas de les utiliser dans les batailles, on voulait avoir de l'artillerie qui pût suivre les troupes dans leurs mouvemens et agir de concert avec elles, mais l'époque précise de son usage est difficile à déterminer.

Quelques historiens ont dit que les premiers canons de campagne furent employés par les Anglais, à la bataille de Crécy, et que ces ca-

nons leur donnèrent tout l'avantage de la journée ; mais cette opinion a été fortement combattue, et maintenant on attribue la perte de la bataille à la défaite des archers génois, qui entraient pour 15,000 dans la composition de l'armée, et qui ne purent faire usage de leurs arbalètes, dont les cordes avaient été détendues par une forte pluie d'orage ; au contraire, les Anglais avaient conservé ces armes dans des boîtes, en sorte qu'elles produisirent tout leur effet, qui fut d'autant plus meurtrier que le terrain était très défavorable à la cavalerie française.

Toutefois, ce qui paraît certain, c'est qu'en Europe, les Espagnols, les Français et les Anglais furent les premiers qui se servirent du canon, qu'on ne l'employa en Allemagne et dans des états plus éloignés, que vers le milieu du quatorzième siècle, et qu'il fallut un siècle et demi pour que son usage devint général à la guerre.

Quant aux armes de main, il paraît que peu de tems après l'invention des bombardes et des gros canons, on imagina de faire des petits canons portatifs, que ces petits canons avaient d'abord une épaisseur et une pesanteur qui les rendaient encore très lourds, et qu'on les tirait à l'aide d'une mèche qui mettait le feu à la poudre con-

tenue dans le bassinet, mais que plus tard on parvint à les alléger, et qu'on ajouta à la droite du canon une détente qui donnait plus de facilité pour le pointage, et faisait arriver la mèche sur le bassinet. Tous ces petits canons portatifs subirent avec le tems une foule de perfectionnemens, d'après lesquels ils prirent successivement les noms d'*arquebuse*, de *mousquet* et de *fusil*.

Des canons très légers, très courts et maniables d'une seule main furent aussi imaginés, dès l'an 1365, ce sont nos *pistolets* actuels, qui tirent leur nom, comme on sait, de la ville de Pistoie, en Italie.

D'après le témoignage des historiens et des auteurs qui ont écrit sur l'artillerie, on peut avancer avec quelque certitude que les Français furent les premiers qui allégèrent les pièces de campagne, qui les rendirent bien roulantes et leur donnèrent de bons attelages ; c'est surtout à l'usage d'une artillerie bien attelée, bien servie et capable de suivre les troupes dans tous leurs mouvemens, qu'on attribue généralement la supériorité des Français en Italie, sous Charles VIII, et il paraît que nos bouches à feu tiraient déjà avec boulets en fer et une grande précision, tandis que les Italiens n'avaient encore que de

grosses bombardes de deux pièces, traînées par des bœufs et très difficiles à charger.

S'il est constant que les Français sont les auteurs des premières améliorations apportées dans l'artillerie de campagne, il n'est pas moins prouvé qu'ils ont eu aussi les premiers l'idée d'une artillerie légère susceptible de suivre la cavalerie et de protéger tous les mouvemens d'avant-garde. Dans la relation de la bataille de Cérisoles, en **1544**, on voit que la cavalerie soutint le choc de l'ennemi déjà victorieux, qu'elle ramena l'infanterie au combat, et que le duc d'Enghien s'empara d'une position avec des arquebusiers à cheval et des pièces de **4** attelées de manière à suivre tous les mouvemens de la cavalerie légère.

Le premier emploi remarquable des armes à feu de main fut à la bataille de Pavie, où Bayard fut tué d'un coup d'arquebuse, et où les Espagnols eurent tout l'avantage par l'usage qu'ils firent de cette arme contre notre cavalerie.

On vit pendant long-tems les arquebusiers mêlés avec les archers; on vit en suite des corps à part qui combattaient à l'instar des vélites chez les Romains, puis on les mêla avec les piquiers. Enfin, on parvint à réunir la pique et l'arquebuse

dans une même arme, au moyen de la baïonnette, dont le maréchal de Puységur fit adopter l'usage. Louis XIV donna le fusil à baïonnette à toute son infanterie, et les autres souverains de l'Europe s'empressèrent d'imiter cet exemple.

L'adoption générale du *fusil* et celle d'un *canon léger* susceptible de suivre tous les mouvemens des troupes, introduisirent une révolution totale dans l'art militaire, tant par la manière de combattre que par la nécessité d'astreindre la marche des armées à celui de leur train d'artillerie et des approvisionnemens de toute espèce que nécessitait l'emploi des nouvelles armes ; dès-lors les distances et la nature des chemins influèrent pour beaucoup sur les opérations de la guerre, et l'esprit de conquête trouva des bornes insurmontables qui lui étaient inconnues dans les tems anciens.

Il serait trop long et assez inutile de présenter un historique relatif aux emplois successifs qui furent faits des bouches à feu dans les batailles, et il suffira de dire un mot sur leur nombre et leur répartition, depuis l'époque de la révolution.

Dans les premières guerres de la république, suivant une décision prise dès l'année 1765, on

avait attaché 6 pièces de 4 à chaque demi-brigade; ces 6 pièces étaient réparties entre les trois bataillons de la demi-brigade, à raison de 2 pièces par bataillon, et, en outre de cette *artillerie* nommée *régimentaire*, il y avait une réserve composée d'un même nombre de pièces, dont deux cinquièmes de 12, deux cinquièmes de 8, et un cinquième de 4. L'artillerie régimentaire était servie par des canonniers volontaires; l'artillerie de réserve par des canonniers formés dans les écoles; il y avait donc à cette époque 4 pièces par bataillon, au moins 4 pièces pour 1,000 hommes, et, en supposant un caisson par pièce de 4, deux par pièce de 8, trois par pièce de 12, un chariot à outils et une forge pour six pièces, enfin 150 cartouches par homme, renfermées dans des caissons qui en contenaient 27,000, on avait pour une armée de 100,000 hommes 2,000 voitures, ce qui, avec 400 pièces, faisait 2,400 attelages et 9,760 chevaux, en supposant seulement les pièces de 8 et de 12 attelées à six chevaux.

Je ne puis voir sans frémir, dit Guibert, à l'occasion de cette proportion d'artillerie, fixée comme nous l'avons dit antérieurement aux guerres de la révolution, « je ne puis voir sans

» frémir les dispositions de notre nouveau sys-
» tème d'artillerie, relativement à la formation
» de l'équipage de campagne d'une armée, et il
» faut gémir sur l'emploi mal entendu des
» hommes, lorsqu'on voit la même quantité de
» soldats qui, du tems de Turenne et de Gus-
» tave, composait une armée, ne servir aujour-
» d'hui qu'à la manœuvre des machines de
» guerre d'une de nos armées. »

« Quel fruit retire-t-on de cette énorme quan-
» tité d'artillerie? si l'ennemi en a en proportion,
» voilà de part et d'autre des armées difficiles à
» mouvoir et à nourrir, voilà toutes les actions
» de guerre réduites à des affaires de postes et
» d'artillerie, toutes les opérations subordonnées
» à des calculs de subsistance. Si l'ennemi, plus
» habile, ose s'écarter de l'opinion reçue, et
» n'avoir pour une armée égale que la moitié ou
» même le tiers du nombre de nos pièces, tous
» les avantages seront de son côté; il désolera
» l'ennemi par une guerre de mouvement et par
» des marches forcées, auxquelles il sera con-
» traint d'opposer des contre-marches qui seront
» d'autant plus destructives pour les attirails pro-
» digieux et attelés avec économie qu'il traînera
» à sa suite, ou bien qui l'obligeront à laisser en
» arrière le plus grand nombre de ces embarras;

» alors ils seront à armes égales, et il aura » pour lui la perfection et la supériorité de la » manœuvre des siennes. »

Malgré cette opinion et malgré le peu d'effet qu'on devait attendre de l'artillerie régimentaire, composée de petits canons disséminés sur toute la ligne, et dont les feux, souvent mal dirigés, étaient toujours répartis sans aucune espèce d'ensemble, on en fit cependant usage pendant quelque tems, mais on ne donna plus que 6 pièces pour la brigade entière, ou une pièce par bataillon ; et, la manœuvre de ces pièces avec les bataillons gênant tous les mouvemens de l'infanterie, elles ne furent plus habituellement attachées à chaque bataillon, mais se trouvèrent le plus ordinairement réunies pour agir de concert avec la brigade ; enfin, elles furent généralement supprimées, sauf quelques modifications qui peuvent avoir été motivées par les circonstances.

Ce qu'il y eut encore de plus remarquable dans la composition des armées pendant les guerres de la révolution, ce furent les élémens qui servirent à leur formation, et dont chacun était lui-même, à l'instar de la légion romaine, un petit corps d'armée susceptible d'agir isolément ; la

divisision se composait de deux brigades d'infanterie, d'un régiment de dragons, d'un régiment de cavalerie légère, d'une batterie d'artillerie à pied et d'une batterie d'artillerie à cheval ; la division, formant un petit corps d'armée fort d'environ 12,000 hommes, était toujours commandée par le même général.

De l'avis de nos meilleurs tacticiens, la division ainsi composée était le résultat le plus parfait de l'expérience ; le succès justifiait journellement cette heureuse imitation de la légion romaine, et l'on fit un pas rétrograde dans l'art de la guerre, en renonçant au mélange des différentes armes pour former des divisions de cavalerie légère. (1)

Plus tard les corps d'armée se composèrent de divisions d'infanterie, de divisions de grosse cavalerie et de divisions de cavalerie légère ; on attacha une ou deux batteries d'artillerie à pied à chaque division d'infanterie, une batterie d'artillerie à cheval à chaque division de cavalerie ; il y eut une réserve d'infanterie avec une batterie de 12, une réserve de cavalerie avec une batterie d'artillerie à cheval. Lorsque toutes les

(1) M. le général Rogniat, Considérations sur l'art de la guerre.

divisions se rapprochaient pour combattre, leurs batteries se réunissaient sous l'autorité du général d'artillerie, qui en divisait ou concentrait les feux, suivant les ordres du général en chef.

En outre des batteries de réserve mentionnées ci-dessus, il y avait par corps d'armée un parc de réserve composé des caissons d'infanterie, des caissons chargés qui devaient remplacer les munitions épuisées dans les batteries, et de tous les rechanges nécessaires. Le grand parc ou parc général, destiné à fournir aux parcs de réserve, était toujours à deux ou trois journées de marche en arrière du quartier-général, et s'approvisionnait à son tour dans les villes frontières ou alliées.

Le nombre des batteries attachées aux divisions et composant les réserves, a varié de manière à donner une proportion depuis une jusqu'à 4 et 5 pièces par 1,000 hommes; la proportion de 4 pièces existait lors de la première institution régimentaire; elle ne fut guères que de 2 dans les campagnes de 1811 et de 1812; elle fut de 3 à 5 dans les campagnes de 1813 et 1814, où le matériel restait à peu près le même, tandis que le nombre des soldats diminuait d'une manière effrayante.

Plusieurs auteurs, se fondant sur l'usage et sur l'exemple des bouches à feu employées dans les batailles, ont établi les proportions de 2 pièces par 1,500 hommes, 2 par 1,000 hommes, une pièce par 1,000 hommes, en augmentant l'approvisionnement, etc. ; mais l'usage ne peut servir à déterminer le nombre de bouches à feu qu'il convient d'attacher à une armée, car ce nombre a varié à chaque guerre ; il était à son minimum dans les beaux jours de la France, sous Louis XIV ; il atteignit son maximum dans la guerre de sept ans et dans la campagne de 1813, en Saxe. C'est une vérité reconnue de tous les tacticiens, qu'une artillerie nombreuse a toujours privé les armées de mobilité et entravé toutes les grandes opérations, par l'encombrement des voitures, par la difficulté du transport de munitions et par l'embarras des subsistances ; c'est aussi un principe incontestable et généralement reconnu, que le nombre des machines de guerre et des bouches à feu a toujours été et doit toujours être en raison exacte et inverse de l'élan, du courage et de l'enthousiasme des soldats, et que, si des masses formidables d'artillerie ont été absolument nécessaires dans certaines circonstances, cette nécessité n'était qu'une preuve évidente de la faiblesse et du vice de composition des armées.

Enfin, tous les tacticiens anciens et modernes sont généralement d'accord sur ce principe, *qu'il faut diminuer la quantité des bouches à feu employées dans les armées, et faire consister la perfection de l'art à tirer un grand parti d'un petit nombre de pièces, à former la meilleure artillerie possible, plutôt qu'à se procurer la plus nombreuse.* (1)

Ce fut pour atteindre ce but que, dans les premières guerres de la république, on créa *ces batteries d'artillerie légère*, nommées d'abord *artillerie volante,* dont on voit les premières traces en France, sous le règne de François 1.^er^, mais dont l'organisation fut entièrement imitée des instructions du grand Frédéric. Cette artillerie se composait de canons et d'obusiers de légers calibres, ayant d'excellens attelages, et servis par des canonniers bien montés, qu'on exerçait journellement aux manœuvres de la cavalerie légère.

Pour se faire une idée des services que doit rendre l'artillerie à cheval, sur un champ de bataille, et concevoir toute l'importance des

(1) Guibert, Tactique.

effets qu'elle est seule à même de produire, il faut considérer :

1.° Qu'une portion de la science du général consiste à bien juger de la position de l'ennemi et du côté faible par lequel il doit être attaqué ; à deviner et ses intentions et le but de ses mouvemens ; à savoir le tromper, le surprendre, le prévenir à tems.

2.° Que, dans la guerre de campagne, il faut surtout saisir l'occasion, se déterminer promptement, exécuter avec rapidité.

3.° Enfin, que, dans certaines circonstances, tout dépend de la célérité des mouvemens, et que 20 pièces arrivant à propos, peuvent décider du gain d'une bataille.

De ces considérations, il résulte évidemment que la *vélocité* est le caractère essentiel d'une bonne artillerie, et la seule qui puisse lui donner cette formidable influence qu'on doit en attendre dans les combats.

Ce principe incontestable étant bien reconnu, on voit que l'extrême vitesse doit être le caractère essentiel de l'*artillerie à cheval* ; elle doit franchir de grandes distances en peu de tems,

porter au loin des coups subits et inattendus, économiser le nombre des pièces, en les multipliant par la rapidité des mouvemens. Dans les batailles elle est destinée à agir comme réserve, ou avec la cavalerie; agissant comme réserve, elle doit surprendre et intimider l'ennemi par la célérité de ses évolutions, par la promptitude de ses feux, dont elle concentre l'effet sur un point décisif; agissant avec la cavalerie, elle doit protéger tous les mouvemens d'avant-garde, préparer et seconder les charges en ébranlant les masses qu'il s'agit d'enfoncer, et assurer les fruits d'une victoire, en inquiétant l'ennemi dans ses mouvemens de retraite.

D'après cette légère esquisse du service de l'artillerie à cheval, on est de suite à même de juger que, vu la nature de son matériel, elle n'avait pu avoir jusqu'a présent qu'une mobilité imparfaite, une vitesse insuffisante; ce manque de mobilité et de vitesse a quelquefois rendu sans effet les opérations les plus importantes et les mieux combinées; on pourrait en donner un grand nombre d'exemples, mais je me contenterai de citer celui qui se trouve rapporté dans un numéro du Spectateur militaire, sous le titre d'Observations sur les changemens relatifs au matériel et au personnel de l'artillerie. On y voit qu'en 1814

le maréchal Blücher se trouvant surpris par l'armée française, on entama ses troupes de toutes parts; qu'au moment de leur retraite précipitée sur la route de Châlons, il se fit à la gauche de l'armée française un grand mouvement de cavalerie accompagné d'artillerie à cheval, mouvement duquel devait dépendre la défaite totale de l'ennemi, mais que le chemin étant trop difficile, la cavalerie atteignit seule les derrières de l'armée prussienne, et que les charges se trouvèrent infructueuses, faute de canon pour enfoncer des masses compactes, dans lesquelles elles auraient facilement pénétré.

Ainsi, l'artillerie à cheval, encore trop pesante et trop lente dans ses mouvemens, ne remplissait quelquefois qu'imparfaitement son objet; mais l'adoption du nouveau matériel de campagne, dont la légéreté et la stabilité ne laissent rien à désirer, donnera à cette artillerie les moyens de produire tous les effets qu'on doit en attendre sur un champ de bataille; les batteries, composées de voitures légères, non versantes, dégagées de tous fardeaux, attelées avec des chevaux choisis, lestes et vigoureux, pourront se lancer au galop quand les circonstances l'exigeront, passer au trot les fossés, les ravins,

les plus mauvais pas, et suivre toujours les mouvemens les plus hardis de la cavalerie; ces batteries seront alors véritablement des *batteries volantes* d'artillerie; elles atteindront le but qu'on s'était proposé dans leur primitive institution, et offriront le moyen de desctruction le plus efficace que les hommes aient encore imaginé.

MÉMOIRE

SUR LES PLANTES MARINES,

Extrait *d'un ouvrage sur la végétation de ces plantes sur les côtes de l'arrondissement de Cherbourg, par* **P.-A. Delachapelle**, *pharmacien.*

Le travail que j'ai entrepris n'est point un ouvrage de théorie, mais le fruit de mes recherches et de nombreuses excursions sur nos rivages. J'ai pour but d'attirer l'attention des botanistes, en leur offrant le tableau des productions végétales marines qui croissent sur les côtes de l'arrondissement de Cherbourg. A coup sûr, beaucoup d'espèces ont échappé à mes recherches, et on

ne doit regarder cette opuscule que comme un point de départ qui aura au moins l'avantage de rendre plus facile l'étude de ces végétaux.

Comme je me suis astreint à ne désigner que les plantes que j'ai récoltées sur les côtes de cet arrondissement, on pourrait regarder cette esquisse comme d'un intérêt purement local. Mais si l'on considère que le nombre des plantes marines décrites dans le Botanicon Gallicum, ne s'élève qu'environ à 250 pour toutes les côtes de la France, et que j'en ai recueilli environ 130, on en tirera cette conclusion, ou que ces plantes croissent également sur toutes les côtes, ou que notre arrondissement est un des points les plus riches pour cette espèce de végétation.

Cet essai étant principalement destiné aux personnes dont le goût pour la botanique les porterait à étudier et à recueillir des plantes marines, je crois devoir entrer dans quelques détails pour les diriger dans leur recherche.

Les nombreux végétaux qui tapissent le fond de la mer et dont la végétation s'étend jusqu'à nos rivages, ont attiré l'attention des hommes dès la plus haute antiquité. La propriété qu'ont plusieurs espèces de donner une teinture rouge,

a sans doute déterminé le nom de *fucus*, sous lequel les Romains désignaient l'universalité de ces plantes.

Les hommes qui recherchent toujours, dans les productions qui les environnent, des objets d'utilité ou d'agrément, n'ont pas tardé à reconnaître les secours qu'ils pouvaient tirer de ces végétaux. Quelques-unes des plantes de cette famille contiennent assez de principes nutritifs pour que les habitans de certaines contrées maritimes les emploient comme aliment.

Recueillies en grande abondance et déposées sur les terres labourables, elles sont regardées comme un des meilleurs engrais que l'on puisse employer, et devenant une source de richesses pour les habitans des côtes, elles fertilisent des terrains qui, sans elles, seraient restés incultes.

Plusieurs industries ont dû leur accroissement aux divers principes tirés de ces plantes. La soude, produit de leur incinération, contient plusieurs sels nécessaires à la fabrication soit du verre, soit de divers autres objets d'arts.

L'iode, nouveau produit retiré des eaux-mères de la soude, trouve un débouché assez avanta-

geux, pour que sa fabrication soit recherchée. Nous devons l'ignorance où nous sommes des principaux faits physiologiques des plantes marines à la difficulté ou plutôt à l'impossibilité de suivre dans son développement la végétation de ces plantes qui ont si peu d'analogie avec les plantes terrestres. La plupart de celles qui croissent sur nos côtes se retrouvent également dans la Méditerranée, ce qui peut faire croire que la différence de latitude exerce peu d'influence sur leur végétation. Il n'en est pas ainsi de la situation physique et de la nature du lieu où elles naissent : le plus ou le moins de profondeur de la mer paraît être une condition de la végétation de beaucoup d'espèces ; ainsi dans l'ordre des *fucacées*, ce n'est qu'au niveau des basses mers d'équinoxe que l'on commence à trouver le *fucus loreus* et les *laminaires* ; au contraire, le *fucus serratus*, *vesiculosus*, *canaliculatus* et autres, croissent sur les rochers qui découvrent à toutes les marées ; d'autres, tels que divers *cystoseira* ne se montrent qu'au niveau des basses mers de vives-eaux. Les *floridées* paraissent affectionner les eaux profondes, car la plupart croissent sur les stipes des grands *fucus* ou sur les rochers qui ne découvrent que très rarement.

Les plantes marines sont soumises pour leur durée aux mêmes lois que les plantes terrestres ; il en est qui naissent et meurent en peu de tems ; d'autres qui, par leur organisation, doivent prolonger leur existence au-delà de leur reproduction.

Mais, comme je l'ai dit, l'impossibilité de suivre les progrès de la végétation de ces plantes depuis leur naissance jusqu'à leur mort, nous laisse dans l'incertitude sur le développement de leurs divers organes et de l'époque de leur fructification. C'est à cette raison que l'on doit attribuer la confusion qui existe dans la synonymie de plusieurs espèces ; souvent une même plante, trouvée à des âges différens, a reçu plusieurs noms, et différentes espèces sont confondues sous le même nom.

J'ai été à même de constater un fait de ce genre, ayant eu l'occasion de suivre les progrès de la végétation sur le *baugia crispa*, d'Agard. Au mois de mai, quelques rochers granitiques se couvrent d'un duvet velouté de couleur rouge ; un mois après, les filamens qui le composent ont environ 7 à 8 lignes de long ; deux mois après, ces mêmes filamens atteignent une longueur de 1 pouce à 1 pouce et demi, et à cette époque, cette

plante qui, deux mois auparavant, avait tous les caractères du *baugia crispa*, ne peut plus se distinguer du *baugia atropurpurea*, et des ses variétés.

A l'automne, les rochers sur lesquels croissent cette espèce, ne laissent aucune trace de végétation. Pendant plusieurs années, j'ai observé ces mêmes rochers, et j'y ai toujours vu la même végétation et la même disparition aux saisons que je viens d'indiquer.

La difficulté de déterminer les plantes marines tient principalement à l'aspect presque uniforme que nous présente une grande partie de ces plantes répandues ou croissant sur nos rivages. Dans les herborisations des plantes terrestres, on n'éprouve pas cet embarras ; les espèces que l'on rencontre sont adultes, et alors présentent les caractères nécessaires à leur classification ; si quelques-unes, soit à cause de son âge, ou de quelque accident, sont difficiles à déterminer, on est presque certain de les rencontrer plus tard avec les conditions qui ne laissent aucun doute sur leur reconnaissance : il n'en est pas de même pour les plantes marines. Arrivés sur le rivage pour herboriser, deux groupes de ces végétaux se présentent à notre vue, les uns vivants

et fixés sur les rochers ; les autres, entiers ou brisés, rejetés par les flots et répandus sur la plage.

Une remarque générale qu'il ne faut pas oublier, c'est que de toutes les plantes rejetées sur le rivage, les *fucacées* seules conservent leur couleur, et encore lorsqu'elles n'ont pas été trop long-tems exposées à l'air. Les *floridées* au contraire prennent une teinte bien plus brillante que lorsqu'elles sont fixées sur le sol natal. Les diverses espèces de *dictyotées* et d'*ulvacées* prennent par le contact de la lumière une teinte pâle, passant presque au jaune blanchâtre ; dans les *articulées*, les divers genres suivent les mêmes lois de dégradation de couleur.

Lorsqu'on est arrivé au lieu de l'herborisation, il ne faut recueillir que des plantes entières et fructifiées autant que possible, car nous n'avons d'autres signes certains que la fructification pour nous assurer de leur plus grand période d'accroissement. On doit examiner sur-le-champ la forme de leurs divers organes ; si les tiges sont rondes ou comprimées, les expansions foliiformes, charnues ou membraneuses ; ces distinctions sont essentielles, car peu de tems après, ces diverses formes s'altèrent et laissent de l'incertitude pour leur détermination.

Sous le nom d'*algues* et de *confervès*, les anciens botanistes avaient donné l'histoire des végétaux qui croissent soit dans la mer, soit dans l'eau douce. Le petit nombre de ces plantes connues jusqu'au célèbre Linnée, avait permis de les réunir dans une même famille; mais depuis, grâce aux recherches des savans, le nombre de ces végétaux s'est tellement accru, qu'on a senti le besoin de créer un système d'après lequel on put classer les nouvelles espèces que l'on rencontrait à chaque pas; la simplicité d'organisation de ces plantes, les organes de la reproduction semblables dans beaucoup d'espèces et ne pouvant être aperçus qu'à l'aide du microscope, ces difficultés n'ont pas permis de suivre pour leur classification la même marche que pour les plantes terrestres.

La plupart des botanistes qui, depuis Linnée jusqu'à nos jours, ont écrit sur cette partie de l'histoire naturelle, ont établi divers systèmes, ou modifié ceux de leurs devanciers. J'ai pensé que sans entrer dans aucun détail sur les divers systèmes proposés par les savans, français ou étrangers que j'ai eu occasion de consulter, il me suffira de faire connaître les principes de classification que j'ai adoptés dans cet ouvrage, et les auteurs qui me les ont fournis.

Les plantes marines peuvent être divisées en deux séries, par un caractère facile à constater: dans les unes, en effet, soit que les frondes soient cylindriques, planes ou comprimées, le tissu cellulaire est continu ; les autres, au contraire, à tiges et à rameaux, toujours cylindriques, sont à des distances plus ou moins rapprochées, munies d'une cloison transversale qui interrompt le tissu cellulaire, et donne à la plante un aspect articulé. C'est d'après ces caractères généraux que les premières sont désignées sous le nom d'*inarticulées*, et les autres, d'*articulées*.

Les organes de la fructification ne pouvant seuls donner un moyen de diviser méthodiquement les *inarticulées*, il a fallu chercher dans l'organisation de ces végétaux des différences constantes et faciles à voir.

Dans cette série, toutes les plantes d'une couleur brune, olivâtre, d'une organisation ligneuse, noircissant par la dissication, ou prenant une couleur feuille morte, forment le premier ordre sous le nom de *fucacées*. Une portion assez considérable des plantes de la première série se distingue par une couleur d'un rouge purpurin ; exposées à l'air, elles prennent une teinte brillante, variant depuis le rose jusqu'au brun ;

quelques-unes sont variées de vert, mais en interposant ces plantes entre l'œil et la lumière, on reconnaîtra la teinte pourpre qui les caractérise. Elles forment le deuxième ordre sous le nom de *floridées*; on les a ainsi appelées à cause de l'analogie qu'elles semblent offrir, soit par leur couleur, soit par leur organisation pétaloïde avec les corolles des plantes phanérogames.

Sous le nom de *dictyoties* sont réunies les plantes marines à organisation réticulée, à mailles ou cellules plus ou moins irrégulières, affectant assez souvent une forme exagone ou carrée : la couleur générale de ces plantes varie du brun olive au vert jaunâtre ; mais elles ne brunissent point par la dissication comme les *fucacées*, et l'influence de la lumière n'agit pas sur elles comme sur les *floridées* ; d'ailleurs, on les reconnaît à leur organisation réticulée, facile à observer à l'aide de la loupe, et souvent même à l'œil nu.

Enfin, le quatrième ordre, les *ulvacées*, réunit toutes les plantes à frondes planes ou cylindriques, à tige et ramifications tubuleuses d'une consistance mince et papyracée ; dans cette division, la couleur de la plante est d'un vert brillant ; quelques espèces seulement sont d'un violet plus ou moins foncé; leur organisation est formée d'un tissu cellulaire égal dans toutes les parties.

C'est d'après ces caractères que je me suis contenté d'indiquer que M. Lamouroux, professeur d'histoire naturelle, à Caen, sépara sous le nom de *thalassiophites*, les plantes marines des autres plantes aquatiques, et publia en 1803 un essai sur les *thalassiophites* non articulées. Cet ouvrage, présentant une classification méthodique basée sur des caractères constants, fit espérer que nous aurions bientôt un travail complet sur cette partie de l'histoire naturelle; mais une mort prématurée vint enlever l'auteur à ses travaux, et laissa imparfait un ouvrage dont les principes ont cependant été adoptés par la plupart des botanistes.

J'ai suivi l'ordre indiqué par cet auteur, m'efforçant de placer chaque espèce dans les cadres qu'il a si lumineusement distribués.

Les *articulées* forment parmi les plantes marines un groupe bien distinct, toutes filamenteuses, simples ou ramifiées; elles sont composées de cellules cylindriques, tubuloïdes, superposées l'une au bout de l'autre, formées d'une membrane mince, gélatineuse, musqueuse et transparente; ces cases ou cellules sont remplies d'une matière colorée.

Il est des plantes de cette division dont l'organisation est plus compliquée; les cases ou cellules

au lieu d'être simples, sont entourées entre chaque articulation de cellules cylindriques ou elliptiques qui, pressant la case centrale, les font paraître groupées autour d'un axe commun, et donnent l'aspect de tiges ou rameaux striés longitudinalement entre chaque cloison transversale.

Dans plusieurs espèces, un tissu cellulaire, dense et épidermoïde recouvre ces cases tubulaires, et masque les cloisons transversales de manière à donner une apparence inarticulée aux tiges de ces espèces ; mais on les reconnaît aux protubérances occasionnées sur la tige, par la présence des cloisons transversales qui restent visibles seulement dans les jeunes rameaux.

La fructification dans les *articulées* est ou extérieure et visible, ou intérieure, et alors ignorée ; dans celles de ces plantes où elle est apparente, elle se présente souvent sous une double forme, l'une appelée *authosperme* par M Gaillon; l'autre, *conceptacle*. Les *authospermes* sont de petits granules colorés, soulevant l'épiderme et placés sur différens points de la plante ; les *conceptacles* ont la forme de capsules arrondies, les unes tronquées ou ovoïdes, sessiles ou pédonculées, placées presque toujours à l'aisselle des rameaux.

Ayant considéré que, comme dans les *inarticulées*, la couleur pouvait réunir par groupe les plantes de cette série, sans diviser les genres déjà établis par divers auteurs, j'ai pu suivre pour ces plantes la même marche que pour les *inarticulées*, d'où il résulte que les plantes de couleur olivâtre ou brune seront renfermées dans les genres *cladostephus*, *sphacellaria* et *ectocarpus*; que celles de couleur rose ou pourpre formeront les genres *rhodomela*, *hutchinsia*, *ceramium* et *griffithsia*; qu'enfin, celles de couleur verte seront contenues dans le genre *conferva*.

La présence ou l'absence de la fructification combinée avec les formes des divers organes qui constituent les plantes marines, a servi de base à divers auteurs pour établir les différens genres proposés jusqu'à ce jour.

Sous le nom de *ceramium*, De Candolle a décrit dans sa Flore française toutes les plantes marines *articulées*; sous celui de *confervoïdes*, Agardh a formé une famille de toutes les plantes aquatiques, filamenteuses, articulées ou cloisonnées intérieurement ou extérieurement. On doit à cet auteur deux ouvrages qu'il a publiés à Lunden en 1823 et 1824, sous le titre de *Species algarum*

et *Sistema algarum*. Ces ouvrages, que je crois les plus complets publiés jusqu'à ce jour, contiennent la description de toutes les productions végétales aquatiques parvenues à sa connaissance, soit par ses propres recherches, soit par les communications des botanistes de toutes nations.

En 1823, M. Guillon publia un résumé méthodique des classifications des *thalassiophites*. Il admet dans cet essai une méthode qui a pour base les divisions créées par Lamouroux, et propose une nouvelle classification pour les plantes articulées.

M. Duby, dans le Botanicon-Gallicum, ouvrage publié en 1830, a adopté en partie la même méthode.

Enfin, M. Chauvin, de Caen, auteur des fascicules des algues de Normandie, continue la publication de ce recueil, aussi remarquable par la beauté et la belle conservation des échantillons, que par la précision d'une synonimie souvent très obscure dans différens auteurs.

C'est à l'aide des communications bienveillantes de ce botaniste, que j'ai pu, avec quelque exactitude, parvenir à déterminer les espèces

que j'ai récoltées sur nos côtes. Elles peuvent se répartir ainsi pour leur nombre :

INARTICULÉES.

Fucacées	27	*espèces.*
Floridées	58	*id.*
Dictiotées	7	*id.*
Ulvacées	12	*id.*
Articulées	58	*id.*
Appendix	17	*id.*
	179	

DESCRIPTION
D'UN TÉMÈNE
OU
ENCEINTE DdruidIque,
Qui se trouve dans la lande des Pieux,

PAR

L. RAGONDE, Régent au collége de Cherbourg.

« Près de là sont deux enceintes et la pierre » du pouvoir, où les esprits descendent pendant » la nuit au milieu des éclairs. C'est là que les » vieillards appellent les fantômes de la nuit, et » implorent leur assistance. »

Ossian, poème de Sulmalla.

Une coutume particulière à tous les cultes anciens consistait à enclore certains espaces de terrain qu'on destinait aux cérémonies religieuses et dans lesquels on élevait soit un temple, soit un autel. Ces enclos, chez les Grecs, portaient le nom de Τεμένη, du verbe Τέμνω (diviser, séparer; et chez les Latins, ceux de

Cemène des Pieux

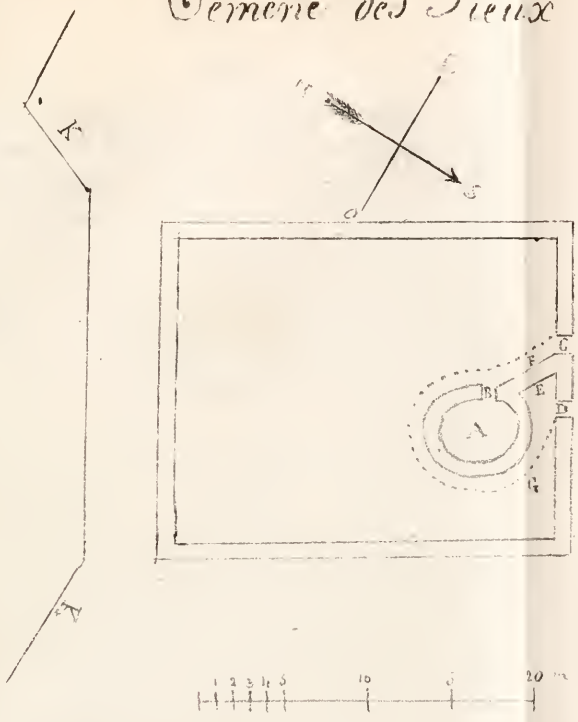

Gromelech de Courlaville.

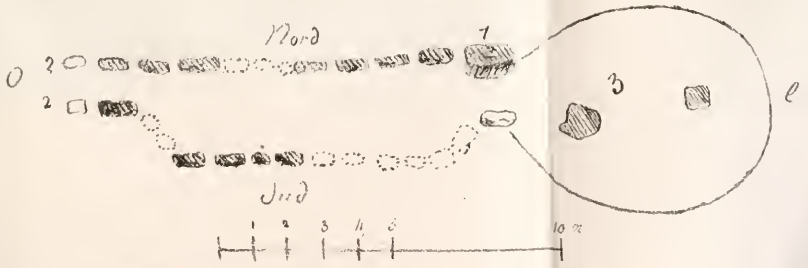

tesqua ou sacella (1). Homère en fait souvent mention, et Horace en parle aussi comme de lieux solitaires : *deserta et inhospita tesqua.* Chez les Chrétiens, l'enclos qui entoure les temples reçut une destination plus particulière ; il devint la dernière demeure des fidèles, et le dépôt des cendres de leurs parens et de leurs amis ne fit qu'ajouter au respect qu'ils avaient déjà pour le lieu où jour et nuit résidait la divinité. Les Celtes, nos aïeux, eurent aussi de ces sortes d'enceintes probablement consacrées au même objet. La Bretagne, cette contrée si riche en monumens du culte druidique, l'Angleterre et les autres régions celtes nous les offrent fréquemment. Dans plusieurs endroits, le vulgaire regarde ces monumens comme des camps : en France, comme des camps de César ; en Angleterre, comme des camps de Sévère ou d'Agricola. Si l'on fait attention que la plupart de ces enceintes regardées comme des camps, n'ont guères plus de 60 à 150 pieds dans leur plus grande dimension, que leur forme est toujours celle d'une ellipse ou d'un carré long, que leurs fossés n'ont pas plus de trois ou quatre pieds d'élévation, on ne pourra y reconnaître des camps à moins de supposer des armées de Lilliputiens.

Je ne connaissais encore aucune enceinte druidique dans notre presqu'île, lorsqu'en 1829 j'allai visiter les montissels ou tombelles qui se trouvent aux Pieux sur la lande de cette commune. Un ami de collége, le D.r Lanchon, actuellement maire des Pieux, était venu avec moi. Après avoir ensemble examiné les trois tombeaux où reposent les cendres des héros celtes, le D.r me parla d'une autre antiquité regardée par les habitans comme les ruines d'une maison. La supposition qu'on aurait choisi pour bâtir une maison, le lieu le plus sauvage et le plus aride de toute la lande, ne me parut pas bien admissible, et je conçus un vif désir de voir et d'observer attentivement ces ruines.

Au premier aspect, je fus convaincu que ce ne pouvaient être les ruines d'une maison : on ne voyait à l'intérieur ni aux environs aucunes traces de décombres, comme on en remarque dans les maisons ruinées : au contraire, ce monument paraissait avoir gardé sa forme primitive. Je crus donc y reconnaître une enceinte sacrée à laquelle, comme le savant auteur de l'Essai sur les antiquités du département du Morbihan, M. l'abbé Mahé, je conserverai le nom de Témène. En voici l'exacte description à laquelle je joins un plan :

Ce Témène est situé à l'extrémité ouest de la lande des Pieux (les trois Montissels ou tombelles se trouvent à l'extrémité de l'est) au nord et tout près de la crête des rochers qui la terminent, connus sous le nom de Roche-aux-Coucous. C'est un carré long dans la direction du N.-O. au S.-E., direction particulière aux monumens celtiques ; (2) son enceinte est formée de fossés construits en pierres recouvertes de terre : ce fossé s'élève à peu près à un mètre au-dessus du sol. Dans sa plus grande longueur, ce Témène a vingt-trois mètres, sur une base de dix-sept. Dans l'intérieur du Témène, à quatre mètres de distance du côté du midi, se trouve un petit enclos A, de forme elliptique, de quatre mètres dans sa plus grande longueur, construit de la même matière que le grand enclos. Cet enclos elliptique a du côté de l'est une ouverture B, large de $1^{m}\,{}^{1}/_{2}$; de cette ouverture de l'enclos elliptique part un fossé E qui le réunit au côté du midi : deux petits sentiers F et G, creusés un peu dans le sol, conduisent, de deux ouvertures C et D, pratiquées dans le côté sud du Témène, à l'ouverture B de l'ellipse A. Au-dehors du Témène, vers le nord, une ligne brisée, formée de terre (3) sans mélange de pierres, se prolonge ; la partie H jusqu'à la croupe de la

montagne, vers la mer, et l'autre, la partie oblique K va rejoindre la crête de la Roche-aux-Coucous.

Telle est la description de ce monument que je ne balance pas à considérer comme un lieu où les Druides venaient, sous les yeux du peuple, exercer les terribles cérémonies de leur culte et rendre leurs oracles. L'enceinte elliptique était à la fois l'autel et le sanctuaire ; là était le prêtre : par l'entrée de l'ouest on lui amenait la victime, qui, en faisant le tour du sanctuaire, s'offrait, parée des ornemens du sacrifice, à nos superstitieux aïeux placés dans un religieux silence en-dehors de l'enceinte sacrée, au-delà de la dernière ligne.

J'ai dit que les cultes anciens avaient des monumens semblables ; je pourrais faire, à l'appui de cette assertion, des citations nombreuses ; je n'en ferai que quelques-unes. J'ai déjà cité le *deserta et inhospita tesqua* d'Horace, qui nous prouve que chez les Latins ces *sacella* ou *témènes* étaient, comme celui des Pieux, situés dans des endroits sauvages. Je citerai encore Apollonius de Rhodes : dans son poème des Argonautes, après avoir parlé de l'enlèvement de Hylas, par les Nymphes du fleuve Ascanius, en Phrygie, et de la recherche inutile qu'en firent

les héros de la toison d'or, il dit : « dans un » bois obscur ils firent un témène (Τεμένος) et ils » y placèrent un autel sous l'ombre des arbres. »

Ἀλσεῖ ἐνι σκιερῷ τεμένος σκιόεντα τὴ βῶμὸν ποίεον. *Liv. IV, vers* 1715.

Sans doute que les Argonautes, descendus pour avoir de l'eau et des vivres sur la côte orientale de la Propontide, n'eurent pas le tems d'élever un temple comme ceux de Rhodes ou d'Athènes, mais bien comme le modeste témène qui nous occupe. Homère, au huitième livre de l'Illiade, nous peint Jupiter descendant de l'Olympe. « Il » vient, dit-il, vers l'Ida rempli de sources d'eaux » vives, à Gargare fécond en bêtes féroces, où » il a un témène (Τέμενος) et un autel où brûle » l'encens. »

Ἰδὴν δ' ἵκανεν πολυπιδακα, μητέρα θηρῶν γάργαρον, ἔνθα δέ οἱ τέμενος βωμὸς τε θύηεις.

Il., liv. 8, vers 47.

Un témène, situé au milieu des sources vives de l'Ida et des repaires des bêtes féroces du Gargare, offrait sans doute plus d'une sorte de ressemblance avec le témène de la lande des Pieux. Mais il me semble que voilà assez de citations pour prouver l'analogie des monumens religieux du premier âge des Grecs avec le monument celtique qui nous occupe. Il ne me reste plus à établir que notre témène des Pieux fut bien consacré aux cérémonies religieuses des Celtes.

Les sites sauvages, arides, élevés, pittoresques et inhabités étaient un objet de prédilection pour les Druides, sans doute parce qu'ils ajoutaient à la terreur religieuse du vulgaire et au saint recueillement. Aussi est-ce presque toujours dans de tels endroits (4) que nous trouvons les monumens druidiques. « Au milieu de ces ha-
» bitans solitaires des rochers, dit Ossian dans
» son poème de Cathlin, on voyait un enfant
» de Loda, dont la voix évoquait du haut des
» airs les ombres formidables. Il demeurait sur
» une colline, dans l'épaisseur d'un bois. Près
» de sa demeure s'élevaient cinq roches escar-
» pées. Il élevait sa voix puissante, les esprits
» l'entendaient; ils volaient à ses ordres et
» changeaient à son gré le sort des batailles. »
Et dans le poème de Sulmalla: « Près de là
» sont deux enceintes et la pierre du pouvoir,
» où les esprits descendent pendant la nuit au
» milieu des éclairs. C'est là que les vieillards
» appellent les fantômes de la nuit et implorent
» leur assistance. »

C'était donc au milieu des rochers solitaires qu'habitaient les Druides; c'était au milieu de redoutables enceintes, près de la pierre du pouvoir, que descendaient les esprits, et c'était là que les Druides, car les Druides étaient tous

des vieillards, puisqu'ils passaient même (d'après César) à faire leurs études plus de vingt années ; c'était là, dis-je, qu'ils évoquaient les fantômes de la nuit. Or, quel site réunit plus tous ces avantages que la lande des Pieux, et surtout l'emplacement de notre témène ? Un sol où n'a jamais passé la charrue, des rochers arides et escarpés, bien convenables pour y établir la demeure solitaire des Druides, une vue magnifique offrant de nombreux contrastes ; à l'ouest, une mer furieuse ; au nord, des champs fertiles ; au sud, de gras pâturages, et à l'est, dans nos tems reculés, de majestueuses forêts : certes, nul endroit dans l'ouest de notre presqu'île n'offrait un lieu plus favorable aux idées religieuses des Celtes. Pour rendre notre témène absolument semblable à celui qu'Ossian décrit dans Sulmalla, il ne nous manque qu'une colonne en pierre brute, un menhir en pierre grisâtre, une pierre du pouvoir enfin. Mais ne peut-on pas supposer que cette pierre du pouvoir, objet d'un culte particulier, aura été renversée (5) et brisée comme tant d'autres par les premiers apôtres chrétiens dans nos contrées. Si l'on porte les yeux sur les sépultures gauloises qui se trouvent sur la même lande, à quelques pas de notre témène ; si l'on fait de plus attention aux traditions merveilleuses

qui font de ces rochers le séjour habituel des fées et d'autres êtres mystérieux, je pense qu'on ne pourra guères s'empêcher de partager mon opinion sur l'origine et le but du monument que je viens d'essayer de décrire.

NOTES.

(1) Festus, au mot *sacellum* dit que c'était une petite chapelle entourée de murailles, mais sans toit. « Sacella dicun- » tur loca Diis sacrata sine tecto. » Calepin, au mot *sacel- « lum*, le définit : « locus parvus Deo sacratus, cum arâ, » un petit lieu consacré à Dieu, avec un autel. Le même, au mot *tesqua* le définit : « loca edita, aspera et inculta, » ipso situ atque silentio religionem quandam et horrorem » incutientia ; » et il ajoute en français, d'après Cicéron et Varron qu'il cite, que ce sont des bocages consacrés et dédiés à quelque dieu

(2) Plusieurs galeries couvertes en larges pierres, situées, deux dans la forêt de Bricquebec, une à Digoville et l'autre à Vauville, ont toutes, ainsi qu'une enceinte en pierres ou cromelech situé à Tourlaville, la direction du N.-O au S.-E.

(3) Chez les Celtes, les pierres avaient un caractère de religion tout particulier : ceci nous expliquerait peut-être la différence qui se trouve entre l'enceinte du témène et celle qui séparait le peuple

(4) Tous les monumens de ce pays, reconnus pour être celtiques, sont placés sur des hauteurs, et dans des lieux arides et inhabités.

(5) Des conciles, des capitulaires ont proscrit la vénération que le peuple avait conservée pour ces pierres même jusqu'au 8.e siècle, et ordonné, sous peine d'être traité comme sacrilége, à quiconque en possédait dans son champ, de les briser.

AUTRES

MONUMENS CELTIQUES

Dans les communes de Flamanville, Vauville, Digôville, Bricquebec, Tourlaville, Martinvast et Teurthéville-Hague.

A peu de distance de l'enceinte sacrée de la lande des Pieux, se trouve un des sites les plus pittoresques de notre département ; je veux parler des falaises de Flamanville.

Dans le dernier siècle, cette commune pensa devenir la retraite de J.-J. Rousseau, et si la proposition de M. Montmorency ne l'eût pas emporté sur celle du marquis de Flamanville, le séjour d'un grand homme aurait imprimé à ces lieux un tel caractère d'intérêt, qu'il est plus que probable que je ne serais pas aujourd'hui le

premier à écrire quelques lignes sur des monumens dont l'existence nous rappelle un peuple qui existait dans nos contrées il y a plus de deux mille ans. Des voyageurs les auraient décrits depuis long-tems ; peut-être même que l'immortel auteur d'Emile et du Contrat Social aurait laissé tomber de sa plume brûlante quelques lignes où nous retrouverions ces noms de lieux d'origine toute celtique, où il nous décrirait ces monumens funèbres ou religieux, d'une simplicité voisine de l'état de nature, et peut-être aussi que les traditions empreintes d'une si grossière superstition, auraient fait faire à cet ennemi paradoxal de la civilisation de saines réflexions sur l'état social le plus avantageux au genre humain.

Dans cette commune, une assez longue étendue de rochers granitiques, au pied desquels viennent se briser des flots presque constamment en fureur, fixent les limites de l'Europe continentale. C'est sur le haut de ces collines, sur le bord de la mer, que se trouvent les monumens celtiques dont je vais vous entretenir un instant.

Je passerai sous silence les noms tout-à-fait celtiques des falaises. Aujourd'hui je ne me pro-

pose que de fixer un instant votre attention sur deux monumens en pierres brutes, et une grotte célèbre par plusieurs histoires superstitieuses : ces deux monumens sont de l'espèce de ceux à qui les antiquaires ont donné le nom de Dolmen, nom dérivé de deux mots bas-bretons, signifiant tables de pierres, ce que sont réellement ces monumens ; car ils consistent ordinairement en une grosse pierre, le plus souvent plate, posée horizontalement sur trois ou quatre autres pierres plantées verticalement.

L'un des deux dolmens de Flamanville se trouve vers l'extrémité méridionale des falaises, en un lieu portant le nom de *Corb*, mot assez étranger à notre langue actuelle. Ce dolmen est formé d'une pierre de granit, large de six pieds, posée sur trois autres verticales et hautes de trois pieds, ce qui donne au monument une hauteur totale de six pieds. A deux pieds de distance de ce dolmen, on remarque 1.° deux petites fichades ou pierres plantées verticalement, hautes de trois pieds, fortement cognées entre d'autres pierres. Une de ces fichades a été taillée à la hauteur de deux pieds, de manière à y laisser une tête comme pour retenir une chaîne. Du côté Est de ce dolmen, six pierres plates sont posées

de champ, de manière à former une petite galerie de dix-huit pouces de largeur, conduisant au pied du Dolmen. La pierre superposée, comme nous l'avons dit, est plate; mais un éclat enlevé à sa surface y a pratiqué un creux : est-ce un accident de la fraction de cette pierre séparée d'un bloc plus grand, ou ce monument, par ce caractère ainsi que par les autres que j'ai signalés, ne doit-il point être regardé comme un de ces autels sanglants où le fanatique Druide sacrifiait son semblable au culte du féroce Hésus? Cette hypothèse me paraît assez probable.

Plus loin, sur la plus élevée des falaises, qui porte maintenant un nom tiré récemment de l'établissement d'une vigie, où se trouve actuellement un corps-de-garde de la douane, se trouve l'autre dolmen dans un état de parfaite conservation. Tel ce monument apparaissait au tems du culte d'Hésus, tel il apparaît encore au 19.e siècle : sa solidité même est encore telle qu'il ne présente pas plus de causes de destruction qu'il y a deux mille ans. Un bloc de granit ayant la forme d'un œuf, de six pieds d'épaisseur, est posé sur un trépied formé de trois pierres enfoncées dans un terrain pierreux, et fortement

cognées avec d'autres pierres. Ces trois pierres enfoncées verticalement s'élèvent à peu près à un mètre hors du sol. Du côté de l'est, comme dans le premier, quelques pierres posées de champ forment une galerie d'un mètre de largeur, qui conduit sous ce dolmen. La hauteur totale du monument est de huit pieds : néanmoins il serait facile de passer auprès sans l'apercevoir ; car les préposés de la douane, au grand déplaisir des celtomanes, lui ont adossé un banc de gazon et ont fermé le dessous avec des murs de terre pour y faire loger des moutons. Ce monument est bien connu dans la commune de Flamanville où il porte le nom de la *Pierre-au-Rey*. Ce nom, sans doute, l'indice de souvenirs populaires, n'expliquerait-il pas l'usage de ce dolmen ? Des fouilles nombreuses ont démontré que nos dolmens étaient souvent des monumens funèbres, des espèces de mausolées sauvages : la *Pierre-au-Rey* en serait donc un ; c'est peut-être l'étroite demeure des héros d'Ossian ; ce sont ces quatre pierres grisâtres sur la colline, au bord du rivage écumeux, qui doivent indiquer au voyageur la dernière demeure du guerrier. Sans doute que le héros celte qui repose sous le dolmen du grand nez de Flamanville, fut jadis un personnage bien-

faisant ; car à son monument ne se rattache aucune de ces traditions effrayantes que l'on retrouve toujours dans les endroits où existent des monumens druidiques. Les fées qui l'habitent ou le fréquentent n'ont jamais fait que le bien. On n'y voit point paraître de ces lutins cruels qui prennent plaisir à égarer le voyageur pendant la nuit, à attirer sur des recifs le marin imprudent ; au contraire, *la Pierre-au-Rey* protège ce dernier, en l'avertissant d'éviter de briser sa nacelle sur les rochers de Corb, et elle indique au premier le chemin du village voisin.

Plus loin, au pied de la falaise, se trouve une grotte immense, connue sous le nom de *Trou-Baligan*. Elle est célèbre dans le pays par les contes terribles dont elle est le sujet. Ces traditions populaires se rapportent évidemment aux tems druidiques : elles en ont du moins tous les caractères. Donnons d'abord une courte description de cette grotte : elle a été évidemment formée par les dégradations successives d'une partie de terre sablonneuse qui se trouvait entre deux couches inclinées du N.-E. au S.-O. de roches granitiques de la falaise. Elle s'avance par-dessous la terre jusques à peu près 300

pieds ; l'entrée, d'abord étroite, s'élargit et parvient à cinq ou six pieds de largeur ; mais elle finit bientôt par n'être plus qu'une fissure trop étroite pour y pénétrer. La hauteur de cette grotte est de cinquante ou soixante pieds. Quand on pénètre dans cette grotte, on éprouve certain sentiment d'effroi ; d'abord en voyant au-dessus de sa tête, collés dans le sable de la voûte, d'énormes blocs de granit semblables à ceux qui pavent le fond de la grotte, et qui sont peut-être tombés de la veille ; ensuite, par un singulier effet d'optique, en voyant la lame des flots de la mer qui, escarpée, s'avance comme pour vous engloutir dans cette caverne. A cent pieds de profondeur, des blocs tombés d'en haut ont encombré le passage de telle sorte qu'il est difficile de les franchir sans une corde.

Les seules fées que l'on y rencontre sont quelques douzaines de chauves-souris que la visite des curieux semble fort importuner. Peut-être que les véritables ont cédé leur domicile à celles-ci depuis que le tems, ce destructeur infatigable, a fait crouler leur table de festin et a renversé leurs siéges de pierres. Cette table était une pierre à surface plate, qui, détachée du haut de l'entrée de la grotte, à gauche, se

trouvait placée sur quatre autres. Des pierres moins volumineuses étaient disposées tout autour comme des siéges. N'était-ce qu'un effet du hasard, ou la gigantesque main des Druides y était-elle encore pour quelque chose ? Les traditions locales me font assez volontiers pencher pour cette dernière opinion. Voici une de ces traditions : il y a une vingtaine d'années, vers **1810**, on voyait à l'entrée de notre grotte un bloc de granit qu'on a employé pour la construction du port militaire de Cherbourg. Dans ce bloc un ruban rouge affectait la forme d'un énorme serpent. D'autres blocs de granit ont encore également des taches rouges çà et là ; alors nul doute selon la tradition que ce ne soient des taches du sang des victimes que dévora ce dragon qui fit jadis beaucoup de mal. Voici son histoire telle que me la conta un habitant de la commune : un énorme serpent faisait sa demeure dans le trou-baligan ; pour qu'il fit des ravages moins grands, les habitans consentirent à payer à ce monstre un bien horrible tribut, car ils s'obligèrent à lui porter chaque semaine un de leurs enfans pour sa nourriture. Cette redevance infâme leur fut long-tems imposée ; enfin, un autre Thésée, Saint-Germain, arrive d'Angleterre, glissant à la surface des ondes, porté sur une

simple roue de chariot. A l'arrivée de ce libérateur, les habitans poussent des cris de joie, et le lieu où descend le saint personnage prend le nom de Diélette, en latin *dies lœta*, *jour heureux*; car au tems de S.t-Germain, on parlait un très bon latin dans nos contrées. Bientôt S.t-Germain se prépare à accomplir sa mission : c'était de combattre le dragon fatal; il s'avance donc vers la grotte pour le combattre, et d'un seul regard de Germain, le dragon fut changé en un énorme rocher où sa figure resta imprimée pour attester aux âges futurs le grand miracle de S.t-Germain. Il n'est pas difficile de reconnaître dans cette tradition une allégorie, qui n'est pas sans une certaine grâce, de l'établissement du christianisme, à Flamanville. Tout ce que nous y remarquons, c'est qu'on a choisi pour la demeure du monstre qui, dans le langage allégorique, n'est rien autre que l'idolâtrie ou le culte barbare des Druides, la grotte qui nous occupe. Il fallait donc que cette grotte eût joué un certain rôle dans les anciennes croyances religieuses. Le mot Diélette venant de *dies lœta*, est une de ces erreurs étymologiques si ordinaires pendant le moyen âge et à la renaissance des lettres, temps où l'on ne voyait partout que du latin et des Romains. Il ne faut

pas être bien versé dans les antiquités celtiques et dans la science étymologique, pour voir que le nom de Diélette vient du ruisseau qui se jette dans la mer à cet endroit, qui porte ce nom dérivé du mot celtique Dive, rivière, diminutif Divellette, et par *contraction Diélette*.

A deux lieues de Flamanville, vers le nord, le long de la côte, se trouve la commune de Vauville. On fait encore voir, au château de cette paroisse, la chambre où un pieux personnage, Thomas Hélie, né dans la commune voisine, termina ses jours le 19 octobre 1257. Ce prêtre est, dans tout le pays, l'objet d'une vénération particulière. De nombreux pélerins se rendent tous les jours dans l'église de Bîville, où l'on voit son tombeau en marbre blanc. On montre aussi dans la même église un calice en vermeil et une chazuble antiques qu'on prétend être des dons de Louis IX.

La commune de Vauville est un de ces vallons fertiles qui, par leur plantureuse végétation et leurs gras pâturages contrastent d'une manière frappante avec les mamelons arides sur lesquels la végétation se fait à peine sentir en produisant d'humbles bruyères et quelques ajoncs rabougris.

C'est sur une de ces arides collines que l'on trouve un des monumens druidiques les plus célèbres de la Normandie. Il est connu sous le nom de *Pouquelays*. Je connais dans notre presqu'île trois monumens de ce genre. Les antiquaires leur ont donné le nom de *Cist-Vean*, coffre étroit : on les appelle vulgairement *Roches-aux-Fées*. Ces monumens sont formés de deux lignes parallèles d'une soixantaine de pieds de longueur, formées de pierres verticales de trois pieds hors de terre, recouvertes d'énormes pierres plates : les extrémités sont ordinairement fermées par des pierres verticales semblables à celles des côtés. Ces petites galeries ont à peu près 2 pieds et demi de largeur. Ainsi tout justifie le nom de coffre étroit qui leur a été donné par les antiquaires. Leur direction constante est, ainsi que celle de la plupart des monumens druidiques, du N.-N.-E. au S.-S.-O.

Le cist-vean de Vauville avait tous les caractères que nous venons d'énoncer avant que quelques habitans n'eussent convoité ses dalles, pour construire un pont sur un ruisseau. M. Le Magnen, sous-préfet à Valognes, administrait alors nos deux arrondissemens : informé de cet acte de vandalisme, il s'empressa de donner des

ordres pour que, non-seulement on cessât de détruire, mais encore pour qu'on reportât les pierres enlevées à ce monument et qu'on les replaçât comme elles étaient auparavant. Cette dernière partie des ordres de M. Le Magnen a été mal exécutée : les pierres, à la vérité, ont été reportées sur la place, mais placées les unes dessus et les autres à côté du monument, et cela avec tant de négligence, qu'on peut regarder ce monument comme à moitié détruit.

A deux lieues de Cherbourg, dans la commune de Digôville, sur la limite de cette commune et de celle de Bretteville, auprès du village de la Forge, dans un champ nommé le Clos-des-Pierres, se trouve aussi un cist-vean.

Mieux conservé que celui de Vauville, ce monument en a tous les caractères et de plus un qui lui est particulier, et qui m'a semblé digne d'attention. La pierre verticale qui ferme l'entrée de la galerie du côté du nord, a été taillée et présente à sa partie supérieure une surface concave, propre à recevoir la surface taillée en courbe d'une pierre quarrée, de six pieds de largeur et placée au-dessus. Dans cet arrangement, la pierre supérieure était mobile, et le moindre effort devait suffire pour la mettre en

mouvement. Sur la partie supérieure de cette pierre superposée, on a creusé une raînure dans laquelle plusieurs personnes ont cru reconnaître un caractère mystique, mais que je ne puis regarder que comme un travail préparatoire pour fendre cette pierre et détruire ainsi ce monument qui, peut-être dans les premiers tems du christianisme, était un objet de scandale : toujours est-il que cette pierre n'a point été fendue, ayant probablement résisté aux efforts des coins dont on voit encore la place. En revanche, elle a été déplacée de telle sorte, qu'un de ses angles est allé prendre pour point d'appui une des pierres verticales voisines, et maintenant elle est parfaitement immobile.

Quel pouvait donc être l'objet de cet appendice de notre cist-vean? c'est ce que nous allons tâcher d'indiquer en peu de mots. De tous les monumens druidiques, les pierres mobiles appelées par les Anglais *Roulers*, et *Pierres-des-Dogan* par les Bas-Bretons, sont les plus rares. Leur objet n'est guères plus connu que celui des autres monumens que nous ont laissés les Celtes. Voici ce qu'en dit M. l'abbé Mahé, dans son Essai sur les antiquités du département du Morbihan, page 39 ; les conjectures du savant et spirituel abbé nous paraissent très fondées :

« Plusieurs nations, dit-il, ont mis en usage » des méthodes singulières pour s'assurer de la » fidélité de leurs femmes. Les Gaulois pouvaient » donc en avoir aussi, eux qui, pour découvrir » les crimes cachés, pratiquaient les épreuves » du feu, de l'eau chaude, de l'eau froide et » des duels judiciaires. »

« Il y a donc quelque apparence que les Rou- » lers étaient des pierres probatoires, et que les » femmes étaient réputées coupables quand elles » ne pouvaient pas les bercer ; aussi, dans la » Basse-Bretagne, les appelle-t-on les *Pierres-* » *des-Dogan*, c'est-à dire, en termes honnêtes, » pierres des maris infortunés. »

Or, si la pierre qui fait partie de notre cist-vean reçut jadis une semblable destination, on conçoit facilement comment les Gaulois, devenus chrétiens zélés, ayant fait vainement tous leurs efforts pour la briser seront enfin parvenus à la changer de place et à lui faire perdre sa mystérieuse mobilité.

Dans la forêt de Bricquebec, à trois quarts de lieue au N.-E. du bourg, sur les bords d'un ruisseau, connu sous le nom de *Fontaine-Denys*, je trouvai en 1825 un autre cist-vean presque totalement détruit, mais qu'il est néanmoins encore facile de reconnaître.

Plus loin, dans la partie du bois appelée la *Tombette*, je trouvai aussi un monument druidique, mais qui avait des caractères un peu différens, et à qui, pour cette raison, je ne donnerai pas le nom de cist-vean. Cinq petites grottes, placées à la suite l'une de l'autre et s'entretenant, sont formées de pierres plantées verticalement et dans une ligne droite dirigée du levant au couchant, dans une longueur de 45 pieds, et d'autres pierres plates superposées. Chacune de ces petites grottes, dont l'intérieur peut avoir à peu près quatre pieds et demi en largeur et en longueur, a, du côté du nord, comme une petite porte ou ouverture d'un pied de largeur sur 18 pouces ou 2 pieds de hauteur. Je me rappelle que dans mon enfance on me disait que ces petites grottes étaient la demeure des fées. On me faisait mille contes sur ces êtres merveilleux qui passent pour habiter des cavernes souterraines dans les roches éparses que l'on voit à plusieurs endroits dans la partie de la forêt où se trouvent nos deux monumens celtiques. Ayant observé, dans le tems où je commençais à étudier les monumens druidiques, que la tradition populaire y rattachait toujours des histoires de fées; ce fut à ce souvenir de mon enfance que je dus la découverte des deux monumens que je viens de vous signaler.

La construction en pierres brutes de ces monumens, leur situation dans des lieux solitaires et leur uniformité indiquent une origine celtique et un usage religieux. Mais nos cist-veans n'avaient-ils pas une destination religieuse toute particulière ? Des ossemens humains ont été souvent trouvés en creusant dans leur intérieur, et Ossian, dans ses poésies galloises, n'appelle jamais les tombeaux de ses héros que l'étroite demeure. Nous considérons donc nos galeries couvertes comme des tombeaux gaulois.

La présence d'une pierre mobile sur le monument de Digôville et quelques sentiers frayés qui conduisent à celui de Vauville nous semblent donner aux monumens de cette sorte le caractère de lieux consacrés aux cérémonies et aux réunions religieuses. Cette dernière hypothèse n'a rien qui répugne à la première ; car il est assez ordinaire que les monumens funèbres et surtout ceux d'hommes distingués deviennent les objets du culte et de la vénération des peuples.

La tradition, qui veut aussi que ces lieux aient servi d'habitation aux fées, à ces êtres mystérieux qui paraissent avoir joué un si grand rôle dans la religion druidique, nous porte à regarder les cist-veans comme des monumens tout-à-la-fois funèbres et mystiques.

Les *Tombelles*, *Barrows* ou montissels sont des monumens assez communs dans l'arrondissement de Cherbourg. On peut les considérer comme les *Tumuli* des Romains.

On en trouve trois sur la lande des Pieux, dans le voisinage de l'enceinte que nous avons décrite plus haut.

Ce sont trois cônes en terre, de 40 pieds de largeur à leur base, et de 5 ou 6 pieds d'élévation. Deux de ces monticules ont été fouillés je ne sais à quelle époque ; le troisième est resté intact. Il y a un certain nombre d'années, M. de Vaudiville, père, trouva, en faisant défricher un champ voisin de ces trois montissels, une urne en terre noirâtre, renfermant des cendres et une médaille en bronze, ce qui nous ferait conjecturer que l'endroit où se trouvent nos trois tombelles aurait jadis été destiné à la sépulture des Celtes de cette contrée.

Beaucoup d'autres tombelles se trouvent dans l'arrondissement de Cherbourg ; je n'en citerai que quelques-uns. Le canton de Beaumont est le plus riche en monumens de ce genre.

Au S.-E. du bourg de Beaumont, à une distance de 400 ou 500 pas de la route de Cherbourg, dans des

landages appartenant à M. Jallot de Beaumont, on voit encore entières trois tombelles à large base et n'ayant pas plus de 5 ou 6 pieds d'élévation. Plus loin, dans les landes de S.te-Croix, on trouve les restes d'une autre tombelle que M. de Vauquelin, maire de Branville, fit fouiller il y a quelques années. Au centre de cette tombe, il trouva des pierres disposées en une sorte de voûte, renfermant une urne en argile grossière et à moitié cuite, dans laquelle étaient contenues des cendres. Sur l'une des parties de cette urne, qui se brisa dans le travail d'extraction, on remarquait l'empreinte qu'y avait laissée la soie oxidée d'une épée en fer, qui, placée dans la terre environnante, avait disparu sans laisser aucune trace. Au-dessous de cette urne, se trouvait un lit de terre glaise, de forme circulaire, dont la surface durcie ne laissait aucun doute qu'elle avait été soumise à l'action du feu.

En creusant auprès de cette tombelle, M. de Vauquelin trouva aussi à 4 pieds de profondeur une espèce de sarcophage en maçonnerie à pierres sèches, de 6 pieds de longueur, et rempli de cendres et de charbons.

Je ne pense pas qu'on puisse élever le moindre doute sur la destination de ces monticules; ce

sont bien évidemment des tombeaux; mais il n'est pas si facile de décider auquel des peuples qui, tour à tour, ont occupé le sol de la France, il faut les attribuer. Chez tous les peuples anciens, à leur berceau, ces monumens funèbres, d'une simplicité rustique, furent en usage. Ce ne fut que par la suite des tems que, pour satisfaire la vanité des vivans, le luxe entreprit de décorer les débris de l'homme qui n'était plus. Achille, Ajax et Patrocle n'eurent pas d'autres sépultures que des monticules de gazon; et telle est aussi la tombe que Virgile fait élever par Énée à Polydore sur les côtes de la Thrace. Plus tard, les Grecs et les Romains décorèrent les tombeaux d'une colonne avec des trophées indiquant la profession et les vertus du défunt. Mais il paraît que chez les Celtes, ce peuple si scrupuleux observateur des rits et coutumes de ses ancêtres, conserva comme en tout le mode primitif de sépulture. Aussi, du tems d'Ossian, qui vit disparaître, avec ses fils moissonnés dans les combats, les derniers restes du peuple celte, voyons-nous encore cette simplicité des cérémonies funèbres dans toute sa pureté. « Quatre pierres grisâtres et un monti-» cule de gazon, nous dit-il dans un de ses » poèmes, indiquent au voyageur la dernière » demeure de Crimora. » Le luxe était porté à

son comble chez les Romains, quand César conquit la Gaule, et alors des tertres verdoyans ne convenaient plus à ces maîtres du monde pour presser leurs cendres. Je pense donc qu'on ne peut leur attribuer l'origine de nos tombelles. Il nous reste alors à les attribuer aux Gaulois ou aux Saxons.

Je ne parle point des Francs : c'étaient des conquérans qui prirent bientôt, en adoptant la religion des vaincus, leurs mœurs et leurs usages. Pour les Saxons, dès le troisième siècle, ils commencèrent à exercer constamment leurs pirateries sur nos côtes, et c'est probablement à eux que nous devons la destruction d'un grand nombre de villes et de villages gallo-romains dont nous retrouvons chaque jour des vestiges. Rien toutefois n'indique qu'ils aient essayé de former dans nos contrées des établissemens et d'y séjourner long-tems ; au contraire, tout porte à croire que, se bornant à enlever du butin, leurs apparitions étaient brusques et de courte durée. On ne peut donc attribuer aux Saxons ces monumens, à moins qu'on ne prétende que ce sont les tombeaux de ceux des leurs qui tombèrent en combattant les Gallo-Romains. Mais comment supposer que des monumens répandus sur toute la surface de la

Gaule, monumens très fréquens en Basse-Bretagne, surtout où l'on sait que les débarquemens des Normands furent beaucoup plus rares, doivent leur origine à des pirates qui n'ont fait que quelques apparitions momentanées. Je ne balance donc pas à ranger nos tombelles parmi nos monumens druidiques.

Sur la lande de S.t-Gabriel, au S.-E. de l'église de Tourlaville, se trouve un monument druidique, le seul de son espèce que je connaisse dans notre presqu'île. S'il était permis de comparer les petites choses aux grandes, je lui trouverais quelques rapports avec certaines parties du *Stone-Henge*, en Angleterre. Ce monument consiste en une enceinte formée de deux rangées de pierres verticales de 2 à 3 pieds hors de terre. La rangée du nord est droite; celle du midi est elliptique. Ce monument se dirige exactement de l'ouest à l'est. La longueur de ce *Cromlech* est de 12 mètres, et sa plus grande largeur de 4 mètres. A l'extrémité ouest, se trouve une entrée large de 3 ou 4 pieds; à l'autre extrémité, du côté de l'est, une ouverture semblable était sans doute couronnée par une large pierre cotée n.° 2 sur notre plan, qui a été dérangée, et qui formait auparavant

une sorte de *lichaven*. Tout près, se trouve une fosse n.° 3, de trois pieds de profondeur, dans laquelle gisent deux roches qui, sans doute, faisaient partie de la totalité du monument. Il y a quelques années, je fus assez heureux pour sauver les restes de ce monument d'un acte de vandalisme qui probablement allait leur porter le dernier coup. Des ouvriers employés à extraire des pierres pour réparer les chemins vicinaux, avaient déjà brisé les deux pierres cotées n.° 2, et ils en attaquaient une troisième, quand le hasard me conduisit vers ce monument, et par mes représentations je retardai sa destruction. Il lui reste aujourd'hui quatorze pierres debout, et dans les environs, les mamans content encore à leurs enfans que ce lieu est le rendez-vous des fées qui tiennent là leurs assemblées nocturnes. On donne à ce monument le nom de *Pierres-Encouplées*.

A l'extrémité Est de la commune de Martinvast, sur le sommet d'une petite montagne nommée le *Hurc*, des rochers de quartz grénu lèvent leurs têtes grisâtres à travers les ajoncs et les bruyères, et forment une crête à cette aride colline. Un bloc de 8 ou 9 pieds de largeur et de cinq ou six pieds d'épaisseur, ayant été détaché de cette crête et renversé sur trois de ses voi-

sins, est devenu un dolmen soit à dessein, soit par pur accident. Je n'oserais prononcer que les contes de fées, dont la Roche-à-Trois-Pieds, de l'Oraille, est le sujet, doivent nous la faire considérer comme un travail humain et non comme le résultat d'un accident quelconque, d'un tremblement de terre, par exemple.

Sur les bords du ruisseau qui traverse le bois de Néret, à Teurthéville-Hague, on voit s'élever dans une clairière de ce bois, deux *menhirs* ou *peulvans*, de la forme de deux parallélépipèdes. Ils ont à peu près de 8 à 10 pieds de hauteur et sont éloignés l'un de l'autre de 70 pieds. Autour de ces peulvans, se trouvent, dans un certain ordre, d'énormes blocs gisant comme certaines pierres druidiques nommées *Pierres-Solaires*.

Ces pierres, dit-on dans le pays, tournent sur elles-mêmes pendant la nuit de Noël ; elles cachent de précieux trésors, sont souvent visitées par les fées qui, pendant la nuit, viennent laver leur linge à une fontaine voisine ; elles vont aussi à certaines époques se désaltérer à la rivière. Tous ces contes merveilleux me semblent avoir une bien grande analogie avec les croyances superstitieuses qu'Ossian nous offre à chaque page de ses poésies.

Dans le mémoire qu'on vient de lire, je n'ai pas décrit tous les monumens druidiques de notre presqu'île. Il en existe encore quelques autres dont je n'ai point parlé ; mais je ne pense pas qu'il y en ait nulle part d'espèce différente, si l'on en excepte le fameux monument situé à la Hague, et connu sous le nom de Hag-Dig ; et un autre à peu près semblable situé sur une des falaises de Jobourg. Je me réserve de parler de ces monumens dans un second mémoire, où je me propose spécialement d'envisager les monumens druidiques sous les rapports qu'ils peuvent avoir eus avec l'antique division territoriale dans nos contrées, et d'exposer les notions qu'ils peuvent nous fournir à ce sujet.

RAPPORT

A LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

sur les anciens membres de cette Société,

par M. Noël-Agnès.

MESSIEURS,

Je me propose de placer sous vos yeux la liste de tous les membres de cette société depuis son origine, et de vous donner quelques détails biographiques sur les plus remarquables d'entre eux. Cette liste n'est point dénuée d'intérêt : on y remontre des noms dont la célébrité

remonte à une époque éloignée, s'est étendue au loin, et a quelquefois dépassé les limites de la France. D'autres, plus modestes, se sont renfermés dans la province et même dans la ville qui les vit naître.

Nous reverrons les premiers avec l'intérêt qu'inspirent les talens, les grandes qualités, les événemens mémorables auxquels ils se sont attachés. Les autres nous retraceront des souvenirs moins brillans, mais plus doux. Ils appartiennent en grande partie à nos concitoyens, à nos amis. Nous avons connu la plus grande partie d'entre eux; nous avons vécu dans leur intimité; leur mémoire est restée parmi nous, accompagnée du résultat de leurs travaux, de la reconnaissance due aux services qu'ils ont rendus, des sentimens d'affection que nous ressentîmes pour eux et que nous conservons aux leurs.

La revue de ces noms sera donc pour nous l'esquisse d'un tableau de famille dans lequel se dessineront çà et là quelques figures étrangères. Je placerai ces figures dans l'ordre qu'elles doivent occuper, et j'indiquerai seulement quelques traits particuliers à plusieurs d'entre elles.

L'origine de cette société remonte à l'année

1755. Ses fondateurs sont au nombre de six : ce sont

MM. l'abbé Anquetil, premier directeur ;
Delaville, médecin ;
Groult, procureur de l'amirauté ;
Avoine-Chantereyne, receveur de l'amiral.
Delahougue, professeur d'hydrographie, premier secrétaire ;
Pierre Fréret, artiste.

Deux de ces noms seulement ont disparu sans laisser d'autres traces que celles de leur inscription dans vos archives. Les autres sont encore vivants parmi nous, et ont conservé d'honorables représentans dans cette enceinte académique

M. Delaville était un médecin distingué. L'académie lui dut de fréquens rapports sur l'art qu'il professait, des mémoires sur la botanique ; il s'occupa beaucoup des soudes de varech. M. Tillet, de l'académie des sciences, dont nous verrons le nom plus tard figurer parmi ceux des membres de notre société, fut envoyé à Cherbourg pour prendre des renseignemens sur les avantages et les inconvéniens de la fabrication de ces soudes. M. Delaville lui

fournit à cet égard de nombreux documens. Les registres de votre société nous apprennent aussi qu'il s'occupait de poésie, et citent avec éloge une épître de sa composition sur l'indépendance.

M. De Chantereyne était aussi un des membres les plus zélés de la société. L'histoire de Cherbourg et du Cotentin a été le principal objet de ses travaux. On lui doit une chronologie des grands Baillis du Cotentin, des recherches sur l'étymologie des noms de Cherbourg, un éloge de M. Hamon, célèbre médecin de cette ville; un catalogue des gouvernemens de Cherbourg, depuis Henry 1.^{er}, roi d'Angleterre, et divers mémoires également intéressans.

Parmi les noms que j'ai déjà cités, nous devons distinguer celui de M Groult, ancien procureur de l'amirauté, qui a survécu de longues années à ses premiers collègues, et dont la vie a été une suite non interrompue de travaux scientifiques et de bonnes œuvres. Son goût pour l'étude se manifesta dès ses plus jeunes années, et à peine avait-il quitté les bancs de l'école, que déjà des mémoires importans annonçaient en lui un savant laborieux. Il n'avait que 22 ans lorsqu'il contribua, avec cinq autres

habitans de Cherbourg, à la formation d'une société académique. Il y débuta par des mémoires sur la gnomonique et l'astronomie ; bientôt ils furent suivis du prospectus d'un immense ouvrage qui, avec les suites qu'il lui a données, a occupé la plus grande partie de son existence : c'était un nouveau commentaire sur l'ordonnance de la marine de 1681. Vous aurez une idée de l'importance de cet ouvrage et en même tems du zèle prodigieux qui présida à sa rédaction, quand vous saurez qu'il fut le résultat de notes prises dans la bibliothèque du Roi, à Versailles, dans toutes les bibliothèques publiques de Paris et dans un grand nombre de bibliothèques particulières. Il paraît que l'auteur passa en revue plus de 50 mille ordonnances, arrêts ou réglemens concernant cette branche de législation. Cet ouvrage, composé de 6 volumes in-4.°, fut présenté en 1770 à l'académie de Rouen, qui nomma des commissaires pour l'examiner. Il fut annoncé avec éloge dans la Gazette du Commerce de la même année. Il est à regretter que cet ouvrage n'ait point été imprimé, et que la société académique n'en possède que quelques fragmens.

A ce long travail, M. Groult en ajouta un

autre qui n'exigea pas moins d'assiduité et de patience. Il composa des tables extrêmement étendues des lois de la marine, non-seulement de celles qui régissaient la France, mais encore de toutes celles qui étaient en vigueur chez tous les peuples maritimes, anciens et modernes, depuis les Grecs jusqu'à nos jours. « Le gou-
» vernement sut apprécier ces travaux, dit une
» notice rédigée peu de tems après sa mort.
» Il obtint la faveur singulière de soutenir une
» thèse sur le droit maritime et de parvenir au
» doctorat aux frais du trésor royal. La réputa-
» tion de M. Groult se répandit dans toute
» l'Europe; il était en correspondance avec tous
» les savans de son genre, et ce commerce ne
» cessait d'accroître ses richesses. Le gouverne-
» ment prenait tant d'intérêt à cet accroissement
» utile à l'état, que M. Groult obtint une nou-
» velle faveur non moins distinguée que la
» première, celle d'être remboursé tous les ans,
» sur ses mémoires, des dépenses que lui oc-
» casionnaient ses travaux et ses recherches,
» dépenses qui s'évaluaient annuellement à plus
» de 1500 f. »

M. Groult ne borna point ses études à celles de la législation maritime, il était aussi versé dans les sciences exactes et dans l'histoire naturelle, et on lui doit à ce sujet plusieurs mémoires.

Mais c'est assez vous entretenir de ses vastes connaissances et de ses infatigables recherches ; ce n'est pas seulement par là que M. Groult a laissé dans Cherbourg de si honorables souvenirs ; il n'aurait jamais écrit une ligne, que la simplicité de ses mœurs, sa bienfaisance inépuisable, sa constante sollicitude pour le bien des pauvres et son activité à les secourir, suffiraient seules pour faire bénir sa mémoire. Les qualités du cœur égalaient en lui celles de l'esprit ; elles se prêtaient un mutuel secours. Nous l'avons vu, dans des tems de disette, essayer des procédés économiques pour nourrir les indigens, et, chose admirable, se soumettre lui-même à ce régime, pour donner un salutaire exemple et forcer ainsi les pauvres à l'imiter.

Je m'arrête, Messieurs, et je forme le vœu qu'une plume mieux exercée consacre à la mémoire de cet homme de bien un éloge qui soit digne de lui ; que ceux d'entre vous qui l'ont connu long-tems et qui ont été à même d'apprécier ses vertus, en perpétuent le souvenir parmi leurs concitoyens.

Il me reste à parler du sixième fondateur, M. P.re Fréret. Cette famille a fourni à la ville de

Cherbourg plusieurs artistes distingués. Le goût des arts semble fixé chez elle d'une manière immuable depuis plus d'un siècle ; il en existe encore aujourd'hui deux membres dont l'un fait partie de votre société, mais ne peut en partager les travaux, à cause de son grand âge et de ses infirmités (1)

J'ai dit que l'origine de cette société remonte à l'année **1775**.

Dans cette même année, MM. P. Delair, prêtre ; Duhommel, maire-échevin, et Dalleaume, médecin, furent reçus membres de la société.

L'année **1756** y ajouta les noms de MM. Le Trécher ; Despailliéres, prêtre, et Le Mière, également prêtre, né à Bricquebec, qui fut reçu le **22** avril, dit la notice, après avoir prêché avec applaudissemens le carême dans notre église.

En **1767**, la société s'accrut d'un grand nombre de membres ; quinze noms furent inscrits sur son tableau.

Le premier qui se présente est celui de Guillaume de Bricqueville, ancien major de la milice du Val-de-Saire, né à Bretteville en **1690**.

(1) Depuis la rédaction de ce rapport, la société a eu à regretter la perte de M. Fréret.

Sa famille est une des plus anciennes de France.

Guillaume de Bricqueville, en **1096**, fut au nombre des gentilshommes normands qui suivirent le duc Robert-Courte-Heuze à la Terre-Sainte.

L'histoire fait mention d'un François de Bricqueville, né à Colombières, en Basse-Normandie, d'une noble et ancienne maison qui servit avec distinction sous le règne de François **1.er**, Henri **2**, François **2** et Charles **9**. Il fut, avec Montgommery, le plus intrépide soutien de la cause protestante, et mourut sur la brèche de S t Lo, en **1574**.

Plusieurs autres ancêtres de M. de Bricqueville se distinguèrent dans la marine et dans les armées de terre. Ses neveux ont prouvé que le courage était héréditaire dans cette famille. Il en est peu qui puissent se glorifier d'allier les souvenirs des Croisades à ceux de la Moscowa.

Lorsque nous parcourrons les mémoires qui existent dans vos archives, nous rencontrerons un document très remarquable, relatif à la famille de M. de Bricqueville et que je ne

ferai qu'indiquer ici : c'est une dissertation tendant à établir sa parenté avec la famille des Bourbons. Suivant M. Dechantereyne, auteur du mémoire, Guillaume de Bricqueville, dont nous nous occupons en ce moment, aurait été au 25.e degré avec Louis XVI. Plus tard, nous examinerons le mérite de cette discussion, et nous vérifierons ses titres à notre confiance.

Cherbourg a vu naître, et la société académique s'honore de compter parmi ses membres un de ces hommes rares qui surent allier les talens aux vertus, le courage et la fermeté à la plus douce modestie, un autre Fénélon qui ne craignit point de dire la vérité aux rois, en face de leur trône, et dans un tems où la loi n'opposait aucune barrière aux caprices et aux rigueurs du despotisme. Déjà, MM., vous avez tous nommé l'abbé Beauvais, évêque de Sénez.

Ce vertueux ecclésiastique naquit à Cherbourg en **1731**. Ses talens pour la prédication lui valurent l'honneur de prêcher devant Louis XV. L'histoire a enregistré ces paroles mémorables qu'il osa adresser au roi : « Sire, lui dit-» il, mon devoir de ministre d'un Dieu de vé-» rité m'ordonne de vous dire que vos peuples » sont malheureux, que vous en êtes la cause » et qu'on vous le laisse ignorer. »

Il ne peut entrer dans le cadre que je me suis tracé, et il serait d'ailleurs inutile de vous parler longuement de M. de Beauvais, comme prédicateur et comme évêque : sous ce rapport, son nom appartient à la France toute entière, et des notices imprimées en tête de ses ouvrages, de nombreuses biographies vous en apprendront là-dessus bien plus que je ne pourrais le faire. Ce qu'il m'en reste à dire concerne particulièrement la ville de Cherbourg. Quand il s'agit d'un homme illustre, les moindres particularités intéressent surtout ses concitoyens, et peut-être n'entendrez-vous pas avec indifférence quelques détails qui seraient déplacés dans un ouvrage biographique.

J'ai d'abord considéré comme un devoir de fixer d'une manière positive un point encore incertain dans quelques biographies relativement au lieu de sa naissance. Quelques-uns citent Cherbourg, d'autres Tourlaville ; j'ai consulté le registre des naissances de la ville de Cherbourg pour l'année **1731**, et il en résulte que Jean-Baptiste-Charles-Marie de Beauvais, né le **10** décembre **1731**, en légitime mariage du Sieur Jean-Baptiste Beauvais, bourgeois de Paris, et de Charlotte Luce, son épouse, a été baptisé le **13** du même mois dans l'église de Cherbourg, par Le Héricey,

curé. La contradiction qui existe entre plusieurs biographies s'explique facilement : la famille maternelle de M. de Beauvais était originaire de Tourlaville, et même il paraît que sa mère vint habiter Cherbourg peu de tems avant sa naissance. On ignore le lieu où il passa ses premières années. Voici seulement ce que je trouve dans une notice imprimée en tête de ses sermons, en **1807** : « son père, avocat au parlement de Paris, » s'appliqua lui-même à former ce fruit unique » de son mariage. Sa mère, Charlotte Luce, » n'oublia rien de soncôté pour lui inspirer tous » les sentimens de piété dont elle était pénétrée ; » mais voulant lui donner une éducation plus » complète, plus digne de remplir leurs vœus et » leurs espérances, ils quittèrent l'un et l'autre » leur modeste domicile, et vinrent se fixer à Paris, » où ils le mirent au collége d'Harcourt. »

Depuis cette époque jusqu'en **1776**, je n'ai pu recueillir aucuns renseignemens sur les rapports que dut avoir l'abbé de Beauvais avec son pays natal. Dans cette dernière année, il vint à Cherbourg, et il assista à une séance publique de l'académie, qui eut lieu le **25** septembre. Le compte rendu de cette séance dit que Monseigneur l'évêque de Sénez la termina par un dis-

cours éloquent dicté par l'amour de la religion, de la patrie et de l'honneur, devise de cette société.

Je terminerai ce qui concerne M. de Beauvais par une note que M. l'abbé Demons a bien voulu me remettre à ce sujet.

« L'évêque de Sénez est connu par ses ou-
» vrages. On a de lui un recueil de sermons (4
» vol. in-12) remarquables par la douceur et la
» pureté du style. On a aussi de lui des orai-
» sons funèbres ; la plus remarquable est celle
» de Louis XV., qui a été traduite en anglais
» et que j'ai lue.

» Le père de M. de Beauvais demeurait dans
» des chambres au-dessus d'un tonnelier, en
» face de la maison de madame Sturmer, à
» l'angle de la rue du Nord ; on croit que c'est
» là qu'est né M. l'évêque de Sénez.

» M. de Sénez plut infiniment aux habitans de
» Cherbourg, lorsqu'il y confirma, par sa piété
» et par la manière touchante et distinguée avec
» lesquelles il prêcha plusieurs fois. Il fit des visites
» à presque tout le monde, et surtout à ses an-
» ciennes connaissances avec une politesse, une
» simplicité et une amabilité qui charmèrent tout

» Cherbourg. Il logea dans la maison de madame
» veuve Mancel, actuellement la propriété de M.
» Noël-Agnès. Mademoiselle Luce, sa tante, que
» j'ai bien connue, demeurait en face.

« M. de Sénez fit l'ordination de la tonsure.
» Cinq aspirans à l'état ecclésiastique la reçurent,
» entr'autres M. Dancel, évêque de Bayeux et
» membre adjoint de cette société. »

L'année **1769** nous offre un nom moins célèbre, mais qui a laissé d'honorables souvenirs dans les diverses parties de notre province, puisqu'il appartient à un membre distingué des trois académies de Rouen, de Caen et de Cherbourg.

Vous avez, MM., connu presque tous M. Vastel. Sa perte a causé parmi vous d'unanimes regrets, dont l'impression est loin d'être effacée. S'il m'était donné de peindre dignement son caractère, son amabilité, son savoir, ceux d'entre vous qui ne le connaissent que de nom partageraient, j'en suis sûr, ces justes regrets.

M. Vastel possédait des connaissances très variées ; les langues grecque et latine lui étaient également familières, et son intelligence s'élevait jusqu'aux théories les plus transcendantes des

mathématiques. Versé dans la science du droit, dont il avait fait d'abord une étude approfondie, il cultivait aussi les muses avec succès. La physique, la chimie et la botanique furent souvent l'objet de ses études, et ses travaux en agriculture lui valurent le titre d'associé honoraire de la société royale d'Auch.

Avec des lumières aussi étendues, M. Vastel dut attirer l'attention des divers gouvernemens qui se sont succédés depuis 40 ans; aussi voyons-nous qu'il occupa avec distinction plusieurs places importantes.

D'abord, avocat au parlement de Paris, ensuite secrétaire de l'intendance de Caen, chargé de diverses missions pendant les tems orageux de notre révolution; enfin, appelé par le gouvernement impérial à la direction du lycée de Caen, à l'époque où ces écoles furent organisées, M. Vastel s'acquitta de ces fonctions avec un zèle aussi actif qu'éclairé.

J'ai été à même d'apprécier les qualités de M. Vastel comme proviseur; il était strict observateur du réglement et pardonnait difficilement les fautes graves; mais sa sévérité était tempérée par la justice, et personne n'avait le droit de s'en plaindre, puisqu'elle était toujours motivée

et impartiale. Les élèves de Cherbourg conserveront toujours le souvenir des attentions dont ils étaient particulièrement l'objet. Non qu'il fit pour eux le sacrifice de son impartiale sévérité : loin de là ; dans l'intérieur de l'établissement, sa surveillance et ses soins se partageaient également entre tous les élèves ; mais il recevait souvent chez lui ses jeunes compatriotes ; il les admettait à sa table, à ses promenades particulières, et ne dédaignait pas de leur donner lui-même des leçons. Il aimait particulièrement à les exercer sur les mathématiques, et plusieurs d'entre eux lui doivent peut-être le goût qui les a dirigés plus spécialement vers l'étude de cette science et les succès qu'ils ont obtenus par la suite.

En rendant à la mémoire de votre ancien collègue un hommage qui ne saurait manquer de vous plaire, je suis heureux, MM., d'acquitter en même tems la dette de la reconnaissance ; cette dette m'est commune avec mes anciens camarades qui partagent mes sentimens, et qui me sauront gré, sans doute, de m'en rendre l'interprète en cette occasion.

Si vous jugez ces notices dignes de votre intérêt, je les continuerai, MM., dans une prochaine séance.

Elégie.

Ne me saluez plus du doux nom de poète :
Il n'aura pas de lendemain
Le jour dont je vois l'aube, hélas ! et de ma main
S'échappe ma lyre muette.

Décevante immortalité,
A tes songes flatteurs ne me fais plus sourire.
Vainement sur tes pas mon cœur est emporté :
Un nuage épaissi me voile ton empire !
Mon espoir est déshérité !

Néant, vie et fatalité,
Quel œil percera vos mystères ?...
La mobile célébrité
M'offrit ses palmes éphémères ;
Et, brûlant de les conquérir,
Je m'enivrai de ses chimères,
Et ses chimères font mourir !...

O du siècle mouvante arène !
Séduit par son éclat, j'avais, jeune insensé,
Empreint de quelques pas sa surface incertaine ;
Une vague est passée..... elle a tout effacé !

Du beau mois où naissent les roses,
Pour la dernière fois, j'admire les couleurs ;
Pour la dernière fois, j'admire de ses fleurs
Les brillantes métamorphoses.

D'un ruisseau suivant les erreurs,
Je ne foulerai plus l'herbe de nos prairies,
Depuis l'heure où des bergeries
Sortent joyeusement et troupeaux et pasteurs ;
Jusqu'à l'heure où s'endort la faux des moissonneurs.
De nos collines tant chéries,
Soleil ! je ne dois plus te voir
Descendre lentement dans la pourpre du soir :
Egarant dans les bois mes vagues rêveries,
Sous le chêne sacré je n'irai plus m'asseoir.

Loin de moi, vous croyez encore,
O mes parens ! qu'il est vaincu,
Le mal brûlant qui me dévore :
Tu le crois, bon vieillard, et ton fils a vécu !

En vain donc l'avenir, dès mon adolescence,
A mon œil inquiet se dorait d'espérance !
Du calice des jours le nectar enchanté
S'éloigne, et de mes vers qui, du sombre Léthé,
Quelques siècles peut-être eussent bravé l'outrage,
Sur l'abîme des tems vers la postérité
Ne doit pas flotter une page.

Approchez, approchez, ô mes jeunes amis;
J'entrevois la lugubre plage,
J'achève les momens que le ciel m'a commis.
Adieu, troupe fidèle ! adieu !... Rêvez encore
A ces magiques plans de révolutions
Qui, sans ébranlement, du couchant à l'aurore,
Doivent faire, à l'abri du drapeau tricolore,
Asseoir toutes les nations.
De ce trésor de poésie
Savourez la mâle embroisie :
Sacrifiez toujours.... toujours au même autel.
Honte à qui déserta la cause populaire
Et ce but généreux : *bonheur universel !*
Un si doux avenir n'est pas une chimère.....
Un mourant est prophète, et je meurs et j'espère !

JULIEN TRAVERS,
principal du collége de Falaise, associé-correspondant.

STATUTS

de la Société royale académique

de Cherbourg.

Article premier.

La société royale académique est composée d'associés titulaires et d'associés correspondans.

ART. 2.

Les associés titulaires seuls ont voix délibérative, lorsqu'il s'agit d'élections ou d'affaires relatives à l'organisation et au régime de la société.

ART. 3.

Les associés titulaires sont ceux qui, domiciliés dans la ville de Cherbourg, ou dans l'arrondissement, à la distance d'un myriamètre, contractent l'engagement d'assister habituel-

lement aux séances de la société. Ils sont au nombre de 24. Si quelqu'un des titulaires fixe son domicile à une plus grande distance, il passe dans la classe des correspondans, *et vice versâ*; les associés correspondans deviennent associés titulaires par le fait de leur domicile à Cherbourg ou dans la distance ci-dessus indiquée; dans ce cas seulement, le nombre des associés titulaires pourra dépasser celui de 24.

ART. 4.

La société a trois officiers : un Directeur, un Secrétaire et un Bibliothécaire-Trésorier.

ART. 5.

Le Directeur préside aux séances, pose les questions, recueille les voix, dépouille les scrutins, proclame les résultats, porte la parole au nom de la société, et rend tous les ans, à la dernière séance publique, un compte abrégé des travaux de l'année.

ART. 6.

Le Secrétaire rédige les procès-verbaux des séances et les délibérations de la société; il est chargé de la correspondance.

ART. 7.

Le Bibliothécaire-Trésorier a la garde des anciens registres, des titres, papiers, lettres, mémoires, livres, médailles, instrumens, objets d'histoire naturelle et meubles appartenant à la société; il en reçoit les revenus, et paie les dépenses sur un mandat du Directeur.

ART. 8.

Le Directeur, le Secrétaire et le Bibliothécaire sont élus à la pluralité des voix, chacun par un scrutin séparé. Ces élections se font après la dernière séance publique de l'année. Le Directeur est élu pour un an; le Secrétaire et le Bibliothécaire le sont pour trois, et tous trois peuvent être réélus.

ART. 9.

Les candidats sont proposés par le bureau composé des trois officiers; ils peuvent l'être dans une séance ordinaire; mais tous les titulaires doivent être convoqués *ad hoc* pour la séance de leur élection. L'assemblée ne peut délibérer, hors la présence de la majortié de ses membres titulaires. Il faut aux candidats, pour être admis, les trois quarts des suffrages des membres présens.

ART. 10.

La société n'admet dans son sein que des hommes déjà connus du public par quelqu'ouvrage estimé, ou par quelque production présentée à la société et qui ait mérité son approbation.

ART. 11.

Toute délibération se fait au scrutin, à moins que la société n'ait manifesté le vœu contraire.

ART. 12.

La société se réunit en séance particulière le premier vendredi de chaque mois, à six heures du soir.

ART. 13.

Les personnes étrangères à la société ne sont admises à ses séances particulières, que lorsqu'elles sont présentées par quelqu'un de ses membres, ou qu'elles ont à lui communiquer quelque ouvrage ou quelque procédé utile.

ART. 14.

Une séance publique a lieu tous les ans dans le mois de novembre ; les mémoires lus dans cette séance doivent avoir été lus dans une séance convoquée *ad hoc*, et adoptés au scrutin secret.

ART. 15

Elle entend, dans ses séances particulières, la lecture de tous les mémoires qui lui sont soumis ; elle admet la discussion sur toutes sortes de matières, en tant qu'elles ont rapport aux belles lettres, aux sciences et aux arts.

ART. 16.

Tout ouvrage lu aux séances soit publiques, soit particulières, est déposé aux archives.

ART. 17.

Nul des membres de la société ne peut prendre le titre d'associé à la tête de ses ouvrages, s'il n'en a obtenu l'autorisation formelle.

LISTE

Des Membres de la Société académique de Cherbourg, depuis sa fondation en 1755.

Nos d'ordre.	Années de réception.	NOMS, PRENOMS ET QUALITÉS.
1 –	1755 –	Anquetil, Pierre, prêtre, fondateur et premier directeur.
2 –	» –	Delaville, J.n-François-Marin-Joseph, médecin, fondateur.
3 –	» –	Groult, Th.-Pierre-Adrien, procureur de l'amirauté, fondat.r
4 –	» –	Avoine-de-Chantereyne, receveur de l'amiral, fondateur.
5 –	» –	Voisin, Jean-Thomas, professeur d'hydrographie, 1.er secrétaire.
6 –	» –	Freret, Pierre, artiste, fondat.r
7 –	» –	Delair, Pierre, prêtre, de Caen.
8 –	» –	Duhomméel, le chevalier, maire, échevin de Cherbourg.
9 –	» –	Dalleaume, J.n-Pierre-Louis, médecin, de Caen.

N.os d'ordre	Années de réception.	NOMS, PRENOMS ET QUALITÉS.
10	1756	LETRECHER-DESPALLIÈRES, prêtre.
11	»	LEMIÈRE, prêtre, de Bricquebec.
12	1767	DEBRICQUEVILLE, G.me-Antoine, seigneur de Bretteville.
13	»	LEVALLOIS, Pierre, négociant, d'Honfleur.
14	»	COUEY DULONGPREY, négociant, de Cherbourg.
15	»	GROULT-DESNOUETTES, Chirurgien-major, de Cherbourg.
16	»	HUE DE CALIGNY, ingénieur en chef à la Hougue.
17	»	DIONIS DE L'AUBÉPINE, président des T.tes Foraine, à Cherbourg.
18	»	CORBET (le révérend père) cordelier, de Coutances.
19	»	THIERRY, prêtre, de Cherbourg.
20	»	BROTIN, curé de Querqueville.
21	»	BLANCHARD (le révérend père don Antoine), bénédictin.
22	»	POITTEVIN DE BEUZEVILLE, professeur d'hydrographie.

N.os d'ordre.	Années de réception.	NOMS, PRENOMS ET QUALITES.
23	1767	Beziers, curé de Saint André, à Bayeux.
24	»	Moysant, médecin, professeur de Rhétorique, né à Caen.
25	»	Toustain de Richebourg, Gasp.-François, l.t des maréchaux de France au gouv.t du Havre.
26	1768	Toustain de Richebourg, l.t de cavalerie, fils du précédent.
27	»	Beauvais, Jean-Baptiste-Charles-Marie, évêque de Sénez, né à Cherbourg.
28	1769	Vastel, docteur en droit, né à Cherbourg.
29	1770	Postel, Léonor-Félix-Guill.me, prêtre, né à Cherbourg.
30	»	Rauville, le chevalier du Hequet de, à S.t-Sauveur-le-V.te.
31	»	Boisard, diacre de S.t Etienne de Caen.
32	1772	Dicquemard, prêtre, du Havre.
33	»	Lambert, François, prêtre, de Cherbourg.

N.os d'ordre.	Années de réception.	NOMS, PRENOMS ET QUALITÉS.
34	1772	Bisson, curé de S.t-Louet-sur-Lozon.
35	1773	Brecquigny, Feudrix sieur de, de l'académie française.
36	»	Tillet, trésorier perpétuel de l'académie des sciences.
37	1774	Delaveyne, inspecteur des ponts et chaussées.
38	»	Avoine, Denis, avocat au parlement de Paris.
39	»	Dallet, de l'académie de Rouen
40	»	Dupuis, directeur de la manufacture des glaces, à Tourlaville.
41	»	Odolent-Denos, secrétaire perpétuel de la société royale d'Alençon.
42	1775	Laureau, professeur d'hydrographie.
43	»	D'Aigremont, Sébastien, prêtre, de Valognes.
44	»	Michel, Jean-André, prêtre, de Valognes.

N.os d'ordre	Années de reception.	NOMS, PRENOMS ET QUALITÉS.
45	1775	Lecocquierre, Jean-François, prêtre, de Valognes,
46	»	Couey Desessarts, négociant à Cherbourg.
47	»	Marguerie de Colleville, maire de Valognes.
48	»	Bricqueville, messire comte de, mestre de camp de cavalerie, à Bretteville.
49	»	Lemoine-Desessarts, de Coutances, avocat au parlement de Paris.
50	1776	Deshayes, commissaire de marine, à Cherbourg.
51	»	Leprestre, prêtre, de l'académie des belles lettres, de Caen.
52	»	Deschénés, premier avocat du roi au baillage de Valognes.
53	1779	Duméril, de Cherbourg, médecin de la faculté de Caen.
54	»	Jumelin, docteur, régent de la faculté de médecine de Paris.
55	»	Louvel, prêtre, ancien recteur de l'université de Caen.
56	»	Dumouriez, brigadier des ar-

N os d'ordre.	Années de réception.	NOMS, PRENOMS ET QUALITÉS.
		mées du roi, commandant à Cherbourg.
57	1779	D'Auvers, le chevalier, officier au régiment de Bourgogne, infanterie.
58	»	D'Offreville, officier de la maison de Monsieur, frère du roi.
59	1780	Van des Amories, négociant hollandais.
60	»	Blondeau, de l'académie de la marine.
61	1781	Noel, Gabriel, conducteur principal des ponts et chaussées, plus tard maire de Cherbourg.
62	1782	Maugras, lieutenant de frégate.
63	»	Huet de Guerville, avocat au parlement de Rouen.
64	1807	Delaville, Pierre-Joseph, médecin, maire de Cherbourg.
65	»	Delaroque, Henri, membre du conseil général du départem.t
66	»	Cabart, prêtre, administrateur de l'hospice.
67	»	Duchevreuil, propriétaire à Equeurdreville.
68	»	Cachin, inspecteur général des ponts et chaussées.

Nos d'ordre.	Années de reception.	NOMS, PRÉNOMS ET QUALITÉS.
69	1807	Claston, ancien élève de l'école polytechnique, principal du collége de Cherbourg.
70	»	Demons, prêtre, de Cherbourg.
71	»	Avoine de Chantereyne, Victor, substitut du procureur général à Caen.
72	»	Asselin, Augustin, sous-Préfet de Vire.
73	»	Belprey, directeur des fortific.ns
74	»	Javain, lieutenant colonel du génie.
75	»	Lemagnen, sous-préfet de Valognes.
76	»	De Montalivet, directeur général des ponts et chaussées
77	»	Collet Descoltils, docteur en droit.
78	»	Delatour Maubourg, Victor, comte de Fay, gouverneur de la 14.e division militaire, à Cherbourg.
79	»	Asselin Duvey, adjoint au maire.
80	1808	Eustache, ingénieur des ponts et chaussées, à Cherbourg.

N.os d'ordre.	Années de réception.	NOMS, PRÉNOMS ET QUALITÉS.
81	1808	– Fouques Duparc, ingénieur des ponts et chaussées, à Cherbourg.
82	»	– Haudry, ingénieur des ponts et chaussées, au Havre.
83	»	– Berigny, ingénieur des ponts et chaussées, à Dieppe.
84	»	– Soleil, capitaine de vaisseau.
85	»	– Fleury, de Cherbourg, médecin de la marine, à Toulon.
86	»	– Fréret, Louis, de Cherbourg, peintre d'histoire naturelle.
87	»	– Ebinger, curé de Cherbourg.
88	»	– Pelouze.
89	»	– Dancel, curé de Valognes.
90	»	– Geoffroi, bibliothécaire à Valognes.
91	»	– Clément, secrétaire général de la préfecture, à S.t-L.o
92	»	– Pinel, docteur-médecin, à Cherbourg.
93	»	– Lambert, de Cherbourg, chanoine honoraire à Poitiers.
94	»	– Dupont Poursat, évêque de Coutances.

N.os d'ordre.	Années de réception.	NOMS, PRÉNOMS ET QUALITÉS.
95	1808	MARION DELAMARTINIÈRE, Charles-Louis, à Cherbourg.
96	»	TRUFFERT, ancien professeur à l'Université de Paris.
97	»	LEHERISSIER DE GERVILLE, antiquaire à Valognes.
98	1809	DE BOSSI, préfet de la Manche.
99	1810	CAUCHY, ingénieur des ponts et chaussées, à Cherbourg, plus tard membre de l'institut.
100	1811	LAIR, Pierre-Aimé, secrétaire perpétuel de la société d'agriculture, à Caen.
101	1813	LECHEVALLIER, bibliothécaire du Panthéon.
102	1815	LETERTRE, Julien, professeur au collége de Coutances.
103	»	BONNISSENT, médecin, aujourd'hui sous-préfet de Cherbourg.
104	1817	TOMBE, chef de bataillon du génie militaire.
105	»	COUPPEY, juge au tribunal de I.re instance.
106	»	SIVARD DE BEAULIEU, administrateur général des monnayes, à Paris.

N.os d'ordre.	Années de réception.	NOMS, PRÉNOMS ET QUALITÉS.
107	1829	POUYER, préfet maritime à Cherbourg.
108	»	BRETOCQ, directeur des constructions navales.
109	»	NOEL-AGNÈS, négociant, ancien élève de l'école polytechnique.
110	»	LE ROUX, Victor, ingénieur en chef des ponts et chaussées.
111	»	LAISNÉ, curé de Cherbourg.
112	»	DELAGATINERIE, chef d'administration de la marine, à Cherbourg.
113	»	DELACHAPELLE, pharmacien.
114	»	OBET, médecin en chef de la marine, à Cherbourg.
115	»	GAUTIER, capitaine de vaisseau, à Cherbourg.
116	»	LAURENS DE CHOISY, capitaine de vaisseau, à Cherbourg.
117	»	PLUQUET, antiquaire à Bayeux.
118	»	DURAND, commissaire des poudres et salpêtres à S.t-Chamas.
119	»	FRIMOT, ingénieur des ponts et chaussées, à Landernau.
120	»	TRAVERS, régent de rhétorique à S t-Lo.

Nos d'ordre.	Années de réception.	NOMS, PRÉNOMS ET QUALITÉS.
121	1829	ANCELOT, homme de lettres, auteur de Louis IX.
122	»	BERTRAND, professeur de rhétorique, à Caen.
123	»	LA CHAIZE, architecte, à Paris.
124	»	DESTOURMEL, préfet de la Manche.
125	1830	ROULLAND, lieutenant de vaisseau, à Angoulême.
126	»	GAUTIER D'ARC, vice-consul de France, à Egine.
127	»	SAMSON, major au 64.e de ligne, en garnison à Cherbourg.
128	»	DANIEL, proviseur du collége royal, à Caen.
129	1831	LAURENT, chirurgien de la marine, à Cherbourg.
130	»	LEMONNIER, professeur d'hydrographie, à Cherbourg.
131	»	ASSELIN, Charles-Edouard, docteur-médecin, à Cherbourg.
132	»	DELACHAPELLE, Edouard, avocat, régent au collége de Cherbourg
133	»	RAGONDE, régent au collége de Cherbourg.
134	»	CABART, docteur-médecin à S.t-Pierre-Eglise.

N.os d'ordre.	Années de réception.	NOMS, PRÉNOMS ET QUALITÉS.
135	1831	DUMONCEL, lieut.-colonel du génie
136	1832	PLIVART, directeur de l'artillerie, à Cherbourg.
137	»	DECAUMONT, membre de plusieurs sociétés savantes, à Rouen.
138	»	BATAILLE, directeur du jardin des plantes, à Avranches.
139	»	JOUAN, Casimir, secrétaire p.er du préfet de la Seine.
140	»	LECHANTEUR DE PONTAUMONT, à Paris.
141	1833	GATTIER, préfet de la Manche.
142	»	HENRY, de Cherbourg, commissaire des musées royaux, à Paris.
143	»	HUVÉ, architecte du gouvernement, à Paris.

Tableau comparatif des Variations de la température à Cherbourg et à Paris pendant les 6 premiers mois de 1831, d'après les Observations faites chaque jour à midi sur le Thermomètre de Réaumur.

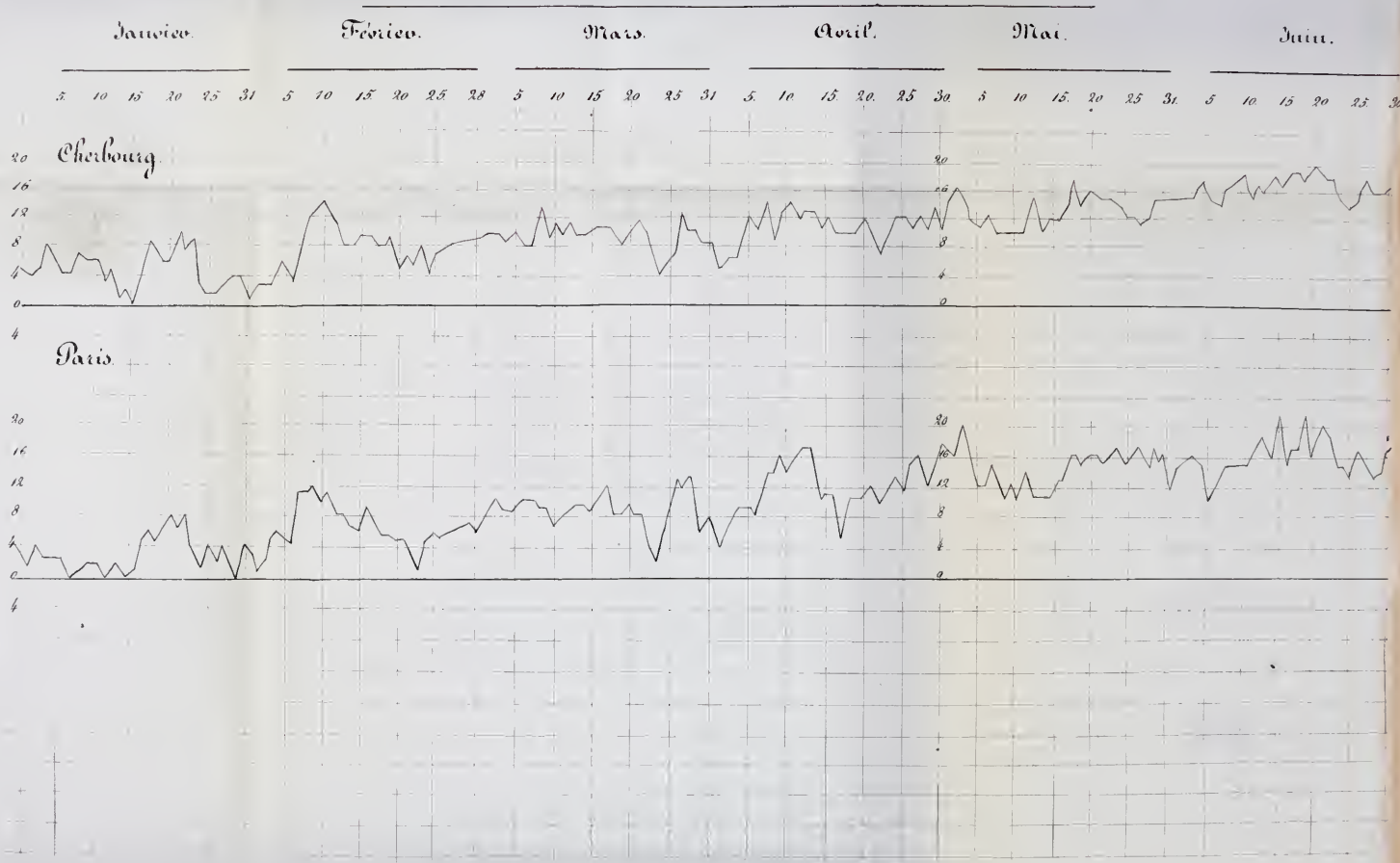

BRITISH MUSEUM
NATURAL HISTORY

Tableau comparatif des Variations de la température à Cherbourg et à Paris, pendant les 6 derniers mois de 1834 d'après les observations faites chaque jour à midi sur le Thermomètre de Réaumur.

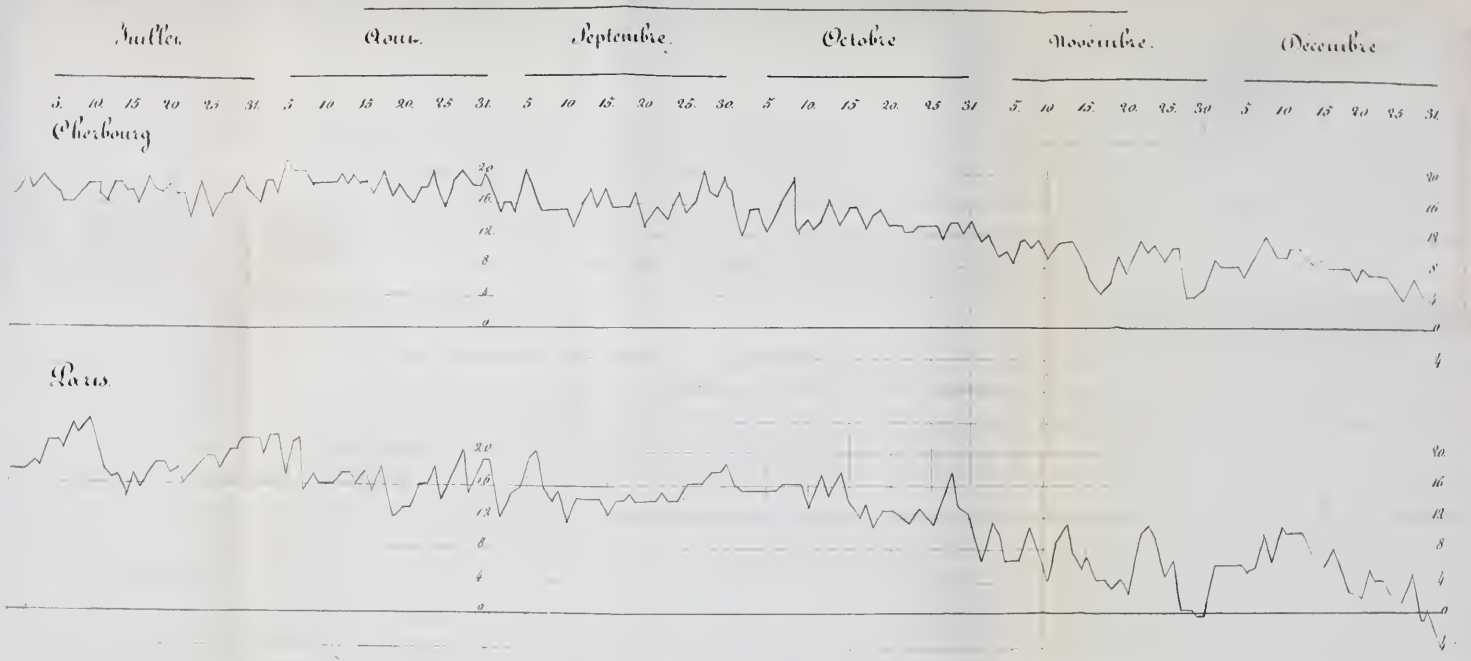

température
thermom

Septe

10. 15.

MÉTÉOROLOGIE.

Observations Météorologiques

comparées à Cherbourg et à Paris,

A L'HEURE DE MIDI, PENDANT L'ANNÉE 1831.

TEMPÉRATURE.

La température moyenne de midi, pour l'année 1831, a été de 12.° à Cherbourg et de 11 à Paris.

A Cherbourg, le thermomètre, à midi, s'est toujours maintenu au-dessus de 0.

A Paris, il est descendu à 4.°, le 31 décembre.

Dans la première ville, il est monté à 21.°

Dans la deuxième, il est monté à 24.

Le thermomètre ne s'est élevé à 15.° et au-dessus que dans les mois de mai à octobre.

Le nombre de jours, durant ces 6 mois, pendant lesquels cette élévation a eu lieu, est à Cherbourg de 156, et à Paris de 128.

BAROMÈTRE.

La hauteur moyenne a été, à Cherbourg, de 2 lignes au-dessous de 28 pouces. A Paris elle a été de 1/2 ligne au-dessous 28 pouces.

Le plus grand abaissement a été, à Cherbourg, de 12 lignes au-dessous de 28 pouces, le vent au S.-E. et le tems pluvieux Le même jour, à Paris, il n'a descendu qu'à 8 lignes au-dessous de 28 pouces, vent au S.-E. et tems nuageux : c'est le point le plus bas.

La plus grande élévation, au-dessus de 28 pouces, a été de 5 lignes dans les deux villes, sous l'influence des vents d'E. et de N.-E., tems nuageux.

VENTS.

Sur 365 jours le vent de		a soufflé à Cherbourg	56 j., à Paris	36
N.	N.-E.	64		44
E.		14		18
S.-E.		37		37
S.		89		61
S.-O.		52		75
O.		15		59
N.-O.		38		35
		365		365

ÉTAT DE L'ATMOSPHÈRE.

Soleil sans nuages, à Cherbourg,	64	j.	1/2,	à	Paris	25	1/2
Soleil nuageux et ciel id.	——	153	1/2	1/3	——	165	
Temps couvert,	——	93	1/2		——	64	
Brouillard,	——	14	1/2		——	38	1/2
Pluie,	——	37	1/2	1/3	——	70	1/2
Neige,	——		1/2		——	1	1/2
Tonnerre,	——			1/3	——		
		365				365	

Les brouillards ont été plus communs, cette année, que de coutume : ils ont particulièrement régné dans le mois de mai, accompagnés d'un vent de N.-E. froid, qui a été funeste aux pommiers.
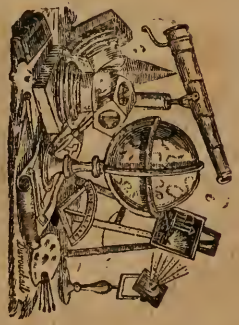
1833-79
July-1881